MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

REPUBLIQUE DU BENIN

DIRECTION NATIONALE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
Intégrité - Impartialité - Efficacité
DNCMP

Le Journal des MARCHES PUBLICS

BULLETIN OFFICIEL D'ANNONCE DES MARCHES PUBLICS AU BENIN N° 324 du 25 Décembre 2023 ■ Prix 500FCFA

Avis d'Appel d'offres



GRANDS TITRES

*AAO N°115/15/ST/SP-PRMP/CCMP/SA du 26/11/2023.....Page 02
*AAO N°058/MEF/PRMP/SP du 1er/12/2023.....Page 07
*AAO N°018/2023/SIRAT/PRMP/DP/BEP/CSPPR/CP/S-PRMP du 22/12/2023.....Page 11
*Procès verbal.....Page 14
*Procès verbal.....Page 19
*Procès verbal.....Page 24
*Procès verbal.....Page 29
*Procès verbal.....Page 30

Avis d'attribution définitive

Objet : Dossier d'Appel d'Offres Ouvert **N°/008 /C-APL/PRMP/SP-PRMP** du **22 septembre 2022** relatif aux travaux d'extension et réhabilitation du laboratoire COVID-19 dans la commune d'Aplahoué

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert.

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt et un novembre, la Personne Responsable des Marchés Publics a procédé à l'attribution définitive du marché cité en objet.

AUTORITÉ CONTRACTANTE	Commune d'Aplahoué
OBJET DU MARCHÉ	travaux d'extension et réhabilitation du laboratoire COVID-19 dans la commune d'Aplahoué
NUMERO ET DATE D'APPROBATION DU MARCHÉ	contrat N°61/004/C-APL/DST/DAAF/23 du 10 mars 2023
DATE D'ATTRIBUTION PROVISOIRE	10 novembre 2022
NOMBRE D'OFFRES OUVERTES	22
NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE DEFINITIF	société **COSMOS ENTREPRISE SARL**, RCCM N° RB/ABC/20 B 3351, IFU : 3202011751529 du 21 Aout 2020 faisant élection de domicile à Hévié-kpota, Abomey Calavi, Atlantique BENIN, Tel : 95 84 91 21
MONTANT DU MARCHE	**55 261 489 Francs CFA**
DATE D'ENTRE EN VIGUEUR DU MARCHE	20 Novembre 2023
DELAI D'EXECUTION	04

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Travaux d'extension et réhabilitation du laboratoire COVID-19 dans la commune d'Aplahoué
Procédures	
Mode de passation	**Dossier d'Appel d'Offres**
Justification	**Montant supérieur à 35 000 000 FCFA**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Rapport de validation de la cellule de contrôle des marchés publics : **22 septembre 2022**
Soumissionnaire(s)	
• Sté PYRAMIDE BTP SARL • GROUPEMENT SIG SARL MIKEM TECHNOLOGIE SARL • ETS SOK-AS • Sté AC SOLUTION Sarl • Sté AGMF Sarl • Sté SOGECI AFRIQUE Sarl • Sté ALA et Fils • ETS AFRIKA BELIEVE • Sté DM DIEU D'ABORD • HBC COMPAGNY • ENTREPRISE CETES • ETS CAAM • ETS BON BERGER • Sté SKL GROUP Sarl • STE HOLY TRINITY THRONE SD Sarl • ETS A TOUT PRIX • Sté SEL BNS SARL • Sté COSMOS-ENTREPRISE • Sté WILL I'AM BENIN • SELCO BTP • I'AM SERVICE Sarl • ETS SENAN MAHUTIN TOPO	

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
Sté PYRAMIDE BTP SARL	Absence de preuve justifiant l'expérience du personnel spécialisé
GROUPEMENT SIG SARL MIKEM TECHNOLOGIE SARL	Méthode et planning d'exécution non conformes ;
ETS SOK-AS	Programme des travaux non fourni Méthode et planning d'exécution non conformes ;
Sté AC SOLUTION Sarl	Programme des travaux non conformes Méthode et planning d'exécution non conformes ;
Sté AGMF Sarl	Méthode et planning d'exécution non conformes ;
Sté SOGECI AFRIQUE Sarl	Méthode et planning d'exécution non conformes ;
Sté ALA et Fils	Programme des travaux non conformes Méthode et planning d'exécution non conformes ; Liste des matériels non conformes
ETS AFRIKA BELIEVE	Planning d'exécution non conforme ; Liste des matériels et du personnel non conformes Programme des travaux et Méthode d'exécution non fournis ;
Sté DM DIEU D'ABORD	Méthode d'exécution non conforme ;
HBC COMPAGNY	planning d'exécution et liste du personnel non conformes
ENTREPRISE CETES	Méthode et planning d'exécution non conformes ;
ETS CAAM	Méthode et planning d'exécution non conformes ;
ETS BON BERGER	Liste du personnel non conforme Preuve d'exécution des travaux similaires non conformes
Sté SKL GROUP Sarl	Planning d'exécution non conforme ;
STE HOLY TRINITY THRONE SD Sarl	Liste du personnel non conforme Preuve d'exécution des travaux similaires non conformes
ETS A TOUT PRIX	Méthode d'exécution et liste du personnel non conformes
Sté SEL BNS SARL	Programme des travaux, Méthode et planning d'exécution non conformes
Sté WILL I'AM BENIN	Méthode et planning d'exécution non conformes
I'AM SERVICE Sarl	Planning d'exécution non conforme
SELCO BTP	liste du personnel non conforme Preuve d'exécution des travaux similaires non conformes
ETS SENAN MAHUTIN TOPO	Méthode et planning d'exécution non conformes

Attributaire	
Nom	**Sté COSMOS-ENTREPRISE SARL**
Montant proposé	**55 261 489** FCFA
Montant évalué (corrigé)	**55 261 489** FCFA
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Travaux d'extension et réhabilitation du laboratoire COVID-19 dans la commune d'Aplahoué
Prix	65 013 500 FCFA TTC
Délai d'exécution	4 mois

Au regard des résultats d'analyse ci-dessus, la Personne Responsable des Marchés Publics déclare la société **COSMOS ENTREPRISE SARL** attributaire définitif du marché relatif aux travaux d'extension et réhabilitation du laboratoire COVID-19 dans la commune d'Aplahoué pour un montant de **cinquante-cinq millions deux cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (55 261 489) Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC).**

Le délai de la réalisation des travaux est de de **quatre (04) mois** pour les deux lots.

Fait à Aplahoué, le 21 Novembre 2023
La Personne Responsable des Marchés Publics,

Joseph ATCHADE

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES
Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : ***Commune de Sakété***

Objet : Travaux de réhabilitation du centre de sante de takon dans la commune de Sakete

Référence SIGMAP :*T_ST_83800*

Avis N° *115/15/ST/SP-PRMP/CCMP/SA du 26..... Décembre 2023*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Sakété publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 17 Octobre *2023*.

2. La Commune de Sakété a obtenu dans le cadre du transfert aux communes – investissement de l'activité budgétaire appui a la mise en place des infrastructures sanitaires dans les communes (FADeC investissement) Gestion 2023 l'exécution de son budget des ressources du Fonds d'Appui au Développement des Communes, afin de financer des travaux de construction des infrastructures sanitaires , et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de travaux réhabilitation du centre de santé de TAKON dans la commune de Sakété.

3. La Commune de Sakété sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux répartis en trois (03) lots dans le tableau ci-après :

	Les travaux	Allotissement	Arrondissements
	- CONSTRUCTION DE LA MATERNITE -CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TOILETTE -CONSTRUCTION DU DISPENSAIRE -CONSTRUCTION D'UN INCINERATEUR -REHABILITATION DU LOGEMENT SAGE FEMME -CONSTRUCTION DU LOCAL ACCOMPAGNANT	Lot unique	TAKON

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises**

Exigences Techniques

- Être une entreprise spécialisé dans le domaine de BTP et justifier par le registre de commerce ou les statuts.
- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, au moins deux (02) marchés similaires de construction au cours des cinq (05) dernières années (2018 ,2019,2020, 2021 et 2022) et de l'année en cours qui ont été exécutés d'un montant égale à cent quatre-vingt-cinq millions (185 000 000) FCFA. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés suivie des attestations de bonne fin d'exécution légalisées assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies légalisées) ou des procès-verbaux de réception légalisés assortis des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies légalisées) montrant qu'il a exécuté lesdits marchés.
- *EQUIPEMENTS :* Le soumissionnaire devra disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé dans les Données Particulières du DAON et devra fourni les preuves de propriété ou une promesse de location de ces équipements (Copie lisible l'égalisé de la carte grise,) et les factures d'achat des matériels.

  NB : Les originaux de ces documents pourraient être demandés en cas de doute sur l'authenticité et la réalité des preuves fournies. Ces originaux seront retournés aux soumissionnaires après vérification. Au besoin, l'autorité contractante pourrait saisir les structures ayant délivré ces documents/pièces pour confirmation.

- **PERSONNEL :** Pour la réalisation de l'ouvrage, le soumissionnaire devra proposer un personnel d'encadrement ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires tel que demandé dans les Données Particulières du DAON justifier par un CV daté signé par le personnel proposé + copie légalisée des diplômes ou/et les attestations + les attestations de travail. Pour les diplômes obtenus à l'étranger, le soumissionnaire doit joindre l'équivalence du diplôme demandé.

  NB : Les originaux de ces documents pourraient être demandés en cas de doute sur l'authenticité et la réalité des preuves fournies. Ces originaux seront retournés aux soumissionnaires après vérification. Au besoin, l'autorité contractante pourrait saisir les structures ayant délivré ces documents/pièces pour confirmation.

➢ **Exigences d'ordre financier :**

- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction des trois (03) **dernières années (2020 ; 2021 et 2022)** d'un montant de Deux Cent quarante-sept **millions (247 000 000) Francs CFA** ; justifier par les états financiers telque prescrit dans l'Annexe *A-3-2.*
- Fournir les états financiers des trois (03) **dernières années (2020 ; 2021 et 2022)** certifiés par un Expert-comptable ou un Comptable agréé, membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptable Agréés du Bénin et portant la mention du Directeur Général des Impôts : « Bilans conformes aux déclarations souscrites au Service des Impôts ». L'identification (nom, prénom, adresse, cachet et signature) de l'Expert-Comptable ou du Comptable Agréé, membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin selon le cas, est exigé sur la page de certification ;
- Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : **Soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt mille de francs (65 780 000) Francs CFA.** (Attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires, les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin (exigible pour toutes les entreprises), conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission).

b) **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**

➢ **Exigences Techniques**

- Être une entreprise spécialisé dans le domaine de BTP et justifier par le registre de commerce ou les statuts ;
- Les entreprises naissantes sont autorisées à fournir en lieu et place des performances techniques, des pièces relatives aux expériences professionnelles de leur personnel d'encadrement technique affecté à l'exécution du marché.

- *EQUIPEMENTS : :* Le soumissionnaire devra disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé dans les Données Particulières du DAON et devra fourni les preuves de propriété ou une promesse de location de ces équipements (Copie lisible l'égalisé de la carte grise,) et les factures d'achat des matériels.

  NB : Les originaux de ces documents pourraient être demandés en cas de doute sur l'authenticité et la réalité des preuves fournies. Ces originaux seront retournés aux soumissionnaires après vérification. Au besoin, l'autorité contractante pourrait saisir les structures ayant délivré ces documents/pièces pour confirmation.

- **PERSONNEL :** Pour la réalisation de l'ouvrage, le soumissionnaire devra proposer un personnel d'encadrement ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires d'un montant d'au moins cent quatre-vingt-cinq millions (185 000 000) FCFA tel que c'est demandé dans les Données Particulières du DAON justifier par un CV daté signé par le personnel proposé + copie légalisée des diplômes ou/et les attestations + les attestations de travail. Pour les diplômes obtenus à l'étranger, le soumissionnaire doit joindre l'équivalence du diplôme demandé.

  NB : Les originaux de ces documents pourraient être demandés en cas de doute sur l'authenticité et la réalité des preuves fournies. Ces originaux seront retournés aux soumissionnaires après vérification. Au besoin, l'autorité contractante pourrait saisir les structures ayant délivré ces documents/pièces pour confirmation.

➢ **Exigences d'ordre financier :**

- Fournir les états financiers d'ouverture pour les entreprises naissante et les états financiers d'année d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) ans certifiés par un Expert-Comptable ou un Comptable agréé, membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptable Agréés du Bénin et portant la mention du Directeur Général des Impôts : « Bilans conformes aux déclarations souscrites au Service des Impôts ». L'identification (nom, prénom, adresse, cachet et signature) de l'Expert-Comptable ou du Comptable Agréé, membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin selon le cas, est exigé sur la page de certification ;

- Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : **Soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt mille de francs (65 780 000) Francs CFA.** (Attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires, les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin (exigible pour toutes les entreprises), conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission).Les pages portant la certification de la DGI et de l'Expert-Comptable ou Comptable agréé doivent être en original ou en copies légalisées dans l'offre originale ;
- Fourni la preuve d'une assurance risque professionnelle d'un montant Deux cent quarante-sept millions (247 000 000) FCFA

NB : les critères d'ordre financiers ci-dessus énumérées sont cumulatif.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délais d'exécution est de : six (06) mois

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la commune de Sakété; prmp.sakete@mairie.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au *secrétariat de la PRMP* à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la commune de Sakété sis dans le bâtiment abritant le Maire et ses Adjoints** et prendre connaissance du contenu du dossier les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes les matins et 14 heures à 17 heures 30 minutes les soirs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du mardi 26 Décembre 2023 .Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **sis dans le bâtiment abritant le Maire et ses Adjoints** .Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[2] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après :**Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la commune de Sakété sis dans le bâtiment abritant le Maire et ses Adjoints** au plus tard le **jeudi 25 Janvier 2024 à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Mairie de Sakété à 10 heures 30 minutes.**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de Deux million quatre cent soixante-six mille sept cent quarante-cinq **(2 466 745) FCFA** . En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* **jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées en lot unique sous peine de rejet.

Sakété, le 26 ..... Décembre 2023.

La Personne Responsable des Marchés Publics / P.i

Carmel Florent Y. PADONOU

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Objet : Accord-cadre relatif à l'entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit des régies (DGD, DGI et DGTCP).

Référence de l'AAO : S_MEF_84177
Avis n° 094 **/MEF/PRMP/SP du** 22/12 **/2023**
Identification de la procédure : S_MEF_84177

1. Cet avis d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de l'Economie et des Finances, gestion 2023, version **12** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **29 novembre 2023.**

2. Le Ministre de l'Economie et des Finances a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National afin de financer le marché en objet et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à « **l'entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit des régies (DGD, DGI et DGTCP).** »

3. Le Ministère de l'Economie et des Finances représenté par la Personne Responsable des Marchés Publics, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : « **l'entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit des régies (DGD, DGI et DGTCP) ».**

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué de **3 lots** répartis ainsi qu'il suit :

- **Lot n°1 : entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit de la DGD ;**
- **Lot n°2 : entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit de la DGI ;**
- **Lot n°3 : entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit de la DGTCP.**

Un candidat peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul (01) lot au maximum.

Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant de son suivant immédiat et son montant est le plus élevé.
La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire par lot, qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuelle successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020portant code des marchés publics en République du Bénin.

Au terme du présent dossier d'appel d'offres, il sera élaboré pour une durée maximale de 3 ans, un Accord-Cadre qui servira de base à la conclusion de contrats annuels dans les conditions fixées par la réglementation.
Les variantes ne sont pas admises.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics; Email : prmp@finances.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés, rez-de-chaussée du bloc du Cabinet, bureau en face du bureau B-184, Heures d'ouverture règlementaires : 8h à 12 h 30mn et 14h à 17h 30mn (heure locale).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

	ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
Exigences techniques	• Etre spécialisé dans l'entretien de bureau ou le nettoyage d'espace vert, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Preuve d'avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022) et de l'année en cours, au profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales ou toutes autres personnes morales de droit privé au moins 1 marché d'entretien de bureau ou le nettoyage d'espace vert. Le montant de chaque marché doit équivaloir à au moins : - **68.767.622 HT pour le lot 1** - **262.430.535 FCFA HT pour le lot 2** - **52.143.279 FCFA HT pour le lot 3** Produire la copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou copie légalisée des procès-verbaux de réception et joindre la copie légalisée des contrats y relatifs. Les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception ne sont pris en compte que s'ils sont accompagnés des marchés y relatifs. • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.	• Etre spécialisé dans l'entretien de bureau ou le nettoyage d'espace vert, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts • Disposer au sein de l'entreprise du personnel d'encadrement. L'intéressé doit prouver qu'il a participé à l'exécution d'au moins 1 marché d'entretien de bureau ou le nettoyage d'espace vert au profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales ou toutes autres personnes morales de droit privé au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022) précédant la création de l'Entreprise naissante. Le montant dudit marché doit équivaloir à au moins : - **68.767.622 HT pour le lot 1** - **262.430.535 FCFA HT pour le lot 2** - **52.143.279 FCFA HT pour le lot 3** Les trois (03) années (2020, 2021, 2022) se rapportent à la période précédant la création de l'entreprise naissante : justifier par les attestations de participation délivrées par les Entreprises de provenance et mentionnant l'objet et les montants des marchés au titre des expériences ; y préciser les noms et coordonnée des clients pouvant attester des renseignements relatifs aux marchés ou toutes autres personnes morales de droit privé.

	ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
Exigences financières	Disposer de la capacité financière sous forme d'avoirs liquides, de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de : - **4.775.529 F CFA pour le lot 1** - **18.224.343 FCFA pour le lot 2** - **3.621.061 FCFA pour le lot 3** NB: justifier par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin	Disposer de la capacité financière sous forme d'avoirs liquides, de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de : - **4.775.529 F CFA pour le lot 1** - **18.224.343 FCFA pour le lot 2** - **3.621.061 FCFA pour le lot 3** NB: justifier par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin • Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de : - **94.555.480 FCFA pour le lot 1** - **360.341.986 pour le lot 2** - **71.697.008 pour le lot 3** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

NB : L'autorité Contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre sera de trois (03) ans pour chaque lot et sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuel successifs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du lancement du dossier mentionnée dans l'avis. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, dans le bloc du cabinet, bureau en face du bureau B184. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier ou en fasse la demande en ligne via le mail prmp@finances.bj

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 au plus tard le ....12 Janv 24 à 10H00 heure limite (heure locale).

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 le même jour d'ouverture à 10H30 (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

- **859.595 FCFA** pour **le lot 1**
- **3.280.382 FCFA pour le lot 2**
- **651.791 FCFA** pour le **lot 3**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées pat lot.

La Personne Responsable des Marchés Publics ;

SALIFOU MAMAN

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Objet : Accord-cadre relatif à l'entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du bloc du cabinet, du bloc technique et les autres directions du MEF

Référence de l'AAO : S_MEF_84178

Avis n° 993 **/MEF/PRMP/SP du** 21/12/ **/2023**

Identification de la procédure : S_MEF_84178

BON A LANCER

1. Cet avis d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de l'Economie et des Finances, gestion 2023, version **12** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **08 novembre 2023.**

2. Le Ministre de l'Economie et des Finances a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National afin de financer le marché en objet et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à « **l'entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du bloc du cabinet, du bloc technique et les autres directions du MEF.** »

3. Le Ministère de l'Economie et des Finances représenté par la Personne Responsable des Marchés Publics, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : « **l'entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du bloc du cabinet, du bloc technique et les autres directions du MEF».**

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué de 4 **lots** répartis ainsi qu'il suit :

Lots	Intitulé du lot
Lot 1	Entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du bloc administratif du Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances;
Lot 2	Entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du bloc technique du Ministère de l'Economie et des Finances ;
Lot 3	Entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du bâtiment de l'inspection Générale des Finances.
Lot 4	Entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit des autres directions et structures du Ministère de l'Economie et des Finances.

BON A LANCER

- Un candidat peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul (01) lot au maximum.

  Si un soumissionnaire est potentiel attributaire sur plus d'un lot, il lui sera attribué le lot sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est le plus élevé

- La présente procédure aboutira sur la signature d'un accord-cadre mono attributaire par lot d'une durée de trois (03) ans maximums (2024,2025, 2026) non renouvelable, avec le prestataire qui serait sélectionné. Ledit accord-cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en république du Bénin.

- Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.

- Les variantes ne sont pas admises.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics; Email : prmp@finances.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés, rez-de-chaussée du bloc du Cabinet, bureau en face du bureau B-184, Heures d'ouverture règlementaires : 8h à 12 h 30mn et 14h à 17h 30mn (heure locale).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Lot 1, lot 2, lot 3 et lot 4 :

	ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
Exigences techniques	• Etre spécialisé dans l'entretien de bureau ou le nettoyage d'espace vert, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Preuve d'avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022) et de l'année en cours, au profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales ou toutes autres personnes morales de droit privé au moins 1 marché d'entretien de bureau ou le nettoyage d'espace vert. Le montant de chaque marché doit équivaloir à au moins : - **75.556.125 FCFA HT pour le lot 1** - **124.344.751 FCFA HT pour le lot 2** - **71.485.494 FCFA HT pour le lot 3** - **76.747.872 FCFA HT pour le lot 4** Produire la copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou copie légalisée des procès-verbaux de réception et joindre la copie légalisée des contrats y relatifs. Les	• Etre spécialisé dans l'entretien de bureau ou le nettoyage d'espace vert, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts • Disposer au sein de l'entreprise du personnel d'encadrement. L'intéressé doit prouver qu'il a participé à l'exécution d'au moins 1 marché d'entretien de bureau ou le nettoyage d'espace vert au profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales ou toutes autres personnes morales de droit privé au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022) précédant la création de l'Entreprise naissante. Le montant dudit marché doit équivaloir à au moins : - **75.556.125 FCFA HT pour le lot 1** - **124.344.751 FCFA HT pour le lot 2** - **71.485.494 FCFA HT pour le lot 3**

	ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
	attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception ne sont pris en compte que s'ils sont accompagnés des marchés y relatifs.	- **76.747.872 FCFA HT pour le lot 4** Les trois (03) années (2020, 2021, 2022) se rapportent à la période précédant la création de l'entreprise naissante : justifier par les attestations de participation délivrées par les Entreprises de provenance et mentionnant l'objet et les montants des marchés au titre des expériences ; y préciser les noms et coordonnée des clients pouvant attester des renseignements relatifs aux marchés ou toutes autres personnes morales de droit privé.
Exigences financières	Disposer de la capacité financière sous forme d'avoirs liquides, de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de : - **5.596.750 F CFA pour le lot 1** - **9.210.722 FCFA pour le lot 2** - **5.295.222 FCFA pour le lot 3** - **5.685.028 FCFA pour le lot 4** NB: justifier par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin	Disposer de la capacité financière sous forme d'avoirs liquides, de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de : - **5.596.750 F CFA pour le lot 1** - **9.210.722 FCFA pour le lot 2** - **5.295.222 FCFA pour le lot 3** - **5.685.028 FCFA pour le lot 4** NB: justifier par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin • Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de : - **110.815.650 FCFA pour le lot 1** - **182.372.301 pour le lot 2** - **104.845.391 pour le lot 3** - **112.563.545 pour le lot 4** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

BON A LANCER

NB : L'autorité Contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation de l'Accord-cadre est de (03) ans au maximum pour chacun des lots.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter de la date de lancement du dossier mentionnée dans l'avis. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, dans le bloc du cabinet, bureau en face du bureau B184. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale.

Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier ou en fasse la demande en ligne via le mail prmp@finances.bj

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 au plus tard le ..VEND..12.Janv 24 à 10H00 heure limite (heure locale).

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 le même jour d'ouverture à 10H30 (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

- **1.007.415 FCFA** pour **le lot 1**
- **1.657.930 FCFA** pour le **lot 2,**
- **953.140 FCFA** pour le **lot 3**
- **1.023.305 FCFA** pour le **lot 4.**

BON A LANCER

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Les offres seront déposées par lot.

La Personne Responsable des Marchés Publics ;

SALIFOU MAMAN

[1] Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

LA PERSONNE RESPONSABLE DES
MARCHES PUBLICS

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Objet : Accord-cadre relatif à la maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des structures du Ministère de l'Economie et des Finances.

Référence de l'AAO : S_MEF_84325

Avis n° 891 **/MEF/PRMP/SP du** 21/12/ **/2023**

Identification de la procédure : S_MEF_84325

1. Cet avis d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de l'Economie et des Finances, gestion 2023, version **12** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **29 novembre 2023.**

2. Le Ministre de l'Economie et des Finances a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National afin de financer le marché en objet et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **la maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des structures du Ministère de l'Economie et des Finances.**

3. Le Ministère de l'Economie et des Finances représenté par la Personne Responsable des Marchés Publics, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : « **maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des structures du Ministère de l'Economie et des Finances.** ».

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué de 8 **lots** répartis ainsi qu'il suit :

- **Lot n°1 : maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des bureaux du bloc du Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances;**
- **Lot n°2 : maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des bureaux de la Direction Générale du Budget logé au Bloc technique du Ministère de l'Economie et des Finances;**
- **Lot n°3 : maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des autres bureaux du bloc technique du Ministère de l'Economie et des Finances;**
- **Lot n°4 : maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des bureaux de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et dans les douze départements ;**
- **Lot n°5 : maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des bureaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) et ses démembrements ;**
- **Lot n°6 : maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des bureaux de la Direction Générale des Douanes (DGD) ;**
- **Lot n°7 : maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des bureaux des unités douanières à l'intérieur du pays ;**
- **Lot n°8 : maintenance et entretien des climatiseurs individuels et des installations de froid des bureaux des autres Directions et structures du Ministère de l'Economie et des Finances;**

Un candidat peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul (01) lot au maximum.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire par lot, qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuels successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin.
Au terme du présent dossier d'appel d'offres, il sera élaboré pour une durée maximale de 3 ans, un Accord-Cadre qui servira de base à la conclusion de contrats annuels dans les conditions fixées par la réglementation.
Les variantes ne sont pas admises.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics; Email : prmp@finances.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés, rez-de-chaussée du bloc du Cabinet, bureau en face du bureau B-184, Heures d'ouverture règlementaires : 8h à 12 h 30mn et 14h à 17h 30mn (heure locale).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER

Lot1

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts.
- Avoir exécuter avec satisfaction, au moins un (01) marché de maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, de montant 24.551.695 F CFA, justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou du procès-verbal de réception, signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 1.818.644 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 1.818.644 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **36.009.153 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

Lot 2

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Avoir exécuter avec satisfaction, au moins un (01) marché de maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, de montant 17.528.949 F CFA, justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou du procès-verbal de réception, signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 1.298.441 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 1.298.441 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **25.709.125 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

Lot 3

BON A LANCER

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts.
- Avoir exécuter avec satisfaction, au moins un (01) marché de maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid , de montant 22.892.797 F CFA, justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou du procès-verbal de réception, signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 1.695.763 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 1.695.763 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **33.576.102 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

Lot4

BON A LANCER

c) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts.
- Avoir exécuter avec satisfaction, au moins un (01) marché de maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, de montant 21.458.520 F CFA, justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou du procès-verbal de réception, signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 1.589.520 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.

d) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 1.589.520 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **31.472.496 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

Lot 5

BON A LANCER

e) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Avoir exécuter avec satisfaction, au moins un (01) marché de maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, de montant 92.437.200 F CFA, justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou du procès-verbal de réception, signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 6.847.200 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.

f) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 6.847.200 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **135.574.560 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

Lot 6

c) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Avoir exécuter avec satisfaction, au moins un (01) marché de maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, de montant 49.011.864 F CFA, justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou du procès-verbal de réception, signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 3.630.508 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.

d) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 3.630.508 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **71.884.068 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

Lot 7

c) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Avoir exécuter avec satisfaction, au moins un (01) marché de maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, de montant 71.170.169 F CFA, justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou du procès-verbal de réception, signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 5.271.864 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.

d) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 5.271.864 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **104.382.915 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

Lot 8

g) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Avoir exécuter avec satisfaction, au moins un (01) marché de maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid , de montant 56.700.000 F CFA, justifié par l'attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou du procès-verbal de réception, signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 4.200.000 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.

h) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Etre spécialisé dans la maintenance et l'entretien des climatiseurs et des installations de froid, justifié par l'extrait légalisé du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts
- Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de 4.200.000 F CFA, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **83.160.000 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

NB : L'autorité Contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre sera de trois (03) ans pour chaque lot et sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuel successifs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres complet à compter du lancement du dossier mentionnée dans l'avis. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, dans le bloc du cabinet, bureau en face du bureau B184. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier ou en fasse la demande en ligne via le mail prmp@finances.bj

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 au plus tard le ....12...Janv....24 à 10H00 heure limite (heure locale).

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 le même jour d'ouverture à 10H30 (heure locale).

[1] Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **109.119 FCFA** pour le **lot 1**, de **77.906 FCFA** pour le **lot 2,** de **101.746 FCFA** pour le **lot 3,** de **95.371 FCFA** pour le **lot 4,** de **410.832** pour le **lot 5,** de **217.831** pour le **lot 6,** de **316.312** pour le **lot 7** et de **252.000** pour le **lot 8.**
En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées pat lot, conformément au dossier type et tenir compte de cette observation à l'IC 20.1 des DPAO.

La Personne Responsable des Marchés Publics ;

SALIFOU MAMAN

BON A LANCER

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

LA PERSONNE RESPONSABLE DES
MARCHES PUBLICS

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Objet : Accord-cadre relatif au nettoyage entretien et des bâtiments abritant le Conseil National du Dialogue Social, la Direction du Garage Central Administratif, le service des Archives du MEF et d'un bâtiment servant de logement public.

Référence SIGMAP de l'AAO : S_MEF_84459
Avis n°090 /MEF/PRMP/SP du 21/12/2023
Identification de la procédure : S_MEF_84459

BON A LANCER DCMP-MEF

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de l'Economie et des Finances, gestion 2023, version **12** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **29 novembre 2023.**

2. Le Ministre de l'Economie et des Finances a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National afin de financer le marché en objet et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif **au nettoyage entretien et des bâtiments abritant le Conseil National du Dialogue Social, la Direction du Garage Central Administratif, le service des Archives du MEF et d'un bâtiment servant de logement public.**

3. Le Ministère de l'Economie et des Finances représenté par la Personne Responsable des Marchés Publics, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : **nettoyage entretien et des bâtiments abritant le Conseil National du Dialogue Social, la Direction du Garage Central Administratif, le service des Archives du MEF et d'un bâtiment servant de logement public.**

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué de **2 lots** répartis ainsi qu'il suit :

Lots	Intitulé du lot
Lot 1	Entretien et nettoyage des bâtiments abritant le Conseil National du Dialogue Social, la Direction du Garage Central Administratif, le service des Archives du MEF
Lot 2	Entretien et nettoyage et maintenance d'un bâtiment servant de logement public

Un candidat peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul (01) lot au maximum.

Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire par lot, qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuels successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin.
Les variantes ne sont pas admises.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics; Email : prmp@finances.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés, rez-de-chaussée du bloc du Cabinet, bureau en face du bureau B-184, Heures d'ouverture règlementaires : 8h à 12 h 30mn et 14h à 17h 30mn (heure locale).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

		ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
LOT 1	Exigences techniques	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois (03) dernières années (2022, 2021, 2020) et de l'année en cours , au moins un (01) marché de nettoyage ou d'entretien de locaux, de montant **146.096.162 FCFA HT**, justifiés par l'attestation de bonne fin d'exécution assortie de contrat (page de garde, page de signature et page portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisation internationale au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
	Exigences financières	Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de **10.145.567 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **10.145.567 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin. • Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **200.882.223 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.
LOT 2	Exigences techniques	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois (03) dernières années (2022, 2021, 2020) et de l'année en cours, au moins un (01) marché de nettoyage ou d'entretien de locaux, de montant **83.444.739 FCFA HT** justifiés par l'attestation de bonne fin d'exécution assortie de contrat (page de garde, page de signature et page portant le mont en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisation internationale ou Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

BON A LANCER DCMP-MEF

		ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
		internationale au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.	
	Exigences financières	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **5.794.774 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **5.794.774 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin. • Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **114.736.516 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

NB : L'autorité Contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

BON A LANCER DCMP-MEF

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre sera de trois (03) ans pour chaque lot et sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuel successifs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier complet d'appel d'offres à compter du.....26.12.2023. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, dans le bloc du cabinet, bureau en face du bureau B184. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier ou en fasse la demande en ligne via le mail prmp@finances.bj

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 au plus tard le ...12...Janv.24 à 10H00 heure limite (heure locale).

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes le.....12/01/24..... en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 le même jour d'ouverture à 10H30 (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

N° du lot	Montant de la garantie de soumission
LOT 1	1.826.202 FCFA
LOT 2	1.043.059 FCFA

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées pat lot sous peine de rejet.

La Personne Responsable des Marchés Publics ;

Salifou MAMAN

BON A LANCER DCMP-MEF

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

LA PERSONNE RESPONSABLE DES
MARCHES PUBLICS

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Objet : Accord-cadre relatif à l'entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du Ministère de l'Eau et des Mines, du Ministère de l'Industrie et du Commerce et du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts et de la Direction Générale des impôts.

Référence SIGMAP de l'AAO : S_MEF_84786
Avis n°058 /MEF/PRMP/SP du 1er/12/2023
Identification de la procédure : S_MEF_84786

BON A LANCER DCMP-MEF

1. Cet avis d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de l'Economie et des Finances, gestion 2023, version **11** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **02 novembre 2023.**

2. Le Ministre de l'Economie et des Finances a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National afin de financer le marché en objet et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif **à l'entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du Ministère de l'Eau et des Mines, du Ministère de l'Industrie et du Commerce et du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts et de la Direction Générale des impôts.**

3. Le Ministère de l'Economie et des Finances représenté par la Personne Responsable des Marchés Publics, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : **entretien et nettoyage des bureaux et espace vert au profit du Ministère de l'Eau et des Mines, du Ministère de l'Industrie et du Commerce et du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts et de la Direction Générale des impôts.**

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué de **3 lots** répartis ainsi qu'il suit :

Lots	Intitulé du lot
Lot 1	Nettoyage et entretien du 2è, 3è, 4è, 5è, 6è et 7è étage de l'immeuble R+8 du Cabinet et de certaines structures du Ministère de l'Eau et des Mines.
Lot 2	Nettoyage et entretien des bâtiments administratifs du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Ministère du Tourisme de la Culture et des Arts y compris leurs espaces à Cotonou.
Lot 3	Nettoyage et entretien des bâtiments administratifs du CIPE 1 sise à Saint Michel, du CIPE 2 à Suru-Léré, du CIPE 3 sise à Cadjèhoun et du CIPE 4 à Agla y compris leurs espaces verts.

Un candidat peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul (01) lot au maximum.

Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire par lot, qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuels successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin.
Les variantes ne sont pas admises.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics; Email : prmp@finances.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés, rez-de-chaussée du bloc du Cabinet, bureau en face du bureau B-184, Heures d'ouverture règlementaires : 8h à 12 h 30mn et 14h à 17h 30mn (heure locale).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

		ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
LOT 1	Exigences techniques	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois (03) dernières années (2022, 2021, 2020) et de l'année en cours , au moins un (01) marché de nettoyage ou d'entretien de locaux, de montant **62.900.000 FCFA HT** chacun, justifiés par l'attestation de bonne fin d'exécution assortie de contrat (page de garde, page de signature et page portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisation internationale au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
	Exigences financières	Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de **4.194.526 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **4.194.526 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin. • Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **83.051.607 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.
LOT 2	Exigences techniques	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois (03) dernières années (2022, 2021, 2020) et de l'année en cours, au moins un (01) marché de nettoyage ou d'entretien de locaux, de montant **100.100.000 FCFA HT** chacun, justifiés par l'attestation de bonne fin	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C

BON A LANCER DCMP-MEF

		ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
		d'exécution assortie de contrat (page de garde, page de signature et page portant le mont en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisation internationale au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.	• Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
	Exigences financières	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **6.674.444 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **6.674.444 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin. • Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **132.153.993 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.
LOT 3	Exigences techniques	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois (03) dernières années (2022, 2021, 2020) et de l'année en cours, au moins un (01) marché de nettoyage ou d'entretien de locaux, de montant **40.300.000 FCFA HT** chacun, justifiés par l'attestation de bonne fin d'exécution assortie de contrat (page de garde, page de signature et page portant le mont en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisation internationale au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.	• Etre spécialisé dans l'entretien et le nettoyage de locaux, justifié par original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
	Exigences financières	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **2.688.231 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **2.688.231 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin. • Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **53.226.977 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

BON A LANCER DCMP - MEF

NB : L'autorité Contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre sera de trois (03) ans pour chaque lot et sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuel successifs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier complet d'appel d'offres à compter du.....26/12/2023[1]. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, dans le bloc du cabinet, bureau en face du bureau B184. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier ou en fasse la demande en ligne via le mail prmp@finances.bj

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 au plus tard le ..11/01/2024 à 10H00 heure limite (heure locale).

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes le.....11/01/2024 en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 le même jour d'ouverture à 10H30 (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

N° du lot	Montant de la garantie de soumission
LOT 1	755 015 FCFA
LOT 2	1 201 400 FCFA
LOT 3	483 882 FCFA

BON A LANCER DCMP - MEF

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *90* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

La Personne Responsable des Marchés Publics ;

Salifou MAMAN

[1] Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

---

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Objet : Accord-cadre relatif à la fourniture de bande passante de maintenance des équipements d'interconnexion et de sécurisation, de l'assistance à la gestion des interconnexions des sites SIGFIP de Cotonou et des douze (12) départements via le réseau de données d'un opérateur de réseau.

Référence SIGMAP de l'AAO : S_MEF_84924

Avis n°092 /MEF/PRMP/SP du 21/12/2023

Identification de la procédure : S_MEF_84924

1. Cet avis d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de l'Economie et des Finances, gestion 2023, version **13** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **04 décembre 2023.**

2. Le Ministère de l'Economie et des Finances a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget des fonds du budget Nation et à l'intention d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du marché relatif **à la fourniture de bande passante de maintenance des équipements d'interconnexion et de sécurisation, de l'assistance à la gestion des interconnexions des sites SIGFIP de Cotonou et des douze (12) départements via le réseau de données d'un opérateur de réseau.**

3. Le Ministère de l'Economie et des Finances représenté par la Personne Responsable des Marchés Publics, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services de **fourniture de bande passante de maintenance des équipements d'interconnexion et de sécurisation, de l'assistance à la gestion des interconnexions des sites SIGFIP de Cotonou et des douze (12) départements via le réseau de données d'un opérateur de réseau.**

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un **lot unique**

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire, qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuels successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin.
Les variantes ne sont pas admises.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics; Email : prmp@finances.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés, rez-de-chaussée du bloc du Cabinet, bureau en face du bureau B-184, Heures d'ouverture règlementaires : 8h à 12 h 30mn et 14h à 17h 30mn (heure locale).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

	ANCIENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLE QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE
Exigences techniques	• Etre spécialisé dans la maintenance des équipements d'interconnexion, justifié par l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Avoir exécuté avec satisfaction, au moins un (01) marché de fourniture de bande passante, de maintenance et sécurisation des interconnexions, de montant **611.147.700 FCFA HT**, justifiés par les attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisation internationale au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé. • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.	• Etre spécialisé dans la maintenance des équipements d'interconnexion, justifié par l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts. • Disposer d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C • Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences doivent être conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
Exigences financières	Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant de **37.725.167 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin.	• Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits d'un montant **37.725.167 F CFA**, justifié par une attestation de capacité financière d'une banque ou d'un organisme financier agrée ou ayant un correspondant en République du Bénin. • Une attestation d'assurance de risques professionnels à hauteur de **746.958.300 FCFA** pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

BON A LANCER

NB : L'autorité Contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre sera de trois (03) ans et sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuel successifs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter de la date de publication de l'avis. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, dans le bloc du cabinet, bureau en face du bureau B184. Le

dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier ou en fasse la demande en ligne via le mail prmp@finances.bj

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 au plus tard le ..12/01/24.. à 10H00 heure limite (heure locale) GMT+1.

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Ministère de l'Economie et des Finances, bloc technique, 1er étage, bureau 102 le même jour d'ouverture à 10H30 (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 6.790.530 F CFA.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *120* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées, conformément au dossier type et tenir compte de cette observation à l'IC 20.1 des DPAO.

BON A LANCER

La Personne Responsable des Marchés Publics ;

Salifou MAMAN

[1] Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : *Commune de Kétou représentée par la Personne Responsable des Marchés*

Objet : POURSUITE ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE KPANKOU.

Référence SIGMAP : T_DST_83410

AVIS N° : 113/011/T_DST_83410/C-KET/PRMP/CCMP/SPMP

Identification de la procédure : *DRP*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics actualisé de la Commune de Kétou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le vendredi 06 octobre .2023.

2. Le Commune de Kétou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son premier Collectif Budgétaire exercice 2023 des FADeC Non Affectés 2020 et 2021, afin de financer le Projet « Amélioration de la performance de l'administration et de la gouvernance locale » de son programme intitulé « Projet de renforcement des équipements et infrastructures administratifs » et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Poursuite et achèvement des travaux de construction des bureaux de l'arrondissement de Kpankou.**

3. Le Commune de Kétou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **poursuivre et achever les travaux de construction des bureaux de l'arrondissement de Kpankou** répartis en lot unique.

Les variantes techniques ne sont prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises/ qui cumulent plus de trois (03) années d'existences.**

➢ **Capacités Techniques et Expériences.**

- **Références techniques (Expériences)**
  - Être une entreprise ou groupement solidaire d'entreprises régulièrement immatriculée et exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ;
  - Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur principal au **moins deux (02) marchés (construction de modules de salles de classe, boutiques/ hangars de marché ou de bâtiments de type R+0 avec ou sans dallage, électricité et plomberie) ou de nature plus complexe au cours des trois (03) dernières années (2020,2021 et 2022) et de l'année en cours** qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et **qui sont similaires** aux prestations proposées, **chacun de montant minimum TTC** égal à **Quatre-vingt-quatre millions (84.000.000) francs CFA.**

NB : La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites. Joindre les attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive, accompagnés de la page de garde et la page de signature du marché signées par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'état ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin) en **copie certifiée au tribunal** pour les trois (03) dernières années (2020,2021 et 2022) et de l'année en cours.

- **Personnel**

Le candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes auxquelles il a soumissionné :

Tableau du personnel :

N°	*Nom et prénoms*	*Position*	*Nombre Minimum Exigé*	*Expérience globale en travaux (années)*	*Expérience dans des travaux similaires (Nombre)*
1		Conducteur des Travaux : Technicien supérieur en génie Civil (BAC + 3 au moins)	01	5	3
2		Chef de chantier : DTI ou BTS (BAC+2 au moins) en BTP	01	5	3
3		Maître maçon	01	5	3
4		Maître ferrailleur	01	5	3
5		Maitre Plombier	01	5	3
6		Maître Charpentier	01	5	3
7		Maître menuisier	01	5	3
8		Maître coffreur	01	5	3
9		Maître carreleur	01	5	3
10		Maître peintre	01	5	3
11		Environnementaliste	01	5	2

NB : Le candidat doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant le formulaire PER 1 de la section II, formulaires de soumission appuyé des preuves de qualifications (diplômes) et des attestations ou certificats de travail.

CCMP-KETOU BON A LANCER

OK Ce 19/12/2023 Commission des Marchés Publics de Kétou - Gelliu

5

CCMP-KETOU BON A LANCER

CCMP-KETOU BON A LANCER

Les copies légalisées au tribunal des diplômes et leurs cartes d'identité doivent être jointes aux différents CV du personnel proposé puis des attestations de travail justifiant de l'expérience exigée. Tout curriculum vitae sans la copie légalisée du diplôme et de la carte d'identité ou CIP ne sera pas valable pour le personnel d'encadrement auquel, il s'applique et l'offre sera rejetée.

Seuls les originaux ou les copies légalisées des originaux des preuves de possession de matériels, de diplômes, d'attestation de bonne fin d'exécution ou de travail et de contrats sont pris en compte. Les photocopies légalisées des photocopies légalisées déjà au moins une fois ne seront pas prises en compte et l'offre concernée sera rejetée.

- **Matériel**

Le candidat doit établir qu'il dispose des matériels suivants auquel l'entreprise a soumissionné :

N°	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis	Modèle et Puissance	Etat (Neuf, Bon, Médiocre)	Acheté, Loué
1	Bétonnière de 510 litres de Capacité au moins	01			
2	Aiguille Vibrante	01			
3	Etais métallique ou en bois (Ensemble)	01			
4	Echafaudage métallique ou en bois (Ensemble)	02			
5	Ensemble de petits outillages de maçonnerie (Brouettes, truelle, cordeau, niveau à bulle, équerre, règle, fil à plomb, décamètre…)	02			
6	Ensemble d'équipement de protection et de sécurité (cache-nez, chaussures adaptées, gants, casques de chantier, gilets etc.).	02			
7	Boite à Pharmacie	01			
8	Ensemble de petits outillages de coffrage	02			
9	Ensemble d'Equipement d'hygiène et de protection (Dispositif de lavage de mains, Savon, gel hydro-alcoolisé etc .)	02			
10	Véhicule de liaison	01			

NB :

Le candidat doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant le formulaire **MAT de la section II**, formulaires de soumission appuyé des preuves.

Les preuves de propriété ou de possession légale doivent être fournies. En cas de location, le contrat de location doit être fourni en plus des preuves de propriété des matériels objets de location. L'autorité contractante se réserve le droit de visiter le parc de matériels des candidats aux fins de constater leur effectivité et leur état de marche avant l'attribution provisoire. Tout constat contraire à la déclaration faite dans l'offre et tout usage de faux entrainera le rejet de l'offre.

Tout constat sur le terrain et au niveau de la Banque de Données de l'Agence Nationale des Transports Terrestres (ANaTT) de la non-conformité des pièces relatives au droit de propriété ou

7

CCMP-KETOU BON A LANCER

en location fournies dans l'offre du soumissionnaire, entraînera l'élimination pure et simple de l'offre dudit soumissionnaire pour faux et usage de faux. Il en sera de même du constat du mauvais état de fonctionnement des engins proposés. L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de contrefaçon ou de faux et usage de faux avérés de poursuivre les soumissionnaires présumés faussaires devant les juridictions compétentes nationales.

Les photocopies des documents, notamment cartes grises, factures ou reçus non lisibles ne seront pas considérées.

Seuls les originaux ou les copies légalisées des originaux des preuves de possession de matériels, de diplômes, d'attestation de bonne fin d'exécution ou de travail et de contrats sont pris en compte. Les photocopies légalisées des photocopies légalisées déjà au moins une fois ne seront pas prises en compte et l'offre concernée sera rejetée.

- **Méthodologie et planning d'exécution**

Le candidat doit présenter la démarche méthodologique à mettre en place pour l'exécution des travaux. Il doit en outre proposer un planning d'exécution (planning de déploiement du personnel, planning des approvisionnements…) en conformité avec le délai d'exécution des travaux **qui est de quatre (04) mois (délai d'exécution au plus tôt) à cinq (05) mois (délai d'exécution au plus tard)** et en cohérence avec la méthodologie adoptée et qui définit les différentes tâches à exécuter sur le chantier en fonction du temps de maturité ou de mise en œuvre des ouvrages en Béton Armé.

(Voir le dossier d'appel d'offres pour les informations détaillées).

➢ **Capacité Financière** :

- **Chiffres d'Affaires** :
  - Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2020,2021 et 2022) un chiffre d'affaires moyen de **Cent quatre millions sept cent mille (104.700.000) francs CFA.**
  - Les candidats devront donc fournir les états financiers (quinze premières pages) des trois (03) dernières années (2020,2021 et 2022) présentés par un comptable employé de l'entreprise et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI.

NB : Les pages portant la certification de la DGI et de l'Expert-Comptable ou Comptable agréé doivent être en original ou en copie légalisée au tribunal dans l'offre originale.

- **Capacité de financement :**

6

8

CCMP-KETOU BON A LANCER

- Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit justifiés par **une attestation de capacité financière d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin à hauteur de vingt-quatre millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-cinq (24.840.985) francs CFA.**

- Les candidats étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin (exigible pour toutes les entreprises), conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission.

b) **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

Capacité technique et Exigences : Non Applicable

- Être une entreprise ou groupement solidaire d'entreprises régulièrement immatriculée et exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ;

- **Personnel**

Le candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes auxquelles il a soumissionné :

Tableau du personnel :

N°	*Nom et prénoms*	*Position*	*Nombre Minimum Exigé*	*Expérience globale en travaux (années)*	*Expérience dans des travaux similaires (Nombre)*
1		Directeur des Travaux : Diplôme d'Ingénieur/Master en Travaux (BAC+5 au moins)	01	10	5
2		Conducteur des Travaux : Technicien supérieur en génie Civil (BAC + 3 au moins)	01	7	5
3		Chef de chantier : DTI ou BTS (BAC+2 au moins) en BTP	01	5	5
4		Maître maçon	01	10	5
5		Maître ferrailleur	01	10	5
6		Maitre Plombier	01	10	5
7		Maître Charpentier	01	10	5
8		Maître menuisier	01	10	5
9		Maître coffreur	01	10	5
10		Maître carreleur	01	10	5
11		Maître peintre	01	10	5
12		Environnementaliste	01	10	4

9

CCMP-KETOU BON A LANCER

Section 0. Avis d'appel d'offres

NB : Le candidat doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant le formulaire PER 1 de la section II, formulaires de soumission appuyé des preuves de qualifications (diplômes) et des attestations ou certificats de travail.

Les copies légalisées au tribunal des diplômes et leurs cartes d'identité doivent être jointes aux différents CV du personnel proposé puis des attestations de travail justifiant de l'expérience exigée. Tout curriculum vitae sans la copie légalisée du diplôme et de la carte d'identité ou CIP ne sera pas valable pour le personnel d'encadrement auquel il s'applique et l'offre sera rejetée.

Seuls les originaux ou les copies légalisées des originaux des preuves de possession de matériels, de diplômes, d'attestation de bonne fin d'exécution ou de travail et de contrats sont pris en compte. Les photocopies légalisées des photocopies légalisées déjà au moins une fois ne seront pas prises en compte et l'offre concernée sera rejetée.

- **Matériel**

Le candidat doit établir qu'il dispose des matériels suivants auquel l'entreprise a soumissionné :

N°	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis	Modèle et Puissance	Etat (Neuf, Bon, Médiocre)	Acheté, Loué
1	Bétonnière de 510 litres de Capacité au moins	01			
2	Aiguille Vibrante	01			
3	Etais métallique ou en bois (Ensemble)	01			
4	Echafaudage métallique ou en bois (Ensemble)	02			
5	Ensemble de petits outillages de maçonnerie (Brouettes, truelle, cordeau, niveau à bulle, équerre, règle, fil à plomb, décamètre…)	02			
6	Ensemble d'équipement de protection et de sécurité (cache-nez, chaussures adaptées, gants, casques de chantier, gilets etc.).	02			
7	Boite à Pharmacie	01			
8	Ensemble de petits outillages de coffrage	02			
9	Ensemble d'Equipement d'hygiène et de protection (Dispositif de lavage de mains, Savon, gel hydro-alcoolisé etc.)	02			
10	Véhicule de liaison	01			

NB :

Les preuves de propriété ou de possession légale doivent être fournies. En cas de location, le contrat de location doit être fourni en plus des preuves de propriété des matériels objets de location. L'autorité contractante se réserve le droit de visiter le parc de matériels des candidats aux fins de constater leur effectivité et leur état de marche avant l'attribution provisoire. Tout

10

Section 0. Avis d'appel d'offres

constat contraire à la déclaration faite dans l'offre et tout usage de faux entrainera le rejet de l'offre.

Tout constat sur le terrain et au niveau de la Banque de Données de l'Agence Nationale des Transports Terrestres (ANaTT) de la non-conformité des pièces relatives au droit de propriété ou en location fournies dans l'offre du soumissionnaire, entraînera l'élimination pure et simple de l'offre dudit soumissionnaire pour faux et usage de faux. Il en sera de même du constat du mauvais état de fonctionnement des engins proposés. L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de contrefaçon ou de faux et usage de faux avérés de poursuivre les soumissionnaires présumés faussaires devant les juridictions compétentes nationales.

Les photocopies des documents, notamment cartes grises, factures ou reçus non lisibles ne seront pas considérées.

Seuls les originaux ou les copies légalisées des originaux des preuves de possession de matériels, de diplômes, d'attestation de bonne fin d'exécution ou de travail et de contrats sont pris en compte. Les photocopies légalisées des photocopies légalisées déjà au moins une fois ne seront pas prises en compte et l'offre concernée sera rejetée.

- **Méthodologie et planning d'exécution**

Le candidat doit présenter la démarche méthodologique à mettre en place pour l'exécution des travaux. Il doit en outre proposer un planning d'exécution (planning de déploiement du personnel, planning des approvisionnements…) en conformité avec le délai d'exécution des travaux **qui est de quatre (04) mois (délai d'exécution au plus tôt) à cinq (05) mois (délai d'exécution au plus tard)** et en cohérence avec la méthodologie adoptée et qui définit les différentes tâches à exécuter sur le chantier en fonction du temps de maturité ou de mise en œuvre des ouvrages en Béton Armé.

(Voir le dossier d'appel d'offres pour les informations détaillées).

Capacité financière :

- **Etats financiers** :
  - Fournir le bilan d'ouverture et les états financiers (quinze premières pages) présentés par un comptable employé de l'entreprise et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI de leurs années d'existence.

    N.B. Les pages portant la certification de la DGI et de l'Expert-Comptable ou Comptable agréé doivent être en original ou en copie certifiée au tribunal dans l'offre originale.

- **Capacité de financement :**

11

CCMP-KETOU BON A LANCER

Section 0. Avis d'appel d'offres

- Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit justifiés par **une attestation de capacité financière d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin à hauteur de vingt-quatre millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-cinq (24.840.985) francs CFA.**

- **Assurance :**
  - Disposer d'une assurance des risques professionnels couvrant un risque contractuel de montant minimum hors taxes égal à : **Soixante-onze millions (71.000.000) francs CFA.**

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution des travaux est **de quatre (04) mois, soit cent vingt (120) jours (délai d'exécution au plus tôt) à cinq (05) mois, soit cent cinquante (150) jours (délai d'exécution au plus tard).**

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Kétou, Monsieur Amnock Mahugnon AKPO, Contacts : 95.15.55.82/97.55.01.25. ; Email : prmpketou2022@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics ***situé dans l'enceinte de la Mairie de Kétou à droite dans le bâtiment abritant le bureau du Maire et des Adjoints, BP 015 KETOU, Tél (+229) 67 67 24 32/ 95 15 55 82/97 55 01 25, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 GMT+1 dans la matinée et de 14 heures à 17 heures 30 GMT+1 dans l'après-midi.***

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du [….Mardi 26 Décembre 2023]¹ . Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics [***situé dans le bâtiment abritant les Bureaux du Maire et Adjoints au Maire, BP 015 KETOU***]. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par [**la poste normale pour tous les candidats nationaux, et la poste aérienne pour l'étranger**[2]]. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : [**Non**

[1] Le dossier doit être disponible dès le lancement de la procédure

[2] La procédure d'acheminement est généralement la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Pour des raisons d'urgence ou de sécurité, l'acheminement à domicile par messagerie peut être envisagé

12

Section 0. Avis d'appel d'offres

Applicable][3]ou **être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.**

Ce retrait est matérialisé par une fiche[4] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB avec un contenu lisible et accessible (**des CD et/ou DVD sont irrecevables et éliminatoires**) sous le format PDF(fichier unique suivant l'ordre chronologique des pages de l'offre originale ou bien un dossier unique comportant des fichiers ordonnés lisible et accessible conformément à l'offre originale), le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après ***Secrétariat Permanent des Marchés Publics situé dans l'enceinte de la Mairie de Kétou à droite dans le bâtiment abritant le bureau du Maire et des Adjoints, BP 015 KETOU*** au plus tard le [….Mercredi 17 Janvier 2024 à **10 h 00 GMT+1**]. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (**versions physique et électronique**) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après ***Mairie de Kétou, Petite salle de délibération située dans l'enceinte de la Mairie à droite dans le bâtiment abritant le bureau du Maire et des Adjoints le même jour à 10 h 30 GMT+1.***

Toute présentation d'offres non conforme aux modalités prévues par les textes est sanctionnée par le rejet : Tout pli présenté par un candidat ou un soumissionnaire qui ne contient pas les trois (03) éléments à savoir l'offre originale et une (01) copie physique ainsi qu'une copie électronique sur clés USB est rejeté.

Les candidats devront indiquer, à l'intérieur des plis et sur la page de carde du document de l'offre, les informations ci-après :

- ***Un numéro de téléphone fonctionnel***
- ***L'adresse électronique fonctionnelle de la structure***
- ***Les nom, prénoms, adresse et contacts de la personne à contacter en cas de besoin.***
- ***Un formulaire renseigné de divulgation des bénéficiaires effectifs annexé au présent dossier.***

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission qui doit demeurer valide trente (30) jours calendaires après l'expiration de la durée de validité des offres d'un montant : **Sept cent neuf mille sept cent quarante-deux (709.742) francs CFA.**

La garantie de soumission peut prendre les formes ci-après :

[3] Si requis, rendre obligatoire le remplissage de la fiche de retrait

[4] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

13

- **Un chèque ordinaire encaissable sur la durée de validité de l'offre**
- **Une garantie bancaire inconditionnelles émise par une banque ou une institution financière habilitée.**
- **En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;**

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90)** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. [A insérer en cas d'allotissement] Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

La Personne responsable des marchés publics,

Amnock Mahugnon AKPO

CCMP-KETOU BON A LANCER

14

REPUBLIQUE DU BENIN

DEPARTEMET DU PLATEAU

Kétou

N° 113/009 /C-KET/PRMP/SP-PRMP

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Nom du Projet : Projet d'amélioration de l'accès des populations aux services sanitaires et la qualité des prestations.

Objet du Marché : Travaux de réhabilitation de deux dispensaires isolés respectivement dans l'Arrondissement d'OKPOMETA et de KETOU dans la Commune de KETOU.

Référence : Appel d'Offres Ouvert National N° : 113/010/T_DST_83408/C-KET/PRMP/CCMP/SPMP du 10 novembre 2023.

Autorité Contractante : Commune de Kétou représentée par la Personne Responsable des Marchés Publics.

Source de financement : FADeC COVID-19 Exercice 2023.

Imputation budgétaire : Chapitre 23 Article 1314.

Date de publication de l'Avis : Lundi 13 novembre 2023

Date et heures d'ouverture des Plis : Mardi 05 décembre 2023 à dix (10) heures 30 minutes.

Nombre de candidats ayant retiré le DAO : Dix (10).

Nombre de plis reçus au SPMP : Un (01).

Nombre de Lot : Lot unique

OFFRES REJETEES OU NON ET MOTIFS

N° du Pli	Désignation du Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement	Monnaie	Prix de l'offre corrigé/avec rabais	Motif
1	Entreprise DJLO GBENON TON BTP	70 251 451	FCFA	77 477 240	Offre évaluée économiquement avantageuse

SOUMISSIONNAIRE RETENU ET ADRESSES

Attributaire Provisoire : **ENTREPRISE « DJLO GBENON TON BTP »**

Adresse et Contacts : **N° RCCM : RB/ABC/23 A 85424, numéro IFU : 0202331971202 faisant élection de domicile dans la Commune de OUIDAH, Quartier Zougoudo, LOT : Carré sans bornes C/SB-MAISON LOUIS AVLESSI, Tel : 00229 53 97 95 51/96 98 75 78**

Montant Toutes Taxes Comprises : **Soixante-dix-sept millions quatre cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante (77.477.240) Francs CFA.**

Délai d'exécution : **Quatre (04) mois, soit cent vingt (120) jours calendaires**

Fait à Kétou, le 20/12/2023

Pour l'Autorité Contractante

Amnock M. AKPO
Personne Responsable des Marchés Publics

MAIRIE DE DANGBO
REPUBLIQUE DU BENIN

BP 15 DANGBO-BÉNIN
TÉL. + 229 97 47 42 12 / 97 68 52 16
E-MAIL : mairiedangbo@yahoo.fr

SECRETARIAT DE LA PRMP DE LA MAIRIE

N°10G/09/MDAN/SE/RST/SP-PRMP/SA

Dangbo, le 05 juin 2023

A

Monsieur le Directeur de l'entreprise **GARMEL BTP.**

Objet : Notification définitive de marché.

Références :
- AOO N°T_COEO_60736 du 21/11/2022;
- Procès-Verbal d'ouverture des offres en date du 13/12/2022 ;
- Procès-Verbal de dépouillement et d'analyse des offres du10/02/2023 ;
- Procès-Verbal d'attribution provisoire de marché du13/02/2023 ;
- Procès-Verbal de jugement des offres du 21/02/2023 ;
- Contrat n°10 G/ T_COEO_60736/07-2023/MD/CPMP/CCMP/SPPRMP du 11/04/2023 ;
- Approbation par l'ordonnateur Principal en date du 15/05/2023 ;
- Enregistrement du contrat n° Fo 32 Case 1205-16 du 24/05/2023.

Monsieur le Directeur,
Me référant aux documents ci-dessus cités en référence, j'ai l'honneur de vous informer que votre entreprise a été retenue définitivement pour le marché de travaux relatif à l'entretien courant des ITR dans la commune de Dangbo (Lot 1) pour un montant de **vingt et un million quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize (21 004 496) FCFA TTC** avec un délai d'exécution de **trois (03) mois** à compter de la date de l'ordre de service.

A cet effet, conformément aux dispositions du code des marchés publics en République du Bénin, vous êtes invités à fournir sans délai aux Services Techniques de la mairie le dossier d'exécution ainsi que la caution de bonne exécution en vue de la délivrance de l'ordre de démarrage des travaux.

Reçu Ce 05/06/23
Guegni Charles
Tel: 66388482
Directeur Général

Soubérou Gbèdossou SALOUFOU
Personne Responsable des Marchés Publics

MAIRIE DE DANGBO
REPUBLIQUE DU BENIN

BP 15 DANGBO-BÉNIN
TÉL. + 229 97 47 42 12 / 97 68 52 16
E-MAIL : mairiedangbo@yahoo.fr

SECRETARIAT DE LA PRMP DE LA MAIRIE

N°10G/744/MDAN/SE/PRMP/SP-PRMP/SA

Dangbo, le 02 octobre 2023

Reçu le 02/10/2023
ZAM ET FILS
Tel: 97002364

A

Monsieur le Directeur de l'entreprise **ZAM ET FILS.**

Objet : Notification définitive de marché.

Références :
- DAO N° T_COEO_60736/004/MDAN/CPMP/CCMP/SP-PRMP du 21/11/2022 ;
- Procès-Verbal d'ouverture des offres en date du 13/12/2022 ;
- Rapport de dépouillement et d'analyse des offres du 10/02/2023 ;
- Procès-Verbal d'attribution provisoire de marché du 13/02/2023 ;
- Procès-Verbal de jugement des offres du 21/02/2023 ;
- Contrat n°10 G/ T_COEO_60736/08-2023/MD/CPMP/CCMP/SP-PRMP du 30/08/2023 ;
- Approbation par l'ordonnateur Principal en date du 20/09/2023 ;
- Enregistrement du contrat n° Fo 11 Case 08-01 du 22/09/2023.

Monsieur le Directeur,
Me référant aux documents ci-dessus cités en référence, j'ai l'honneur de vous informer que votre entreprise a été retenue définitivement pour le marché d'entretien courant des ITR dans la commune de Dangbo, lot 2 pour un montant de **Dix neuf millions huit cent quatre vingt deux mille deux cent quatre vingt douze (19 882 292) FCFA TTC** avec un délai d'exécution **de trois (03) mois** à compter de la date de l'ordre de service.

A cet effet, conformément aux dispositions du code des marchés publics en République du Bénin, vous êtes invités à fournir aux services techniques de la mairie le dossier d'exécution, la formulation du béton, la police d'assurance et la garantie de bonne exécution avant la délivrance de l'ordre de démarrage des travaux.

Mes salutations distinguées.

Soubérou Gbèdossou SALOUFOU
Personne Responsable des Marchés Publics

BOAD
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

SIRAT
SOCIETE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

AVIS DE MARCHÉ POUR DES TRAVAUX

Procédure *ouverte internationale*

Travaux de construction de la cité financière phase 2 (BOAD)

Avis OOI N°018 /2023/SIRAT/PRMP/DP/BEP/CSPPR/CP/S-PRMP du 22/12023

Référence SIGMAP : T_PVTD_80285

DESCRIPTION DU PROJET

1. Maître d'ouvrage

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution communautaire dédiée au financement du développement dans les huit (08) Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les Etats concernés sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Le siège de la BOAD est à Lomé au Togo.

Dans le cadre du présent marché, la BOAD est le Maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) est assurée par la Société des infrastructures routières et de l'aménagement du territoire (SIRAT).

2. Description du marché

Les travaux concernent la réalisation d'un bâtiment de type R+4 (RDC : 1110 m2 ; R+1 : 640 m2 ; R+2 : 640 m2 ; R+3 : 651 m2 ; R+4 : 651 m2) qui comprend trois (03) différentes zones avec un bâtiment technique séparé et pas de sous-sol. Les zones sont les suivantes :

- Site de repli et mission résidente ;
- Centre d'affaires
- Résidence de chef de mission.

3. Nombre et intitulés des lots

La procédure d'appel d'offres est en lot unique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

4. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) répondant aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Guide des achats de la BOAD, disponible sur le site web www.boad.org/politiques-procedures-directives/ .

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent répondre aux règles d'origine définis dans ce Guide.

5. Candidatures

Toute personne morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre une candidature.

Un consortium peut être, soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant l'autorité contractante.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 4) entraînera automatiquement l'exclusion de cette personne (si celle-ci fait partie d'un consortium, ce dernier sera exclu dans son ensemble).

6. Nombre de candidatures

Une personne morale ne peut soumettre qu'une seule candidature, quelle que soit la forme de sa participation (à titre individuel ou en tant que chef de file ou partenaire d'un consortium présentant une candidature). Si une personne physique ou morale soumet plusieurs candidatures, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

7. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée à concurrence de quarante pour cent (40%) de la valeur du marché.

8. Critères de sélection

Pour pouvoir participer à l'attribution du marché, les candidats doivent prouver qu'ils remplissent les critères de sélection. Cette preuve doit être fournie par les candidats sous la forme des informations et des documents décrits dans les formulaires de candidature et sous toute autre forme que les candidats souhaiteraient utiliser.

Sauf disposition contraire, lorsque l'offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection seront appliqués au consortium dans son ensemble :

les critères de sélection applicables à chaque candidat sont les suivants :

- **Capacité économique et financière du candidat :**

  a. le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat au cours des trois dernières années (2020,2021 et 2022) doit être d'au moins Cinq milliards (5 000 000 000) Francs CFA ;

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), Société Anonyme au capital social de 1 000.000.000 F.CFA - Siège : Immeuble SCI Trait d'Union, von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage, Cotonou - Bénin
Tél : 21 60 45 45 - IFU : 3 2018 1038 7789 - RCCM RB/COT/18 B 22225 ; 04 BP 1109 Cadjèhoun ; contact@sirat.bj

b. il doit avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie requis pour la durée du marché. Dans tous les cas, le montant du crédit disponible doit dépasser l'équivalent de quatre cents millions (400 000 000) Francs CFA ;

NB : les critères ci-dessus sont cumulatifs

Capacité technique et professionnelle du candidat :

a. il doit avoir mené à bien au moins deux (02) projets des travaux construction d'un ensemble de bâtiments de grands standings avec des aménagements connexes (aménagements paysagers, Voiries et Réseaux Divers (VRD), éclairage) d'un montant minimum **de trois milliard (3 000 000 000) de francs CFA Hors Taxes chacun** projet d'une nature/d'un montant/d'une complexité comparables aux travaux couverts par l'offre qui ont été exécutés durant la période qui suit: au cours des dix (10) dernières années (2013 à 2022) et de l'année en cours en tant qu'entreprise tout corps d'état (TCE), ou sous-traitant au moins justifiées par une attestation de bonne fin d'exécution légalisées assortie de son contrat (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des copies des certificats de réception définitive signés par les maîtres d'œuvre/pouvoirs adjudicateurs pour les projets en question.

b. il doit exécuter au moins 70 % des travaux du marché en utilisant ses propres ressources, ce qui signifie qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux et des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter cette part du marché;

c. tout son personnel d'encadrement doit avoir au moins dix <10> années d'expérience appropriée et avoir les qualifications, attestées, relatives à des travaux de nature similaire à celle du projet considéré :

1. Directeur des Travaux " Ingénieur de conception (BAC +5) en Génie Civil" avec 02 Expériences dans des travaux similaires (Bâtiment de type Etablissements Recevant du Public (ERP), Voiries et Réseaux Divers (VRD) ;
2. Conducteur des Travaux " Ingénieur des travaux (BAC+4) en Génie Civil" avec 02 Expériences dans des travaux similaires (Bâtiment de type Etablissements Recevant du Public (ERP), Voiries et Réseaux Divers (VRD).
3. Et les autres personnels :
4. Ingénieur Assurance Qualité " Ingénieur Assurance Qualité (BAC+5 au moins) en Travaux publics ou du Génie civil ou équivalent avec dix (10) années d'expériences et deux (02) expériences ;
5. Responsable Environnement Santé Sécurité et Hygiène ESSH " Responsable Environnement Santé Sécurité et Hygiène ESSH : (BAC+4 au moins) Environnement ou équivalent Certifié HSE / SPS européenne avec cinq (05) années d'expériences et deux (02) expériences ;
6. Ingénieur d'études " Ingénieur d'études : Ingénieur (BAC+5 au moins) en Génie Civil ou équivalent avec dix (10) années d'expériences et deux (02) expériences ;
7. Conducteurs de Travaux de bâtiment et de structure métalliques " Ingénieur des Travaux (bac+4 au moins) en génie civil ou constructions métalliques avec huit (08) années d'expériences et deux (02) expériences ;
8. Conducteurs de Travaux électricité courant CFO et équipements bâtiment " Ingénieur Courant fort (Bac+4 au moins) en électricité avec huit (08) années d'expériences et deux (02) expériences ;
9. Conducteurs de Travaux Électricité courant CFA et équipements bâtiment " Ingénieur Courant faible (Bac+4 au moins) en électricité avec huit (08) années d'expériences et deux (02) expériences ;

10.	Matériels de levage pour les travaux en hauteur (Grues et chariots élévateurs)	1	
11.	Compacteur à guidage manuel	2	
12.	Bouille à enduits	2	
13.	Tour d'étaiement à sécurité intégrée	En quantité suffisante	
14.	Lot équipements de protection individuel	En quantité suffisante	
15.	Engins pour les travaux en milieu hydraulique (motopompe, rabat nappe)	5	
16.	Matériel d'échafaudage pour les travaux en façade	En quantité suffisante	
17.	Matériel de coffrage pour les planchers et les murs en élévation (banches métalliques ou coffrage bakélisé).	En quantité suffisante	
18.	Matériel d'étaiement pour les planchers.	En quantité suffisante	
19.	Groupe électrogène capable d'alimenter le chantier (capacité)	2	

NB : Le candidat doit fournir les détails concernant le matériel proposé en utilisant le formulaire MAT de la section II, formulaires de soumission appuyé des preuves de propriété ou de promesse de location.

La liste des matériels devra être accompagnée des preuves de possession (facture d'achat, carte grise.) ou des preuves de promesse de location. Les factures proforma ne seront pas prises en compte dans l'évaluation. Les soumissionnaires ayant fait l'option de location devront joindre les preuves de propriété de leurs bailleurs.

9. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées. Les offres ne portant que sur une partie des prestations requises ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres. Dans le cas d'une variante, l'évaluation se fera sans la variante.

10. Sous-traitance

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), Société Anonyme au capital social de 1 000.000.000 F.CFA - Siège : Immeuble SCI Trait d'Union, von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage, Cotonou - Bénin
Tél : 21 60 45 45 - IFU : 3 2018 1038 7789 - RCCM RB/COT/18 B 22225 ; 04 BP 1109 Cadjèhoun ; contact@sirat.bj

Une préférence peut être accordée à l'offre présentée par une entreprise/entité communautaire. La marge de préférence est fixée à dix (10) pour cent du montant du marché. La marge de préférence ne sera pas accordée aux groupements comprenant une entreprise communautaire et une (des) entreprise (s) extracommunautaire (s).

SOUMETTRE UNE OFFRE

20. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible auprès de l'Autorité Contractante. Il peut être retiré gratuitement. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

21. Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 20 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché : Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) Email : prmp@sirat.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics sis au 4ème étage de l'immeuble 'SCI TRAIT D'UNION', rue Obama Beach, quartier Ahwanlèko, Cotonou, 04 BP 1109 Cotonou, Tél : (00229) 97 48 70 55 de 08 heures à 12h30 min GMT+1 (heure locale) et de 14 h à 17h 30 min GMT+1 (heure locale) et/ou sur le site web : prmp@sirat.bj.
L'autorité Contractante n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié dans les mêmes médias ayant servi à la publication de l'Avis de marché au plus tard, 10 jours avant la date limite de remise des offres.

22. Date limite de soumission des offres

« Lundi 12 février 2024 à *10h00 min GMT+1 (heure locale)* >. Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération ».

Les offres doivent être soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au maître d'ouvrage délégué et être :

- SOIT envoyées par courrier postal physique, auquel cas la date du récépissé de dépôt font foi, à l'adresse : secrétariat permanent des marchés publics sis au 4ème étage de l'immeuble 'SCI TRAIT D'UNION', rue Obama Beach, quartier Ahwanlèko, Cotonou, 04 BP 1109 Cotonou, Tél : (00229) 97 48 70 55 de 08 heures à 12h30 min GMT+1 (heure locale) et de 14 h à 17h 30 min GMT+1 (heure locale);
- SOIT **remises en main propre** par le participant en personne ou par un agent **directement** dans les locaux du maître d'ouvrage délégué contre **remise d'un accusé de réception signé et daté**, auquel cas l'accusé de réception fait foi, à l'adresse : secrétariat permanent des marchés publics sis au 4ème étage de l'immeuble 'SCI TRAIT D'UNION', rue Obama Beach, quartier Ahwanlèko, Cotonou, 04 BP 1109 Cotonou, Tél : (00229) 97 48 70 55 de 08 heures à 12h30 min GMT+1 (heure locale) et de 14 h à 17h 30 min GMT+1 (heure locale).

L'intitulé du marché et la référence de la publication doivent être mentionnés sur l'enveloppe contenant

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), Société Anonyme au capital social de 1 000.000.000 F.CFA - Siège : Immeuble SCI Trait d'Union, von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage, Cotonou - Bénin
Tél : 21 60 45 45 - IFU : 3 2018 1038 7789 - RCCM RB/COT/18 B 22225 ; 04 BP 1109 Cadjèhoun ; contact@sirat.bj

10. Conducteur de Travaux CVC " Ingénieur des travaux (Bac+4) en fluides et climatisation avec huit (08) années d'expériences et deux (02) expériences ;
11. Conducteur de Travaux Plomberie et Réseau incendie " Technicien supérieur (BAC+3 au moins) en eau et assainissement ou équivalent avec huit (08) années d'expériences et deux (02) expériences ;
12. Chef de Chantier travaux de fondation et maçonnerie, construction bois, lots architecturaux, Plomberie et Réseau incendie " Technicien supérieur (bac+3 au moins) en BTP, Génie civil ou équivalent avec cinq (05) années d'expériences et deux (02) expériences ;
13. Chef Topographe" Ingénieur Géomètre (BAC+4 au moins) en Topographie avec dix (10) années d'expériences et deux (02) expériences ;
14. Responsable OPC " Ingénieur (BAC+5) en génie civil, en route, en assainissement ou équivalent avec cinq (05) années d'expériences et deux (02) expériences ;
15. Ingénieur VRD " Ingénieur spécialiste VRD (BAC+5) en génie civil, en route, en assainissement ou équivalent avec dix (10) années d'expériences et deux (02) expériences.

NB : Les Expériences similaires pour le personnel sont celles des travaux de construction de Bâtiment de type ERP, Tertiaires, VRD. Les pièces justificatives des critères relatifs aux preuves de qualifications du personnel sont : CV, les copies légalisées des diplômes et des attestations ou certificats de travail légalisés. Et Les années d'expérience générale seront considérées à compter de la date d'obtention du diplôme.

d. Le candidat doit établir pour l'exécution des travaux, la liste de matériels en qualité et en nombre suffisant.

La liste indiquée ci-dessous est à titre indicatif

Numéro	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis (A préciser par le candidat)	Pièces justificatives fournir
1.	Pelle mécanique (≤ 5 ans)	2	1. Titre de propriété ou contrat/promesse de location 2. Fiche de renseignement sur le matériel (document technique, âge, date de mise en service, etc.)
2.	Bulldozer (≤10 ans)	1	
3.	Niveleuse (≤ 10 ans)	1	
4.	Compacteur rouleau lisse sur pneumatique	2	
5.	Centrale à Béton capacité minimale 60 m3/jours (≤5 ans)	1	
6.	Camion benne de 10 à 15 m3 (≤ 10 ans)	10	
7.	Camionnette de capacité minimale de 05 m3 (≤ 5 ans)	2	
8.	Lot de matériels topographiques	2	
9.	Compacteur rouleau tandem vibrant	2	

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), Société Anonyme au capital social de 1 000.000.000 F.CFA - Siège : Immeuble SCI Trait d'Union, von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage, Cotonou - Bénin
Tél : 21 60 45 45 - IFU : 3 2018 1038 7789 - RCCM RB/COT/18 B 22225 ; 04 BP 1109 Cadjèhoun ; contact@sirat.bj

Le recours à la sous-traitance est autorisé de quarante pour cent (40%) de la valeur du marché. Les sous-traitants, fournisseurs et entités dont les capacités sont prises en compte par le soumissionnaire pour les critères de sélection doivent être éligibles au regard des règles de nationalité et d'origine du programme de financement décrites au point ci-dessus.

11. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des achats de la BOAD.

12. Possibilités de sous-traitance

Le pourcentage maximal du montant du marché qui peut faire l'objet d'une sous-traitance est de ***quarante pour cent (40%).***

13. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de cent-vingt millions (120 000 000) Francs CFA lors de la soumission de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.

14. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à cinq pour cent (05%) de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par l'Autorité Contractante. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

15. Réunion d'information et/ou visite de site

Une réunion d'information et une visite de site obligatoire(s) seront organisées(s) les 17 et 18 janvier 2024.

16. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Date prévue de commencement du marché

« 05 avril 2024 »

18. Période de mise en œuvre des tâches

Date de signature du contrat : 02 avril 2024
Date de remise de site : 05 avril 2024
Date de l'ordre de service : 05 avril 2024
Période de mobilisation : 19 avril 2024
Durée des travaux : 24 mois
Date prévisionnelle de réception provisoire : 26 mars 2026.

19. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas et n'excède pas le budget alloué aux travaux.

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), Société Anonyme au capital social de 1 000.000.000 F.CFA - Siège : Immeuble SCI Trait d'Union, von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage, Cotonou - Bénin
Tél : 21 60 45 45 - IFU : 3 2018 1038 7789 - RCCM RB/COT/18 B 22225 ; 04 BP 1109 Cadjèhoun ; contact@sirat.bj

l'offre et dans toute correspondance ultérieure avec le maître d'ouvrage.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le maître d'ouvrage l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

23. Séance d'ouverture des plis

La séance d'ouverture des plis est publique. Elle aura lieu le *lundi 12 février 2024 2023 à* 10h30 min GMT+1 (heure locale).

24. Debriefing

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande par écrit. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition.

Au cas où le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

25. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

26. Base juridique

Le *Guide des achats de la BOAD* disponible sur le site web www.boad.org/politiques-procedures-directives/.

N.B. L'Autorité contractante se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel d'offres

Cotonou, le 22 décembre 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics de la SIRAT,

PRMP

Salifou MAMAN

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), Société Anonyme au capital social de 1 000.000.000 F.CFA - Siège : Immeuble SCI Trait d'Union, von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage, Cotonou - Bénin
Tél : 21 60 45 45 - IFU : 3 2018 1038 7789 - RCCM RB/COT/18 B 22225 ; 04 BP 1109 Cadjèhoun ; contact@sirat.bj

MAIRIE DE NIKKI
REPUBLIQUE DU BENIN

BP :02 Nikki
Mail : contact.nikki@mairie.b
Site : https://www.mairienikk

N°52 / 245 / CNK / PRMP / SP-PRMP

Nikki, le 03 / 11 / 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Nikki

Objet : *Notification d'attribution définitive de marché.*

I-))

Monsieur le Directeur Général de

l'Entreprise « MAFOUS »
Tél : 95 71 24 21

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de venir par la présente lettre porter à votre connaissance qu'à l'issue des séances d'ouverture et d'évaluation des offres relatives au dossier d'Appel d'Offres Ouvert National (AOO) N° T_DST_69567 du 25/07/2023, dans le cadre du recrutement d'une Entreprise pour la réalisation des **travaux de construction d'un bloc de six (06) boutiques dallées à SEREKALI CENTRE (Lot 1),** sur financement **FADeC NON AFFECTE 2022**, votre offre a été retenue **attributaire définitive** pour l'exécution desdites prestations à un montant de **Trente - Trois Millions Trois Cent Vingt – un Mille Neuf Cent Soixante – Dix – Neuf (33 321 979) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises pour un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

En effet, vous voudriez bien nous faire parvenir votre dossier d'exécution relatif au présent marché pour approbation par la Direction des Services Techniques de la Mairie, en vue de la délivrance de l'ordre de service de démarrer les travaux.

En vous souhaitant une bonne réception, je vous prie de recevoir Monsieur le Directeur Général, mes sincères salutations.

La PRMP,

RB-MDGL-DEPARTEMENT DU BORGOU * PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS * COMMUNE DE NIKKI * La PRMP

Alfred K. HOUESSOUVO

MAIRIE DE NIKKI
REPUBLIQUE DU BENIN

BP :02 Nikki
Mail : contact.nikki@mairie
Site : https://www.mairienik

N°52 / 246 / CNK / PRMP / SP-PRMP

Nikki, le 03 / 11 / 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Nikki

Objet : *Notification d'attribution définitive de marché.*

I-))

Monsieur le Directeur Général de

l'Entreprise « JN FOREVER »
Tél : 97 32 08 74

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de venir par la présente lettre porter à votre connaissance qu'à l'issue des séances d'ouverture et d'évaluation des offres relatives au dossier d'Appel d'Offres Ouvert National (AOO) N° T_DST_69567 du 25/07/2023, dans le cadre du recrutement d'une Entreprise pour la réalisation des **travaux de construction et équipement d'un magasin de stockage à GUEMA (Lot 2),** sur financement **FADeC NON AFFECTE 2022**, votre offre a été retenue **attributaire définitive** pour l'exécution desdites prestations à un montant de **Trente - Un Millions Huit Cent Quarante – Sept Mille Cinq Cent Quatre - Vingt - Cinq (31 847 585) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises pour un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

En effet, vous voudriez bien nous faire parvenir votre dossier d'exécution relatif au présent marché pour approbation par la Direction des Services Techniques de la Mairie, en vue de la délivrance de l'ordre de service de démarrer les travaux.

En vous souhaitant une bonne réception, je vous prie de recevoir Monsieur le Directeur Général, mes sincères salutations.

La PRMP,

RB-MDGL-DEPARTEMENT DU BORGOU * PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS * COMMUNE DE NIKKI * La PRMP

Alfred K. HOUESSOUVO

MAIRIE DE TOFFO
REPUBLIQUE DU

Contact.toffo@mairie.bj

PROCES–VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : DAO N°3/03/C-TOF/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 18/10/2023 relatif aux travaux de réhabilitation du centre de santé d'arrondissement de Agon (lot1) et réhabilitation de la maternité de Sèhouè (lot2)
Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offre (DAO)

L'an 2023 et le mercredi 22 novembre à 09 heures 00 minutes, dans la salle de réunion de la mairie de Toffo, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution des marchés cité en objet.
Les travaux sont répartis en deux (02) lots.
Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Pour le lot 1

Lot (1)	**Intitulé : lot 1 :** Travaux de réhabilitation du centre de santé d'arrondissement de Agon
Procédures	
Mode de passation	**Dossier d'appel d'offres ouvert**
Justification	**Montant prévisionnel supérieur à 124 519 423 TTC**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°3/18/C-TOF/SE/CCMP/2023 du 11/10/2023
Soumissionnaire(s)	
ETS DSG SERVICES BTP. ; DYNAMIQUE ET FILS ; ETS ANGLE PARFAIT ; ETS ABADJAYE ; LE DECLIC SERVICES ; DELGAN SERVICES ; VIANOTHOS BTP ; PRIDE BENIN SARL ; ETS AFRIQUE MONDE ; EHG AND GO ; KOBAYE INTERNATIONNAL ; STE H & J GROUPE SARL ; STE GROMAF SARL ; PRIMARK SARL ; STE SOTEMA GROUPE Sarl	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ETS DSG SERVICES BTP	- A Mentionner article 43 au lieu de l'article 42 dans la lettre de soumission ; - A mentionner 126 et 127 au lieu l'article 123 dans la lettre de déclaration de garantie et au point 3 28jours au lieu 30jours ; A mentionner articles 122 et 123 au lieu de l'article 123 dans lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
DYNAMIQUE ET FILS	-la Carte d'Identité fournie par le coffreur n'est pas légalisée ; -le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ; -petits outillages de coffrage non fournis ; -DQE et BPU non conforme. En effet, il a été constaté une omission dans le DQE et le BPU du poste 505 (bâtiment abritant la pharmacie et servant de logement pour la sage-femme).
ETS ANGLE PARFAIT	-DQE non conformes. Au niveau du DQE pour les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la pharmacie et servant de logement pour la Sage-femme du centre de Santé de Agon au poste 402 à la 4ème ligne : a écrit 150/150 au lieu de 150/120 . -absence de la preuve de possession de petits outillages de ferraillage ; -le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ;
ETS ABADJAYE	le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente ou frais généraux (confère page 155 du DAO) ; -attestation de bonne fin d'exécution et copie légalisée au tribunal des pages de garde et de signature du contrat relatif aux travaux de réfection et équipements en lits médicalisés de la salle d'hospitalisation de la commune de Tori-Bossito porte différentes références de marché ... De plus les montants du marché des travaux de réfection et équipement de la maternité du centre de santé de Tori-gare et celui des travaux de réfection et équipements en lits médicalisés de la salle d'hospitalisation de la commune de Tori-Bossito sont tous supérieurs aux seuils de passation des marchés publics alors que les pages de gardes desdits contrats portent Demande de Renseignements et de Prix comme mode de passation. (Confère article 3 du décret N°220-599 du 23 décembre 220 fixant les seuils de passation, de sollicitations de prix, de dispense et de contrôle des marchés publics) Ainsi, il a été pris en compte 03 attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux valables accompagnés des pages de garde et de signatures des contrats enregistrés aux Impôts au lieu de cinq (5) exigées dans le DAO. -L'acte d'engagement porte un autre montant que celui inscrit sur le montant de la lettre de soumission, la déclaration de l'autorité contractante relative au code d'éthique et de déontologie dans la commande publique n'est pas signée ni datée et le dernier paragraphe porte le nom d'un autre marché.
LE DECLIC SERVICES	le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ; -l'attestation d'assurance risque professionnelle fournie couvre la période de 25/10/2021 au 24/10/2022 et ne précise pas le montant de 136 971 365 FCFA exigée dans le DAO ;
	- le personnel n'a pas fourni les attestations de travail ou de service fait exigée dans le DAO.
DELGAN SERVICES	A mentionner article 126 et 127au lieu d'article 123 et au point 3 (ii) 28 jours au lieu de 30 jours dans la lettre de déclaration de garantie ; à mentionner articles 122 et 123 au lieu d'article 123 dans la lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
VIANOTHOS BTP	A mentionner article 43 au lieu d'article 42 dans la lettre de soumission ; à mentionner articles 122 et 123 au lieu d'article 123 dans la lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
Ste PRIDE BENIN SARL	-le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ; -BPU et DQE non conformes. En effet, au niveau du BPU et DQE des travaux de réhabilitation du Bâtiment abritant la pharmacie et servant de logement pour la Sage-femme au poste 4.02.1 : a écrit 70/470 au lieu de 70/70 ; de même une omission du poste 7.01.3 au niveau du BPU et DQE A délivrer une attestation de travail a MR TOVIHOUDJI N.Massoueoud en qualité de conducteur des travaux depuis 2012 à ce jour alors qu'il a mentionner dans son CV qu'il a occupé le poste de chef chantier depuis 2012 à ce jour
ETS AFRIQUE MONDE	A mentionner articles 122 et 123 au lieu d'article 123 dans la lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
Ste EHG AND GO Sarl	-absence du diplôme du Directeur Technique, du Conducteur des Travaux et du Chef Chantier présentés sur la liste du personnel.
Ets KOBAYE INTERNATIONNAL	-le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente ou frais généraux (confère page 155 du DAO) ; -au niveau DQE du "Bâtiment abritant la pharmacie et servant de logement pour la Sage-femme" au poste 2.01 : a écrit 25,20 au lieu de 25,201 ; de même au niveau du DQE des "travaux de construction des toilettes au cente de sante d'agon commune de toffo" au poste 6.3 : a écrit 79,08 au lieu de 79,68 ; -les experiences en travaux travaux similaires pour le personnel presenté font 6 ans 7 mois au lieu de 7 ans éxigée dans le DAO ; de même, il a été constacté une incohérence entre les CV signés par le personnel et les attesattions de travail fourni par chacun. En effet, il a été remarqué que les attestations de travail délivrées par EBAFF Sarl nous informe que les interéssés ont travaillé de novembre 2016 à juin 2021 et de juillet 2021 à juin 2023 alors que selon les diferents CV, ces derniers ont commencé par travaillé dans l'entreprise KOBAYE Sarl depuis mai 2023. Cela suppose qu'ils sont employé à la fois dans deux entreprises differentes (EBAFF et KOBAYE) sur deux environs (mai 2023 et juin 2023)
STE GROMAF SARL	A mentionner article 43 au lieu d'article 42 ; à mentionner dans l'alinéa f, 3.1 au lieu de 3.2 ; à mentionner dans l'alinéa g, 4.4.6 au lieu de 4.4 ; à mentionner dans l'alinéa i, clause 4.3 au lieu de clause 13 des Instructions aux Candidats dans la lettre de soumission ; à mentionner article 122 et 123 au lieu de article 123 dans la lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique
Ste PRIMARK SARL	--le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO).
STE SOTEMA GROUPE Sarl	-le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le coefficient de vente et son détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ;
Attributaire	
Nom	STE H & J GROUPE SARL
Montant proposé	120 028 052 TTC FCFA
Montant évalué (corrigé)	120 028 052 TTC FCFA
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Intitulé : lot 1 :** Travaux de réhabilitation du centre de santé d'arrondissement de Agon
Prix	FCFA TTC — 120 028 052
Délai d'exécution	Mois — Quatre (04)
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant — Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant — Néant
Autres	Néant — Néant

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot 1	**Attributaire**	**Montant FCFA TTC**
Travaux de réhabilitation du centre de santé d'arrondissement de Agon	**H & J GROUP SARL**	**120 028 052**

Unis pour bâtir

Pour le lot 2

Lot (2)	**Intitulé : lot 2 :** Travaux de réhabilitation de la maternité de Sèhouè (lot2)
Procédures	
Mode de passation	**Dossier d'appel d'offres ouvert**
Justification	**Montant prévisionnel supérieur à 45 000 000 TTC**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°001/C-TOF/SE/CCMP/2023 du 02/06/2023
Soumissionnaire(s)	
DYNAMIQUE ET FILS ; ETS ANGLE PARFAIT ; ETS ABADJAYE ; LE DECLIC SERVICES ; STE DELGAN SERVICES ; PRIDE BENIN SARL ; EHG AND GO ; ETS ADEJOS BUILDING SERVICES, KOBAYE INTERNATIONNAL ; ETS ALA ET FILS ; STE H & J GROUPE SARL ; STE GROMAF SARL ; Ste ME. K. F Sarl ; Ste PRIMARK SARL ; STE SOTEMA GROUPE Sarl ; Ste ADONAI TP SEIVCES SARL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
DYNAMIQUE ET FILS	-la Carte d'Identité fournie par le coffreur n'est pas légalisée ; -le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO). -petits outillages de coffrage non fournis.
ETS ANGLE PARFAIT	--absence de la preuve de possession de petits outillages de ferraillage ; -le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ;
ETS ABADJAYE	--le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ; -attestation de bonne fin d'exécution et copie légalisée au tribunal des pages de garde et de signature du contrat relatif aux travaux de réfection et équipements en lits médicalisés de la salle d'hospitalisation de la commune de Tori-Bossito porte différentes références de marché ... De plus les montants du marché des travaux de réfection et équipement de la maternité du centre de santé de Tori-gare et celui des travaux de réfection et équipements en lits médicalisés de la salle d'hospitalisation de la commune de Tori-Bossito sont tous supérieurs aux seuils de passation des marchés publics alors que les pages de gardes desdits contrats portent Demande de Renseignements et de Prix comme mode de passation. (Confère article 3 du décret N°220-599 du 23 décembre 220 fixant les seuils de passation, de sollicitations de prix, de dispense et de contrôle des marchés publics) Ainsi, il a été pris en compte 03 attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux valables accompagnés des pages de garde et de signatures des contrats enregistrés aux Impôts au lieu de cinq (5) exigées dans le DAO. -L'acte d'engagement porte un autre montant que celui inscrit sur le montant de la lettre de soumission, la déclaration de l'autorité contractante relative au code d'éthique et de déontologie dans la commande publique n'est pas signée ni datée et le dernier paragraphe porte le nom d'un autre marché.
LE DECLIC SERVICES	- le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ; - l'attestation d'assurance risque professionnelle fournie couvre une période antérieure (25/10/2021 au 24/10/2022) et ne précise pas le montant de 136 971 365 FCFA exigée dans le DAO ; - il n'y a pas d'attestations de travail ou de service fait pour le personnel tel qu'exigée dans le DAO ;
STE DELGAN SERVICES	A mentionner article 126 et 127au lieu d'article 123 et au point 3 (ii) 28 jours au lieu de 30 jours dans la lettre de déclaration de garantie ; à mentionner articles 122 et 123 au lieu d'article 123 dans la lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
PRIDE BENIN SARL	- le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) A déivvrer une attestation de travail a MR TOVIHOUDJI N.Massoueoud en qualité de conducteur des travaux depuis 2012 à ce jour alors que a mentionner dans son CV qu'il a occupé le poste de chef chantier depuis 2012 à ce jour
EHG AND GO	-absence du diplôme du Directeur Technique, du Conducteur des Travaux et du Chef Chantier présentés sur la liste du personnel ;
ETS ADEJOS BUILDING SERVICES	- attestation d'assurance responsabilité civile des risques professionnels délivrée par l'Africaine des Assurance porte un montant de vingt-trois (23 000 000) au lieu de quarante-neuf millions cinq cent (49 500 000) FCFA exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres.
KOBAYE INTERNATIONNAL	-le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ; --les experiences en travaux travaux similaires pour le personnel presenté font 6 ans 7 mois au lieu de 7 ans éxigée dans le DAO ; de même, il a été constacté une incohérence entre les CV signés par le personnel et les attesattions de travail fourni par chacun. En effet, il a été remarqué que les attestations de travail délivrées par EBAFF Sarl nous informent que les interéssés ont travaillé de novembre 2016 à juin 2021 et de juillet 2021 à juin 2023 alors que selon les diferents CV, ces derniers ont commencé par travaillèr dans l'entreprise KOBAYE Sarl depuis mai 2023. Cela suppose qu'ils sont employés à la fois dans deux entreprises differentes (EBAFF et KOBAYE) sur deux mois (mai 2023 et juin 2023) ;
ETS ALA ET FILS	A mentionner article 122 et 123 au lieu de l'article 123 dans la lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
STE H & J GROUPE SARL	Offre économiquement la moins avantageuse
STE GROMAF SARL	A mentionner article 43 au lieu d'article 42 ; à mentionner dans l'alinéa f, 3.1 au lieu de 3.2 ; à mentionner dans l'alinéa g, 4.4.6 au lieu de 4.4 ; à mentionner dans l'alinéa i, clause 4.3 au lieu de clause 13 des Instructions aux Candidats dans la lettre de soumission ; à mentionner article 122 et 123 au lieu d'article 123 dans la lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique
Ste ME. K. F Sarl	-le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) --absence des copies légalisées des pages de garde et de signature des marchés relatifs aux travaux de réfection du dortoir bâtiment **"C"** et des travaux de réfection du dortoir bâtiment **"D"** ; - absence de la preuve de possession des petits outillages de ferraillage ; -il a été remarqué que la Société a été créée d'abord en 2011 puis elle a modifié son statut en 2017, mais les attestations de travail délivrées au chef chantier, le chef maçon, le chef ferrailleur et le chef coffreur attestent qu'ils travaillent dans l'entreprise depuis respectivement 2010, 2008, 2008 et 2006 alors que l'entreprise a été créée bien après ces années
Ste PRIMARK SARL	-le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ;
STE SOTEMA GROUPE Sarl	-le sous-détail des prix fourni ne comporte pas le coefficient de vente et son détail du coefficient de vente (confère page 155 du DAO) ;

Attributaire		
Nom	**STE ADONAI TP SERVICES SARL**	
Montant proposé	41 300 000 TTC FCFA	
Montant évalué (corrigé)	41 300 000 TTC FCFA	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	**Intitulé : lot 2 :** Travaux de réhabilitation de la maternité de Sèhouè	
Prix	FCFA TTC	41 300 000
Délai d'exécution	Mois	Quatre (04)
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	Néant
Autres	Néant	Néant

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot 2	Attributaire	Montant FCFA TTC
Travaux de réhabilitation de la maternité de Sèhouè (lot2)	**STE ADONAI TP SERVICES SARL**	**41 300 000**

Récapitulatif du lot 1 et lot 2

Désignation des deux lots	Attributaire	Montant FCFA TTC
Travaux de réhabilitation du centre de santé d'arrondissement de Agon (lot1)"	STE H & J GROUP SARL	120 028 052
Travaux de réhabilitation de la maternité de Sèhouè (lot2)	STE ADONAI TP SERVICES SARL	41 300 000
TOTAL		161 328 052

La PRMP

Abdel Nasser CHABI IRANIN

Unis pour bâtir

Unis pour bâtir

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel d'offres n°T_COEO_74441/004/MDAN/CPMP/CCMP/SP-PRMP du 15/05/2023 relatifs aux travaux d'Entretien périodique/Aménagement de la piste Tokpli Danko ; d'Entretien périodique/Aménagement de la piste Dannou-kpodji-Agonguè et de la poursuite de l'aménagement de la voie Hêtin-Dêkin.

Mode de passation : AOO

Délai d'exécution du marché :Trois (03) mois pour les lots 1 et 2 et de deux (02) mois pour le lot 3

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi vingt et un juin à 14 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la mairie de Dangbo, la commission ad 'hoc a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service ..... :

- Président : Soubérou Gb. SALOUFOU
- Rapporteur :Marc S. DANSOU
- Membres :
  - ✓ Kassirath O. A. ALIMI SOUNKERE, (Responsable des Affaires Administratives et Financières) ;
  - ✓ OUSSOU Nicolas (Conseiller Communal) ;
  - ✓ Nicolas D. GANLODJI(Conseiller Communal).

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 2	**Intitulé :** Travaux d'Entretien périodique/Aménagement de la piste Dannou-kpodji-Agonguè
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
- ZAM ET FILS - CETES - AKOTHAB - GARMEL BTP - GARMEL BTP - LE SOLITAIRE - LEMON BUSINESS SARL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
CETES	Défaut de présentation de l'enveloppe intérieure conformément à l'IC 22.2 (b) du dossier à concurrence
AKOTHAB	Les CV des personnels proposés par l'entreprise ont été signés par le Directeur Général en lieu et place des intéressés. De même l'entreprise n'a pas fourni l'attestation de visite de site obligatoire à cause des contraintes de la vallée
ZOBE SERVICES	Défaut de présentation de l'enveloppe intérieure conformément à l'IC 22.2 (b) du dossier à concurrence
LE SOLITAIRE	Défaut de présentation de l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2 (b) du dossier à concurrence
LEMON BUSINESS SARL	Défaut de présentation de l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2 (b) du dossier à concurrence
Attributaire	
Nom	GARMEL BTP

Montant proposé	23 598 702	
Montant évalué (corrigé)	32 637 502	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Travaux d'Entretien périodique/Aménagement de la piste Dannou-kpodji-Agonguè	
Prix	32 637 502	
Délai d'exécution	3 mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non applicable	
Variante pris en compte (cas échéant)	Non applicable	
Autres	Non applicable	

Lot N° 3	**Intitulé :** Poursuite de l'aménagement de la voie Hêtin-Dêkin
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
- ZOBE SERVICES - DIGITAL SERVICE SARL - LEMON BUSINESS SARL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ZOBE SERVICES	Défaut de présentation de l'enveloppe intérieure conformément à l'IC 22.2 (b) du dossier à concurrence
LEMON BUSINESS SARL	Défaut de présentation de l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2 (b) du dossier à concurrence
Attributaire	
Nom	DIGITAL SERVICE PLUS
Montant proposé	11 689 080
Montant évalué (corrigé)	12 279 080
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Poursuite de l'aménagement de la voie Hêtin-Dêkin
Prix	12 279 080
Délai d'exécution	2 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Non applicable
Autres	Non applicable

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant (TTC)
Lot 2	GARMEL BTP	32 637 502
Lot 3	ZAM ET FILS	12 279 080
TOTAL		**44 916 582**

Le Président a clôturé la séance à 15heures 33 minutes.

Fait à Dangbo, le 21 juin 2023

Le Président — **Soubérou Gb. SALOUFOU**

Le Rapporteur — **Marc S. DANSOU**

Membres

La RAAF, **Kassirath O. A. ALIMI SOUNKERE**

Conseiller Communal, **Nicolas OUSSOU**

Conseiller Communal, **Nicolas D. GANLODJI**

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n°95/008/C-H/SE/CCMP/PRMP/SP-PRMP du 17/07/2023 relatif aux travaux de construction et de réhabilitation de bâtiments commerciaux dans les marchés de Doutou et Houndo.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 12 octobre à 16 heures, dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Houéyogbé, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.
Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°95/031/CH/SE/PRMP/SP-PRMP/ SA du 04 août 2023:

- Président : Jonas C. HADONOU, Personne Responsable des Marchés Publics ;
- Rapporteur : Sophie KPAVODE AFFOKPON, Responsable des Services Techniques ;
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Mairie de Houéyogbé	SEDOKOUN F. Déo Gracias	Responsable des Affaires Administratives et Financières	*Absent avec voix délibérative*
Mairie de Houéyogbé	KPAVODE AFFOKPON Sophie	Responsable des Services Techniques	*Avec voix délibérative*
Mairie de Houéyogbé	SOSSA Casimir	Conseiller communal	*Avec voix délibérative*
Mairie de Houéyogbé	FAÏNOU C. Cirille	Conseiller communal	*Avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

62

Lot 1	**Intitulé :** Réfection et cloisonnement de 12 hangars du marché de Doutou dans l'Arrondissement de Doutou et de 06 hangars du marché de Houndo dans l'Arrondissement de Sè
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offres Ouvert**
Justification	**Sans objet**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal n°95/016/CH/SE/CCMP/SA du 10 Juillet 2023.
Soumissionnaires [*soumissionnaires en liste*]	
- ETS MAHULOLO - ETS HIG BUILDING - SIMORGH SARL - SOGECIG SARL - SOCIETE L'AIGLE ROYALE AU ROCHER - ETS BUSINESS AFRICA - ETS HRS GROUP - ETS FIODEKANHOUN	- BEG-BTP GROUP SARL - DFS INNOVATION - TEG GROUP SARL - KGS GROUP INTER - SYNERGIE GROUP SARL - JEHOVAH NISSI INTERNATIONAL - SHINE BUSINESS GROUP SARL - ETS MELON LEADER

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ETS MAHULOLO	Classé 2ème après l'évaluation financière des offres avec un montant corrigé hors rabais de **22.523.100 FCFA TTC.**
ETS HIGH BUILDING	Classé 3ème après l'évaluation financière des offres avec un montant corrigé hors rabais de **22.610.692 FCFA TTC.**
SIMORGH SARL	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir fourni que le tableau du personnel sans les preuves de qualifications (diplômes) et des attestations ou certificats de travail comme demandé au **point 5** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.** Aussi, la liste du matériel n'a pas été accompagnée des preuves de propriété ou de location comme exigé au **point 6** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.**
SOGECIG SARL	L'offre du soumissionnaire est écartée pour avoir fourni une promesse de location qui porte sur deux (02) bétonnières de 300 L au lieu de deux (02) de 350 L comme exigé au **point 6** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.** Aussi, la preuve de propriété ou de location de l'ensemble pour équipement de sécurité et d'hygiène n'est pas jointe. De plus les certificats de travail du Conducteur des Travaux ne retracent pas de façon exhaustive, les expériences similaires.
SOCIETE L'AIGLE ROYALE AU ROCHER	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir fourni qu'une liste (tableaux) de matériels sans les preuves de propriété ou de location comme exigé au **point 6 (matériel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.** Aussi, le conducteur des travaux n'a fourni qu'une attestation prouvant sa qualité de conducteur de travaux sans précisions des expériences similaires comme demandé au **point 5 (personnel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification**
ETS BUSINESS AFRICA	Classé 3ème après l'évaluation financière des offres avec un montant non corrigé hors rabais de **25.392.783 FCFA TTC.**
ETS FIODEKANHOUN	Classé 5ème après l'évaluation financière des offres avec un montant non corrigé hors rabais de **25.988.619 FCFA TTC.**
ETS MELON LEADER	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir pas fourni un programme des travaux. Aussi, la promesse de location ne porte que sur une bétonnière au lieu de deux (02) comme exigé au **point 6 (matériel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification**
BEG-BTP GROUP SARL	Classé 4ème après l'évaluation financière des offres avec un montant non corrigé hors rabais de **25.840.230 FCFA TTC.**
DFS INNOVATION	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir pas fourni une méthodologie d'exécution comme demandé au point **3 de l'annexe A-1-2 de la section II : formulaires de soumission**. Par ailleurs, elle n'a présenté qu'un diplôme non légalisé plus le formulaire du personnel et sans attestation ou certificat prouvant les trois (03) expériences similaires du Directeur des Travaux et un diplôme légalisé aussi sans attestation ou certificat prouvant les trois (03) expériences similaires du Conducteur des Travaux comme demandé **au point 5 (personnel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification et au point b de l'avis.** De plus, la liste du matériel est en sous nombre et sans attestation de location ou preuve de propriété comme exigé au **point 6 (matériel)** de la sous-section C : **critères**

64

	d'évaluation et de qualification.
TEG GROUP SARL	Le soumissionnaire a fourni une clé USB inaccessible (qui n'a pas pu s'ouvrir à la séance d'ouverture des plis). Aussi, la lettre d'engagement du soumissionnaire porte le titre de code d'engagement au lieu d'engagement du soumissionnaire
KGS GROUP INTER SARL	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir pas fourni une méthodologie d'exécution comme demandé **au point 3 de l'annexe A-1-2 de la section II : formulaires de soumission**. Par ailleurs, elle n'a présenté que deux (02) attestations de travail pour le Chef Chantier ne prouvant que deux (02) expériences similaires. De plus, les expériences présentées par le Directeur des Travaux portent la mention Conducteur des Travaux et non Directeur des Travaux. Ces expériences ne correspondent pas à ce qui est demandé au point **5 (personnel) de la sous-section C : critères d'évaluation et de qualification et au point b de l'avis.**
SYNERGIE GROUP SARL	Classé 6ème après l'évaluation financière des offres avec un montant non corrigé hors rabais de **27.901.544 FCFA TTC.**
JEHOVAH NISSI INTERNATIONAL	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir pas fourni un programme des travaux comme demandé **au point 2 de l'annexe A-1-2 de la section II : formulaires de soumission**. Par ailleurs, elle n'a pas présenté une attestation de travail retraçant les expériences similaires du Directeur des Travaux comme demandé au **point 5 (personnel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification et au point b de l'avis.**
SHINE BUSINESS GROUP SARL	l'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir fourni pour le Chef Chantier, qu'une (01) attestation de travail pour le compte d'une expérience similaire au lieu de trois (03) comme demandé au **point 5 (personnel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification et au point b de l'avis.** Par ailleurs, la liste du matériel et l'attestation de location de matériels font mention d'une (01) bétonnière et d'un (01) vibreur au lieu de deux (02) comme exigé au **point 6 (matériel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.**
Attributaire	

	soumissionnaire.
TEG GROUP	Le soumissionnaire a fourni une clé USB inaccessible (qui n'a pas pu s'ouvrir à la séance d'ouverture des plis). Aussi, la lettre d'engagement du soumissionnaire porte le titre de code d'engagement au lieu d'engagement du soumissionnaire.
ETS HRS GROUP	Classé 3ème après l'évaluation financière des offres avec un montant corrigé hors rabais de **25.367.834 FCFA TTC.**
KGS GROUPE INTER SARL	le soumissionnaire a fourni une clé USB inaccessible (qui n'a pas pu s'ouvrir à la séance d'ouverture des plis).
SIMORGH SARL	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir fourni que le tableau du personnel sans les preuves de qualifications (diplômes) et des attestations ou certificats de travail comme demandé au **point 5** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.** Aussi, la liste du matériel n'a pas été accompagnée des preuves de propriété ou de location comme exigé au **point 6** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.**
SOGECIG SARL	l'offre du soumissionnaire est écartée pour avoir fourni une promesse de location qui porte sur deux (02) bétonnières de 300 L au lieu de deux (02) de 350 L comme exigé au **point 6** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.** Aussi, la preuve de propriété ou de location de l'ensemble pour équipement de sécurité et d'hygiène n'est pas jointe. De plus les certificats de travail du Conducteur des Travaux et Chef Chantier ne retracent pas de façon exhaustive, les expériences similaires.
SOCIETE L'AIGLE ROYALE AU ROCHER	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir fourni qu'une liste (tableaux) de matériels sans les preuves de propriété ou de location comme exigé au **point 6 (matériel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.** Aussi, le conducteur des travaux n'a fourni que deux

SHINE BUSINESS GROUP SARL	avec un montant corrigé hors rabais de **21.582.176 FCFA TTC.**
Attributaire	
Nom	Société SHINE BUSINESS GROUP SARL
Montant proposé	21.434.676 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	21.582.176 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	construction de quatre (04) boutiques dans le marché de Houndo dans l'arrondissement de Sè
Prix	18.289.980 FCFA HT / 21.582.176 F CFA TTC
Délai d'exécution	Quatre (04) mois / Quatre (04) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT / -
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT / -
Autres	SANS OBJET / SANS OBJET

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté les propositions d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1 : Réfection et cloisemment de 12 hangars du marché de Doutou dans l'Arrondissement de Doutou et de 06 hangars du marché de Houndo dans l'Arrondissement de Sè	ETS HRS GROUP	21.904.937 FCFA TTC
TOTAL		**21.904.937 FCFA TTC**

Nom	Ets HRS GROUP	
Montant proposé	19.159.884 F CFA TTC	
Montant évalué (corrigé)	21.904.937 F CFA TTC	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	réfection et cloisemment de 12 hangars du marché de Doutou dans l'Arrondissement de Doutou et de 06 hangars du marché de Houndo dans l'Arrondissement de Sè.	
Prix	18.563.506 F CFA HT	21.904.937 F CFA TTC
Délai d'exécution	Quatre (04) mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT	
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT	
Autres	SANS OBJET	

Lot 2	**Intitulé :** construction de quatre (04) boutiques dans le marché de Houndo dans l'arrondissement de Sè.
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offres Ouvert**
Justification	**Sans objet**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal n°95/016/CH/SE/CCMP/SA du 10 Juillet 2023.
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]	
- Ets MAHULOLO BTP - Ets HIGH BUILDING - SIMORGOH SARL - SOGECIG SARL - SOCIETE L'AIGLE ROYALE AU ROCHER - E/SE DSG SERVICES BTP - MELON LEADER - ETS ASJ BENIN BUSINESS	- BEG-BTP GROUP SARL - Ets HRS GROUP - ETS DFS INNOVATION - TEG GROUPE SARL - KGS GROUPE INTER SARL - SYNERGIE GROUP - BEST WAY ENGINEERING - E/SE BETON CONSTRUCTION - JEHOVAH NISSI INTERNATIONNAL
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
DFS INNOVENTION	Le soumissionnaire a fourni une clé USB inaccessible (qui n'a pas pu s'ouvrir à la séance d'ouverture des plis). Aussi, la lettre d'engagement du soumissionnaire porte le titre d'acte d'engagement au lieu d'engagement du

	attestations de travail prouvant deux (02) expériences similaires au lieu de trois (03) comme demandé au **point 5 (personnel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.**
ETS MELON LEADER	L'offre du soumissionnaire est écartée pour n'avoir pas fourni un programme des travaux. Aussi, la promesse de location ne porte que sur une bétonnière au lieu de deux (02) comme exigé au **point 6 (matériel)** de la sous-section C : **critères d'évaluation et de qualification.**
ETS MAHULOLO BTP	Classé 5ème après l'évaluation financière des offres avec un montant corrigé hors rabais de **25.367.834 FCFA TTC.**
ETS HIGH BUILDING	Classé 10ème après l'évaluation financière des offres avec un montant corrigé hors rabais de **37.277.304 FCFA TTC.**
ETS DSG SERVICES BTP	Classé 4ème après l'évaluation financière des offres avec un montant non corrigé hors rabais de **24.118.841 FCFA TTC.**
ETS ASJ BENIN BUSINESS	Classé 2ème après l'évaluation financière des offres avec un montant corrigé hors rabais de **22.940.391 FCFA TTC.**
BEG- BTP	Classé 9ème après l'évaluation financière des offres avec un montant non corrigé hors rabais de **31.359.976 FCFA TTC.**
SYNERGIE GROUP	Classé 8ème après l'évaluation financière des offres avec un montant corrigé hors rabais de **30.541.388 FCFA TTC.**
BEST WAY ENGINEERING	Classé 7ème après l'évaluation financière des offres avec un montant non corrigé hors rabais de **27.539.735 FCFA TTC.**
E/SE BETON CONSTRUCTION	Classé 4ème après l'évaluation financière des offres avec un montant corrigé hors rabais de **24.789.528 FCFA TTC.**
JEHOVAH NISSI INTERNATIONNAL	Classé 6ème après l'évaluation financière des offres avec un montant non corrigé hors rabais de **27.146.525 FCFA TTC.**
	Classé 1ère après l'évaluation financière des offres

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 2 : Construction de quatre (04) boutiques dans le marché de Houndo dans l'arrondissement de Sè	Société SHINE BUSINESS GROUP SARL	21.582.176 FCFA TTC
TOTAL		**21.582.176 FCFA TTC**

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 20 min.

Fait à Houéyogbé, le 12 Octobre 2023

Le Président,
Jonas C. HADONOU
(PRMP)

Le Rapporteur,
Sophie KPAVODE AFFOKPON
(RST)

Les membres

SOSSA Casimir
(Conseiller communal)

Comlan Cirille FAÏNOU
(Conseiller communal)

Liste de présence à la séance d' attribution du marché relatif à l'appel d'offres n°95/008/CH/SE/CCMP/PRMP/SP-PRMP du 17/07/2023

Liste de présence de l'administration

Salle de conférence de l'hôtel de ville de Houéyogbé, le 12/10/2023

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représenté	Fonction/ Qualité	Téléphone	Signature
01	HADONOU C. Jonas	Mairie Houéyogbé	PRMP	96062066	
02	KPAVODE AFFOKPON G. Sophie	Mairie Houéyogbé	RST	95714733	
03	FAÏNOU Cirille C.	Mairie	Conseiller communal	97684573	
04	SOSSA Casimir	Mairie	Conseiller Communal	97295188	

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'appel d'offres n°95/010/CH/SE/PRMP/SP-PRMP du 16/10/2023** relatif aux travaux de réhabilitation du dispensaire et de la maternité du centre de santé d'Adromè dans l'arrondissement de Doutou.

Mode de passation : AOO.

L'an 2023 et le vendredi 10 novembre à 16 heures, dans la salle de réunion de la Mairie de Houéyogbé, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°95/042/CH/SE/PRMP/SP-PRMP du 31-10-2023:

- Président : **Jonas C. HADONOU**, Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Houéyogbé ;
- Rapporteur : **Sophie G. KPAVODE AFFOKPON**, Responsable du Service Technique de la Mairie de Houéyogbé ;
- Membres :

1. **Déo Gracias F. SEDOKOUN,** Responsable des Affaires Administratives et Financières de la Mairie de Houéyogbé ;
2. **Casimir SOSSA,** Conseiller Communal ;
3. **Cirille C. FAÏNOU**, Conseiller Communal.

Aussi, la COE a été assistée par Madame **Mouyinatou MAKANMI** et monsieur **Alain G. HOUESSOU** respectivement SP-PRMP et Assistant SP-PRMP.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 1	**Intitulé :** *réhabilitation du dispensaire du centre de santé d'Adromè dans l'arrondissement de Doutou.*
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV en date du 05 octobre 2023**

Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]
- JNI; - BEG-BTP Sarl; - SYNERGIE GROUP ; - MAHULOLO BTP.

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
JNI	Classé 3è après l'évaluation financière avec un montant corrigé de 19.351.358 F CFA TTC.
BEG-BTP Sarl	***L'offre de BEG-BTP Sarl a été rejetée pour avoir proposé :*** pour avoir proposée une lettre de déclaration de garantie d'offre et une lettre d'engagement non conformes. En effet, les deux pièces font respectivement mention des articles 126 et 127 puis de 122 et 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marches publics au lieu de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marches publics comme indiqué dans le DAC.
SYNERGIE GROUP	Classé 2è après l'évaluation financière avec un montant corrigé de 18.288.658 F CFA TTC.

Attributaire		
Nom	**ETS MAHULOLO BTP**	
Montant proposé	13.659.416 F CFA TTC	
Montant évalué (corrigé)	15.371.142 F CFA TTC	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	*réhabilitation du dispensaire du centre de santé d'Adromè dans l'arrondissement de Doutou.*	
Prix	15.371.142 F CFA TTC	13.026.392 F CFA HT
Délai d'exécution	3 MOIS	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-	
Variante pris en compte (cas échéant)	-	
Autres	-	

Lot 2	**Intitulé :** *réhabilitation de la maternité du centre de santé d'Adromè dans l'arrondissement de Doutou.*
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV en date du 05 octobre 2023**

Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]
- JNI; - BEG-BTP Sarl; - SYNERGIE GROUP ; - FIODEKANHOUN.

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
JNI	Classé 2è après l'évaluation financière avec un montant corrigé de 23.611.573 F CFA TTC.
BEG-BTP Sarl	***L'offre de BEG-BTP Sarl a été rejetée pour avoir proposé :*** pour avoir proposée une lettre de déclaration de garantie d'offre et une lettre d'engagement non conformes. En effet, les deux pièces font respectivement mention des articles 126 et 127 et de 122 et 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marches publics au lieu de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marches publics comme indiqué dans le DAC.
SYNERGIE GROUP	Classé 3è après l'évaluation financière avec un montant non corrigé de 24.568.479 F CFA TTC.

Attributaire		
Nom	**FIODEKANHOUN**	
Montant proposé	23.710.450 F CFA TTC	
Montant évalué (corrigé)	23.498.050 F CFA TTC	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	*réhabilitation de la maternité du centre de santé d'Adromè dans l'arrondissement de Doutou.*	
Prix	23.498.050 F CFA TTC	19.913.602 F CFA HT
Délai d'exécution	3 MOIS	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-	
Variante pris en compte (cas échéant)	-	
Autres	-	

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
Lot1: réhabilitation du dispensaire du centre de santé d'Adromè dans l'arrondissement de Doutou	**ETS MAHULOLO BTP**	15.371.142 F CFA TTC
TOTAL	-	**15.371.142 F CFA TTC**

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
Lot 2: réhabilitation de la maternité du centre de santé d'Adromè dans l'arrondissement de Doutou	**FIODEKANHOUN**	23.498.050 F CFA TTC
TOTAL	-	**23.498.050 F CFA TTC**

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 27 minutes.

Fait à HOUEYOGBE, le 10-11-2023

Le Président
Jonas C. HADONOU
(PRMP)

Le Rapporteur
Sophie G. KPAVODE AFFOKPON
(RST)

Déo-Gracias F. SEDOKOUN
(RAAF)

Mouyinatou MAKANMI
(SP-PRMP)

Alain G. HOUESSOU
(Assis SP-PRMP)

Liste de présence à la séance d'attribution du marché relatif à l'appel d'offres n°95/010/CH/SE/CCMP/PRMP/SP-PRMP du 16/10/2023.
(Liste de l'administration)

HOUEYOGBE, le 13/11/2023

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représenté	Fonction/ Qualité	Téléphone	Signature
01	HADONOU C. Jonas	Mairie HOUEYOGBE	PRMP	96062066	
02	HOUESSOU Alain G	"	Assis SP-PRMP	22491769	
03	MAKANNI Mouyinatou	Mairie	SP-PRMP	94182739	
04	KPAVODE AFFOKPON G. Sophie	Mairie	RST	95714733	
05	SEDOKOUN Déo	Mairie	RAAF	63620118	

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'appel d'offres** n°T_COEO_60736 relatifs aux travaux d'entretien courant des ITR dans la commune de Dangbo.

Mode de passation : AOO

Délai d'exécution du marché :

Lot 1 : Trois (03) mois ;

Lot 2 : Trois (03) mois.

L'an deux mil vingt-trois et le lundi treize février à 9 heures, dans la salle de réunion de la mairie de Dangbo, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service

- Président : Soubérou Gb. SALOUFOU
- Rapporteur :Marc S. DANSOU
- Membres :
  - ✓ Kassirath O. A. ALIMI SOUNKERE, (Responsable des Affaires Administratives et Financières) ;
  - ✓ OUSSOU Nicolas (Conseiller Communal) ;
  - ✓ Nicolas D. GANLODJI (Conseillers Communal).

Lot N° 1	**Intitulé :** Travaux d'entretien courant des ITR dans la commune de Dangbo exercice 2021
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
- ZAM ET FILS - HF GROUP - GARMEL BTP - STE CODJANA INTER BUSINESS LUX - CGBT-TP/GROUPE ZENIT - POTENTIEL GROUP INTER	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ZAM ET FILS	N'a pas fourni de personnels pour le lot 1 ; elle est donc éliminée à cette étape
HF GROUP	L'offre n'a pas été déclarée économiquement la plus avantageuse
STE CODJANA INTER BUSINESS LUX	Selon le CV du Chef Chantier et du Chef d'Equipe proposé par la société CODJANA INTER BUSINESS LUX, les personnels n'ont pas pu totaliser les sept (07) expériences dans des travaux similaires en tant qu'entreprise naissante. Elle est donc éliminée à cette étape
CGBT-TP/GROUPE ZENIT	Les deux entreprises ayant constituées le Groupement CGBT-TP/GROUPE ZENIT n'ont pas retiré simultanément les Dossiers à Concurrence de même elles ont fourni une caution de soumission qui n'a aucun lien avec le présent dossier. Le groupement est donc éliminé à cette étape.
POTENTIEL GROUP INTER	N'a pas présenté ses offres séparément conformément au point 13 de l'avis d'appel d'offres

Attributaire		
Nom	GARMEL BTP	
Montant proposé	16 296 296	
Montant évalué (corrigé)	21 004 496	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Entretien courant des ITR dans la commune de Dangbo exercice 2021	
Prix	21 004 496	
Délai d'exécution	3 mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non applicable	
Variante pris en compte (cas échéant)	Non applicable	
Autres	Non applicable	

Lot N° 2	**Intitulé :** Travaux d'entretien courant des ITR dans la commune de Dangbo exercice 2022
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
- ZAM ET FILS - MONDESIR - HF GROUP - GARMEL BTP - BATICO ET FILS - STE CODJANA INTER BUSINESS LUX - CGBT-TP/GROUPE ZENIT - POTENTIEL GROUP INTER	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
MONDESIR	Selon le CV du Chef Chantier et des Chefs d'Equipe proposés par la société MONDESIR, les personnels proposés n'ont pas pu totaliser les cinq (05) expériences dans des travaux similaires en tant qu'ancienne entreprise

HF GROUP	L'offre n'a pas été déclarée économiquement la plus avantageuse
GARMEL BTP	L'offre n'a pas été déclarée économiquement la plus avantageuse
BATICO ET FILS	Selon le CV du Chef Chantier et du Chef d'Equipe proposé par la société BATICO ET FILS, les personnels n'ont pas pu totaliser les cinq (05) expériences dans des travaux similaires en tant qu'ancienne entreprise.
STE CODJANA INTER BUSINESS LUX	Selon le CV du Chef Chantier et du Chef d'Equipe proposé par la société CODJANA INTER BUSINESS LUX, les personnels n'ont pas pu totaliser les sept (07) expériences dans des travaux similaires en tant qu'entreprise naissante. Elle est donc éliminée à cette étape
CGBT-TP/GROUPE ZENIT	Les deux entreprises ayant constituées le Groupement CGBT-TP/GROUPE ZENIT n'ont pas retiré simultanément les Dossiers à Concurrence de même elles ont fourni une caution de soumission qui n'a aucun lien avec le présent dossier. Le groupement est donc éliminé à cette étape.
POTENTIEL GROUP INTER	N'a pas présenté ses offres séparément conformément au point 13 de l'avis d'appel d'offres
Attributaire	
Nom	ZAM ET FILS
Montant proposé	16 611 332
Montant évalué (corrigé)	19 882 292
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Entretien courant des ITR dans la commune de Dangbo exercice 2022
Prix	19 882 292
Délai d'exécution	3 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Non applicable
Autres	Non applicable

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant (TTC)
Lot 1	GARMEL BTP	21 004 496
Lot 2	ZAM ET FILS	19 882 292
TOTAL		**40 886 788**

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 23 minutes.

Fait à Dangbo, le 13 février 2022

Le Président

Soubérou Gb. SALOUFOU

Le Rapporteur

Marc S. DANSOU

Membres

La RAAF,

Kassirath O. A. ALIMI SOUNKERE

Conseiller Communal

Nicolas OUSSOU

Conseiller Communal

Nicolas D. GANLODJI

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n°262 du 24/10/2023 relatif à l'acquisition de denrées alimentaires pour la restauration des étudiants répartis en quatre (04) lots par accord-cadre à bon de commande (Relance) d'une durée de trois (03) ans

Mode de passation : Avis d'Appel d'Offres Ouvert

L'an deux mille vingt-trois et le lundi dix-huit novembre à 16 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de réunion du COUS-P sise sur le Campus de l'Université de Parakou, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet suite au réexamen des offres conformément à l'avis de l'organe de contrôle.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°285-2023/COUS-P/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du 21 novembre 2023 :

- Président : Daouda AMOUDA ISSIFOU, PRMP du COUS-P
- Rapporteur : Loukoumane BANDA, Secrétaire PRMP
- Membres : Moutardine TANGAOU, Représentant de l'Agent Comptable
  Yacoubou CHABI GOURA, Chef Service Administratif et Financier

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot N°1 :

Lot N° 1	Intitulé : Acquisition de produit frais importés
Procédures	
Mode de passation	**DAO**
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	PV n°165-10/DNCMP/DDCMP-B/2023 du 17 octobre 2023
Soumissionnaire	
- KDK PRODUCTIONS	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
NEANT	
Attributaire	
Nom	KDK PRODUCTIONS
Montant proposé HT FCFA	23 992 500
Montant évalué (corrigé) HT F CFA	23 992 500
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition de denrées alimentaires pour la restauration des étudiants répartis en quatre (04) lots par accord-cadre à bon de commande (Relance) d'une durée de trois (03) ans. Lot n°1 : Acquisition de produit frais importés
Prix	23 992 500
Délai d'exécution	Un (01) an en Accord cadre de trois (03) ans
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Lot N°2 :

Lot N° 2	Intitulé : Acquisition de produit frais locaux
Procédures	
Mode de passation	**DAO**
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	PV n°165-10/DNCMP/DDCMP-B/2023 du 17 octobre 2023
Soumissionnaires	
- ETS OSBA ET FILS - ETS IAL ET FILS - STE BIRANA SARL - SOCIETE JEUNESSE ENGAGEE	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ETS IAL ET FILS	➢ **Le** modèle de lettre de soumission utilisé par le soumissionnaire **ETABLISSEMENT IAL** n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO (voir point e). Par ailleurs, la date de remise des offres mentionnées dans sa lettre de soumission n'est pas conforme à la date de **remise** des offres mentionnées dans l'avis d'appel d'offre (23 novembre au lieu de 24 novembre 2023). Sa lettre de déclaration de garantie d'offre n'est pas conforme. La date de remise de l'offre qui est mentionnée est le 21 novembre 2023 au lieu du 24 novembre 2023 comme spécifié dans l'avis d'appel d'offre. Conformément au nota bene de l'annexe A-1-1 Pièce nécessaire pour la recevabilité de l'offre « la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre », son offre est donc rejetée.
STE BIRANA SARL	Le formulaire d'engagement du soumissionnaire **à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique** utilisé par le soumissionnaire **BIRANA SARL** n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO. **Il est mentionné comme titre « Engagement du soumissionnaire » au lieu de** « engagement du soumissionnaire **à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ». Par ailleurs à la deuxième ligne du point 6, le soumissionnaire évoque les articles 122 et 123 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 au lieu de l'article 123 uniquement comme indiqué dans le formulaire.** Conformément au nota bene de l'annexe A-1-1 Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre **« la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre »**, son offre est donc rejetée.
SOCIETE JEUNESSE ENGAGEE	Les preuves des expériences spécifiques du personnel fournies par le soumissionnaire Société JEUNESSE ENGAGEE ne sont pas conformes à celles requises par le DAO. En effet, le Chauffeur présente deux expériences similaires au lieu de trois ; Les manutentionnaires présentent également deux expériences spécifiques au lieu de trois et le chargé de livraison présente deux expériences spécifiques au lieu de cinq. Au regard de ces observations, la COE a rejeté son offre.
Attributaire	
Nom	ETS OSBA ET FILS
Montant proposé F CFA HT	22 995 000
Montant évalué (corrigé) F CFA HT	22 995 000
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition de denrées alimentaires pour la restauration des étudiants répartis en quatre (04) lots par accord-cadre à bon de commande (Relance) d'une durée de trois (03) ans. Lot n°2 : Acquisition de produit frais locaux
Prix	22 995 000
Délai d'exécution	Un (01) an en Accord cadre de trois (03) ans
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Lot N° 3 :

Lot N° 3	Intitulé : Acquisition de céréales
Procédures	
Mode de passation	**DAO**
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	PV n°165-10/DNCMP/DDCMP-B/2023 du 17 octobre 2023

Soumissionnaires
- ETS CHRONO 23 - STE AS-NJ SARL - STE FENU ET PARTNERS - ETS IAL ET FILS - STE ENGAGEMENT EFFICIENCE QUALITE - ETS FORTSIDE

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ETS CHRONO 23	Le formulaire d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO. Le soumissionnaire évoque les articles 122 et 123 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 au lieu de l'article 123 uniquement comme indiqué dans le formulaire fourni dans le DAO. Par ailleurs, sa lettre de soumission n'est pas conforme. En effet, le point a, a mentionné les références du DAO en lieu et place de celles de l'addendum, alors que le DAO n'a pas subi de modification à travers un addendum. Conformément au nota bene de l'annexe A-1-1 Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre « la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre », l'offre du soumissionnaire CHRONO 23 est donc rejetée.
ETS IAL ET FILS	Le modèle de lettre de déclaration de lettre de garantie utilisé n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO (absence de la quatrième puce du point b « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous ne sommes pas tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les instructions au candidat ; où »). La date de remise des offres mentionnée dans sa lettre de soumission n'est pas conforme à la date de remise des offres mentionnées dans l'avis d'appel d'offre (24 novembre 2023). Par ailleurs, sa lettre de déclaration de garantie n'est pas conforme. La date de remise de l'offre qui est mentionnée est le 21 novembre 2023 au lieu du 24 novembre 2023. Le point 3 de la lettre de déclaration de garantie n'est également pas conforme. Le soumissionnaire a mentionné 88 jours au lieu de 30 jours comme indiqué dans le modèle. Conformément au nota bene de l'annexe A-1-1 Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre « la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre », l'offre du soumissionnaire Etablissement IAL ET FILS est donc rejetée.
ETS FORTSIDE	Le formulaire d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique utilisé par le soumissionnaire ETABLISSEMENT FORTSIDE n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO. Au point 6, il a mentionné la loi 2020-26 du 23 décembre 2020 au lieu de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020. Conformément au nota bene de l'annexe A-1-1 Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre « la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre », l'offre du soumissionnaire ETABLISSEMENT FORTSIDE est donc rejetée.

	l'offre « la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre », l'offre du soumissionnaire ETABLISSEMENT FORTSIDE est donc rejetée.
STE AS-NJ SARL	Le formulaire d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique utilisé par le soumissionnaire SOCIETE AS-NJ n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO. Il est mentionné comme titre « Engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique» au lieu de « engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ». Conformément au nota bene de l'annexe A-1-1 Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre « la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre », l'offre du soumissionnaire SOCIETE AS-NJ est donc rejetée.
STE FENU ET PARTNERS	La description technique fournie par le soumissionnaire FENU ET PARTENAIRES n'est pas conforme. En effet, le soumissionnaire a présenté la description proposée par l'autorité contractante sans aucune proposition de sa part
STE ENGAGEMENT EFFICIENCE QUALITE	Les dates mentionnées sur la lettre de soumission et sur la lettre de déclaration de garantie d'offres ne sont pas conformes à la date de remise des offres mentionnées dans le dossier d'appel à concurrence (22 novembre 2023 au lieu de 24 novembre 2023).
Attributaire	
Nom	Néant

	le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ». Par ailleurs à la deuxième ligne du point 6, le soumissionnaire évoque les articles 122 et 123 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 au lieu de l'article 123 uniquement comme indiqué dans le formulaire. Conformément au nota bene de l'annexe A-1-1 Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre « la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre », l'offre du soumissionnaire BIRANA SARL est donc rejetée.
ETS FORTSIDE	Le formulaire d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique utilisé par le soumissionnaire ETABLISSEMENT FORTSIDE n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO. Au point 6, il a mentionné la loi 2020-26 du 23 décembre 2020 au lieu de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020. Conformément au nota bene de l'annexe A-1-1 Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre « la non production, la non validité ou la non-conformité de ces pièces entraine le rejet de l'offre », l'offre du soumissionnaire ETABLISSEMENT FORTSIDE est donc rejetée.
Attributaire	
Nom	STE FENU ET PARTNERS
Montant proposé HT F CFA	17 123 800
Montant évalué (corrigé) HT F CFA	19 059 322
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	

Montant proposé	-	
Montant évalué (corrigé)	-	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Acquisition de denrées alimentaires pour la restauration des étudiants répartis en quatre (04) lots par accord-cadre à bon de commande (Relance) d'une durée de trois (03) ans. Lot n°3 : Acquisition de céréales.	
Prix	-	
Délai d'exécution	-	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

LOT 4

Lot N° 4	**Intitulé :** Acquisition de kit pour le petit déjeuner
Procédures	
Mode de passation	DAO
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	PV n°165-10/DNCMP/DDCMP-B/2023 du 17 octobre 2023
Soumissionnaires	
- STE FENU ET PARTNERS - STE BIRANA SARL - ETS FORTSIDE	

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
STE BIRANA SARL	Le formulaire d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique utilisé par le soumissionnaire BIRANA SARL n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO. Il est mentionné comme titre « Engagement du soumissionnaire » au lieu de « engagement du soumissionnaire à respecter

Objet du marché	Acquisition de denrées alimentaires pour la restauration des étudiants répartis en quatre (04) lots par accord-cadre à bon de commande (Relance) d'une durée de trois (03) ans. Lot n°4 : Acquisition de kit pour le petit déjeuner	
Prix	19 059 322	
Délai d'exécution	Un (01) an en Accord cadre de trois (03) ans	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant F CFA HT
Lot N°1	KDK PRODUCTIONS	23 992 500
Lot N°2	ETS OSBA ET FILS	22 995 000
Lot N°3	NEANT	NEANT
Lot N°4	STE FENU ET PARTNERS	19 059 322
TOTAL		**66 046 822**

Le Président a clôturé la séance à 18 heures 30 minutes.

Fait à Parakou, le 18 décembre 2023

Le Président,

Daouda AMOUDA ISSIFOU

Le Rapporteur,

Loukoumane BANDA

Les membres

Yacoubou CHABI GOURA

Moutardine TANGAOU

MAIRIE DE ZOGBODOMEY
REPUBLIQUE DU BENIN

+229 40 121 121
zogbodomey@mairie.bj
www.zogbodomey.mairie.bj

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel d'offres n° 12I/012/PRMP/RST/SP-PRMP/DDCMP du 06 juillet 2023 relatif à la construction de deux modules de trois (03) salles de classes plus BME dans les EPP de Dénou-Lissèzin et Koussoukpa ; construction de deux (02) modules de deux (02) salles de classes plus BME plus deux (02) blocs de latrines à double cabines dans les EM de Alladaho et de Zogbodomey-centre ; réfection de deux (02) modules de trois (03) salles de classe plus BM dans les EPP Tégbessou et Mignonhito dans l'arrondissement de Cana 1, réfection du bureau d'arrondissement de Zogbodomey ; reconstruction de la clôture du bureau d'arrondissement de Cana 1, construction de 250 mètres linéaires de clôture plus une guérite au cimetière communal, construction de 220 mètres linéaires de clôture de l'arrondissement d'Avlamè, construction de 613 mètres linéaires de clôture de l'EPP Hlagba-Dénou, construction de 195 mètres linéaires de clôture de la mairie et aménagement de l'arrière du nouveau bloc administratif de la mairie.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot N° 1	**Intitulé :** - Construction d'un (01) module de deux (02) salles de classes plus BME à l'EM de Alladaho dans l'arrondissement d'Avlamè plus un (01) bloc de latrines à double cabines. - Construction d'un (01) module de deux (02) salles de classes plus BME à l'EM de Zogbodomey centre dans l'arrondissement de Zogbodomey plus un (01) bloc de latrines à double cabines.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 15-05/DNCMP/DDCMP-Z/2023 du 19 mai 2023.
Soumissionnaires en lice	
- **DON DE DIEU INFO** - **SETC-BENIN** - **LA MONTAGNE D'HEBRON** - **OLOUWACHEY** - **WASS BTP**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
A TOUT PRIX	L'offre du soumissionnaire **A TOUT PRIX** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO

FRANCOISE SEGBE	L'offre du soumissionnaire **FRANCOISE SEGBE** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO
LANON METO SERVICES	L'offre de **LANON METO SERVICES** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour non-conformité du sous détails des prix unitaires. En effet, tous les postes (corps d'état) du DQE et du BPU relatifs à la construction de module de deux salles de classes aux EM de Alladaho et Zogbodomey centre ne se retrouvent pas dans le sous détail des prix unitaires proposé dans l'offre. Le soumissionnaire n'a produit que le sous détail des prix unitaires des postes N°002, 003, 004, 101, 102, 103, 204, 206, 207, 211, 304, 305, 306, 404, 405, 501, 502, 503, 504, 505, 601, 603, 604, 606, 607, 608, 701, …, 706, 801, …, 811. Aussi, le sous détail des prix unitaires relatif à la construction d'un bloc de latrines à double cabine aux EM de Alladaho et Zogbodomey centre n'est pas produit dans l'offre en contradiction avec les dispositions du DAO
SIMORGH	L'offre de **SIMORGH** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour non production du sous détail des prix unitaires en contradiction des exigences du DAO. Aussi, le soumissionnaire a proposé dans sa lettre de soumission un délai d'exécution de six mois en contradiction aux dispositions du DAO qui prévoient un délai d'exécution de quatre mois (six mois inscrit en lettre dans son offre contre quatre mois prévus par le DAO).
WEKEDEME ET FILS	L'offre de **WEKEDEME ET FILS** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour non-conformité du bordereau des prix unitaires (BPU). En effet, le BPU relatif à la construction de module de deux salles de classes à l'EM de Zogbodomey centre n'est ni signé, ni daté et ni cacheté par le soumissionnaire en contradiction avec les dispositions du DAO
DOS COMPANY	L'offre de DOS COMPANY est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité des spécifications techniques des travaux, du calendrier d'exécution et de la méthode d'exécution proposés et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
ABADJAYE	L'offre de ABADJAYE est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité des spécifications techniques des travaux et de la liste du matériel et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
LEADER SERVICES	L'offre de LEADER SERVICES est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité de la méthode d'exécution proposée, du calendrier d'exécution des travaux proposé, de la liste de matériel et de la liste du personnel et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
LE SEIGNEUR EST MA LUMIERE	L'offre de LE SEIGNEUR EST MA LUMIERE est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité des spécifications techniques des travaux et de la méthode d'exécution et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
PHARIC GROUP	L'offre de PHARIC GROUP est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité de la liste du matériel

SECA BUILDING GROUP	L'offre de SECA BUILDING GROUP est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non production de la liste du matériel et de non-conformité de la méthode d'exécution ainsi que du programme des travaux, et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
GL CORPORATION	L'offre de GL CORPORATION est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité des spécifications techniques des travaux, du calendrier d'exécution des travaux et de la méthode d'exécution, et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
DON DE DIEU INFO	Classé premier à l'issue de l'évaluation financière, le soumissionnaire **DON DE DIEU INFO** n'a pas satisfait à toutes les exigences de l'examen de la qualification pour **défaut d'expériences du directeur des travaux**. En effet, les deux premiers marchés fournis comme expérience du Directeur des travaux sont exécutés et réceptionnés en 2018 et 2019 alors qu'il est exigé des expériences similaires pour les trois dernières années (2020, 2021 et 2022) et l'année en cours. Les autres marchés sont exécutés pour un montant inférieur à 45 000 000 FCFA TTC contrairement aux exigences du DAO.
SETC-BENIN	Classé deuxième à l'issue de l'évaluation financière, le soumissionnaire **SETC-BENIN** n'a pas satisfait à toutes les exigences de l'examen de la qualification. En effet, il n'a pas produit la **preuve de disponibilité des moules d'agglo- coffrages spéciaux avec des tôles noires de 3mm** et n'a pas fourni **l'attestation de capacité financière à l'ouverture des plis.**
LA MONTAGNE D'HEBRON	Classé troisième à l'issue de l'évaluation financière, le soumissionnaire **LA MONTAGNE D'HEBRON** n'a pas satisfait à toutes les exigences de l'examen de la qualification pour défaut de production de **l'attestation de capacité financière à l'ouverture des plis.** En effet, en lieu et place de l'attestation de capacité financière exigée dans le DAO, le soumissionnaire a produit un engagement à fournir ladite attestation. Aussi, a-t-il proposé pour le poste de Directeur des travaux, un personnel détenteur du Diplôme de Master professionnel en génie civil en lieu et place d'un Ingénieur de conception exigé par le DAO, dans l'avis et dans les critères de qualification.
OLOUWACHEY	Classé quatrième à l'issue de l'évaluation financière, après prise en compte des erreurs qui font passées l'offre de 36 486 801 F CFA à 39 685 628 F CFA, le soumissionnaire **OLOUWACHEY** n'a pas satisfait à toutes les exigences de l'examen de la qualification pour défaut d'expérience du Conducteur des travaux, personnel clé. En effet, les deux attestations de travail fournies ne précisent que **deux (02) expériences similaires sur les trois exigées** contrairement aux dispositions de la note en NB de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification (page 75 à 76 du DAO) qui exigent que les attestations/ certificats de travail légalisés précisent les expériences puis l'avant dernier paragraphe du NB dispose que l'expérience générale sera jugée sur la base des CV et **l'expérience similaire sur la base des attestations/ certificats de travail fournis**.

WASS BTP	Ecarté à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **47 249 796 F CFA TTC,** le soumissionnaire **WASS BTP** n'a pas fourni une offre économique pour l'autorité contractante. En effet, l'offre du soumissionnaire WASS BTP n'a pas été jugée économique pour l'autorité contractante qui a prévu pour l'exécution du lot 1, une enveloppe financière de 45 000 000 F CFA, laquelle enveloppe est inférieure à l'offre du soumissionnaire qui est de 47 249 796 F CFA.

Lot N° 2	**Intitulé :** Construction de deux modules de trois (03) salles de classes plus BME dans les EPP de Dénou-Lissèzin et Koussoukpa.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 15-05/DNCMP/DDCMP-Z/2023 du 19 mai 2023.
Soumissionnaires en lice	
- **SETC-BENIN** - **LA MONTAGNE D'HEBRON** - **SECA BUILDING GROUP**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
A TOUT PRIX	L'offre du soumissionnaire **A TOUT PRIX** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO qui stipulent que **« Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire y compris l'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB »**
FRANCOISE SEGBE	L'offre du soumissionnaire **FRANCOISE SEGBE** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO qui stipulent que **« Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire y compris l'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB »**
LANON METO SERVICES	L'offre de **LANON METO SERVICES** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour non-conformité du sous détails des prix unitaires et du DQE. En effet, tous les postes (corps d'état) du DQE et du BPU ne se retrouvent pas dans le sous détail des prix unitaires fourni dans l'offre. Le soumissionnaire n'a produit que le sous détail des prix unitaires des postes N°002, 003, 004, 101, 102, 103, 204, 206, 207, 211, 214, 304, 305, 306, 404, 405, 501, 502, 503, 504, 505,

	601, 603, 604, 606, 607, 608, 701, …, 706, 801, …, 811 en contradiction avec les dispositions du DAO. Aussi, se basant sur le DQE, les unités relatives aux prix N° 802, 803, 804 et 805 sont omises dans l'offre, en contradiction avec les dispositions du DAO.
SIMORGH	L'offre de **SIMORGH** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour non production du sous détail des prix unitaires en contradiction aux exigences du DAO. Aussi, le soumissionnaire a proposé dans sa lettre de soumission un délai d'exécution de six mois en contradiction aux dispositions du DAO qui prévoient un délai d'exécution de quatre mois (six mois inscrit en lettre dans son offre contre quatre mois prévus par le DAO).
GOLGOTHA	L'offre du soumissionnaire **GOLGOTHA BTP** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour cause de non-conformité de la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat. En effet, la confirmation écrite est signée par le mandataire en lieu et place du gérant, propriétaire de la société. De ce fait, en l'absence d'une procuration signée par le gérant, propriétaire Mr Dossou Maurice BESSAN, donnant pouvoir au mandataire Mr Tchemsala OULONA d'agir au nom et pour le compte de la société **GOLGOTHA BTP**, ce dernier ne saurait engager ladite structure conformément aux dispositions du DAO.
SATB	L'offre de **SATB** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour cause de non-conformité du BPU, du DQE et du sous détails des prix unitaires. En effet, les unités relatives aux prix N° 813, 901, 902, …, 910 et 911 du BPU, du DQE et du sous détails des prix unitaires de la construction d'un module de trois salles de classes à l'EPP de Dénou-Lissèzin/B n'ont pas été renseignées en contradiction avec les dispositions du DAO, **et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.**
MIRACLE NEGOCE	L'offre de **MIRACLE NEGOCE** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour cause de non-conformité de la lettre de soumission. En effet, le soumissionnaire propose dans son offre deux lettres de soumission (une lettre de soumission par site comme s'il s'agissait de deux marchés distincts) en lieu et place d'une lettre de soumission pour le marché. Cette présentation de l'offre est contraire aux dispositions du DAO **et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.**
DOS COMPANY	L'offre de DOS COMPANY est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité des spécifications techniques des travaux, du calendrier d'exécution et de la méthode d'exécution, et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
ABADJAYE	L'offre de ABADJAYE est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité des

SECA BUILDING GROUP	Ecarté à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **68 489 876 F CFA** et corrigé des erreurs et du rabbais à un montant de **69 683 835 F CFA TTC,** le soumissionnaire **SECA BUILDING BTP** n'a pas fourni une offre économique pour l'autorité contractante. En effet, l'offre du soumissionnaire SECA BUILDING GROUP n'a pas été jugée économique pour l'autorité contractante qui a prévu pour l'exécution du lot 2, une enveloppe financière de 55 000 000 F CFA, laquelle enveloppe est inférieure à l'offre du soumissionnaire qui est de 69 683 835 F CFA.

Lot N° 3	**Intitulé :** - Réfection de deux (02) modules de trois (03) salles de classe plus BM dans les EPP Tégbessou et Mignonhito dans l'arrondissement de Cana 1. - Construction de 613 mètres linéaires de clôture de l'EPP Hlagba-Dénou
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 15-05/DNCMP/DDCMP-Z/2023 du 19 mai 2023.
Soumissionnaires en lice	
- **SETC-BENIN** - **CERAMO GC** - **FRA.GI.LU** - **SECA BUILDING GROUP**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
A TOUT PRIX	L'offre du soumissionnaire **A TOUT PRIX** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO
FRANCOISE SEGBE	L'offre du soumissionnaire **FRANCOISE SEGBE** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO
LANON METO SERVICES	L'offre de **LANON METO SERVICES** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour non-conformité du sous détails des prix unitaires. En effet, tous les postes (corps d'état) du DQE et du BPU ne se retrouvent pas dans le sous détail des prix unitaires fourni dans l'offre. Le soumissionnaire n'a produit que le sous détail des prix unitaires de 19 postes sur l'ensemble des postes prévus dans le DQE et BPU en contradiction avec les dispositions du DAO.
SIMORGH	L'offre de **SIMORGH** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour cause de non production du sous détail des prix unitaires bien qu'exigé dans le DAO.

SECA BUILDING GROUP	Ecarté à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **68 489 876 F CFA** et corrigé des erreurs et du rabais à un montant de **69 683 835 F CFA TTC,** le soumissionnaire **SECA BUILDING BTP** n'a pas fourni une offre économique pour l'autorité contractante. En effet, l'offre du soumissionnaire SECA BUILDING GROUP n'a pas été jugée économique pour l'autorité contractante qui a prévu pour l'exécution du lot 2, une enveloppe financière de 55 000 000 F CFA, laquelle enveloppe est inférieure à l'offre du soumissionnaire qui est de 69 683 835 F CFA.

Lot N° 3	**Intitulé :** - Réfection de deux (02) modules de trois (03) salles de classe plus BM dans les EPP Tégbessou et Mignonhito dans l'arrondissement de Cana 1. - Construction de 613 mètres linéaires de clôture de l'EPP Hlagba-Dénou
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 15-05/DNCMP/DDCMP-Z/2023 du 19 mai 2023.
Soumissionnaires en lice	
- **SETC-BENIN** - **CERAMO GC** - **FRA.GI.LU** - **SECA BUILDING GROUP**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
A TOUT PRIX	L'offre du soumissionnaire **A TOUT PRIX** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO
FRANCOISE SEGBE	L'offre du soumissionnaire **FRANCOISE SEGBE** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO
LANON METO SERVICES	L'offre de **LANON METO SERVICES** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour non-conformité du sous détails des prix unitaires. En effet, tous les postes (corps d'état) du DQE et du BPU ne se retrouvent pas dans le sous détail des prix unitaires fourni dans l'offre. Le soumissionnaire n'a produit que le sous détail des prix unitaires de 19 postes sur l'ensemble des postes prévus dans le DQE et BPU en contradiction avec les dispositions du DAO.
SIMORGH	L'offre de **SIMORGH** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour cause de non production du sous détail des prix unitaires bien qu'exigé dans le DAO.

SOK-AS	L'offre de SOK-AS est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité des spécifications techniques des travaux et du calendrier d'exécution.
LEADER SERVICES	L'offre de LEADER SERVICES est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité du calendrier d'exécution des travaux proposé, de la liste de matériel et de la liste du personnel, et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
PHARIC GROUP	L'offre de PHARIC GROUP est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité de la liste du matériel, et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
GUISSIDA WINNER	L'offre de GUISSIDA WINNER est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité du calendrier d'exécution des travaux, et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
SETC BENIN	Classé premier à l'issue de l'évaluation financière, le soumissionnaire **SETC-BENIN** n'a pas satisfait à toutes les exigences de l'examen de la qualification. En effet, le soumissionnaire n'a pas fourni **l'attestation de capacité financière à l'ouverture des plis.** Aussi, selon les exigences du DAO à la page 76, les expériences du personnel proposé doivent être prouvées par les curriculums vitae actualisés, les diplômes légalisés, attestations/certificats de travail légalisés précisant les expériences ainsi que copie légalisée de la pièce d'identité. Les légalisations se feront auprès d'un greffe. Il ressort que le soumissionnaire n'a pas satisfait à ces exigences notamment en ce qui concerne les preuves de qualification fournies pour le chef chantier 2.
FRA.GI.LU	Classé troisième à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **55 988 005 FCFA TTC,** le soumissionnaire n'a pas fourni l'offre économiquement la plus avantageuse.
SECA BUILDING GROUP	Ecarté à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **71 726 694 F CFA** et corrigé des erreurs et du rabais à un montant de **66 569 476 F CFA TTC,** le soumissionnaire **SECA BUILDING BTP** n'a pas fourni une offre économique pour l'autorité contractante. En effet, l'offre du soumissionnaire SECA BUILDING GROUP n'a pas été jugée économique pour l'autorité

	contractante qui a prévu pour l'exécution du lot 3, une enveloppe financière de 58 000 000 F CFA, laquelle enveloppe est inférieure à l'offre du soumissionnaire qui est de 66 569 476 F CFA.
Attributaire	
Nom	**CERAMO GC**
Montant proposé	**52 698 280 Francs CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**52 698 280 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 3** : Réfection de deux (02) modules de trois (03) salles de classe plus BM dans les EPP Tégbessou et Mignonhito dans l'arrondissement de Cana 1 et construction de 613 mètres linéaires de clôture de l'EPP Hlagba-Dénou.
Prix	**52 698 280 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Cinq (05) mois**
Part de sous-traitance	**Néant**
Variante pris en compte	**Néant**
Autres	**Néant**

Lot N° 4	**Intitulé :** - Construction de 195 mètres linéaires de clôture de la mairie et aménagement de l'arrière du nouveau bloc administratif de la mairie. - Construction de 220 mètres linéaires de clôture de l'arrondissement d'Avlamè et poursuite des travaux de construction de 250 mètres linéaires de clôture du cimetière communal plus la construction d'une guérite. - Réfection du bureau d'arrondissement de Zogbodomey centre et reconstruction de la clôture du bureau d'arrondissement de Cana 1.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 15-05/DNCMP/DDCMP-Z/2023 du 19 mai 2023.
Soumissionnaires	
- **SETC-BENIN** - **CANAL CONCEPT** - **FRA.GI.LU** - **SECA BUILDING GROUP**	
Soumissionnaires écartés	

	été jugée économique pour l'autorité contractante qui a prévu pour l'exécution du lot 4, une enveloppe financière de 97 000 000 F CFA, laquelle enveloppe est inférieure à l'offre du soumissionnaire qui est de 126 115 536 F CFA.
Attributaire	
Nom	**CANAL CONCEPT**
Montant proposé	**87 184 206 Francs CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**86 751 005 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 4** : - Construction de 195 mètres linéaires de clôture de la mairie et aménagement de l'arrière du nouveau bloc administratif de la mairie, construction de 220 mètres linéaires de clôture de l'arrondissement d'Avlamè et poursuite des travaux de construction de 250 mètres linéaires de clôture du cimetière communal plus la construction d'une guérite et réfection du bureau d'arrondissement de Zogbodomey centre et reconstruction de la clôture du bureau d'arrondissement de Cana 1.
Prix	**86 751 005 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Cinq (05) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Soumissionnaires	Motifs
A TOUT PRIX	L'offre du soumissionnaire **A TOUT PRIX** est écartée pour défaut d'inaccessibilité au contenu du fichier en PDF sur la clé USB conformément aux prescriptions de l'avis d'appel d'offre (page 8 de l'AAO) et aux dispositions du 2ème paragraphe de l'IC 21.1 des DPAO.
SIMORGH	L'offre de **SIMORGH** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour cause de non production du sous détail des prix unitaires en contradiction des exigences du DAO
FRANCOISE SEGBE	L'offre de **FRANCOISE SEGBE** est rejetée **à l'étape de recevabilité** pour cause de non-conformité du sous détails des prix unitaires. En effet, tous les postes (corps d'état) du DQE et du BPU ne se retrouvent pas dans le sous détail des prix unitaires fourni dans l'offre. Le soumissionnaire n'a produit que le sous détail des prix unitaire des postes N°001, 002 et 004 en contradiction avec les dispositions du DAO et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
LE SEIGNEUR EST MA LUMIERE	L'offre de LE SEIGNEUR EST MA LUMIERE est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité des spécifications techniques, et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
GUISSIDA WINNER	L'offre du soumissionnaire GUISSIDA WINNER est rejetée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour cause de non-conformité du calendrier d'exécution des travaux, et pour n'avoir pas mis à la disposition de la COE, les informations complémentaires demandées par courrier n°12 I/268/PRMP/RST/SP-PRMP du 07 septembre 2023.
SETC BENIN	Classé premier à l'issue de l'évaluation financière, le soumissionnaire **SETC-BENIN** n'a pas satisfait à toutes les exigences de l'examen de la qualification. En effet, le soumissionnaire n'a pas fourni **l'attestation de capacité financière à l'ouverture des plis.**
FRA.GI.LU	Classé troisième à l'issue de l'évaluation financière, après correction des erreurs, pour un montant passé de **95 316 585 F CFA à 95 257 585 FCFA TTC,** le soumissionnaire n'a pas fourni l'offre économiquement la plus avantageuse.
SECA BUILDING GROUP	Ecarté à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **136 341 120 F CFA** et corrigé du rabais à un montant de **126 115 536 F CFA TTC,** le soumissionnaire **SECA BUILDING BTP** n'a pas fourni une offre économique pour l'autorité contractante. En effet, l'offre du soumissionnaire SECA BUILDING GROUP n'a pas

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1	**NEANT**	-
Lot 2	**NEANT**	-
Lot 3	**CERAMO GC**	**52 698 280 Francs CFA TTC**
Lot 4	**CANAL CONCEPT**	**86 751 005 Francs CFA TTC**
TOTAL		**139 449 286 Francs CFA TTC**

Le Président a clôturé la séance à 19H 43mn.

Fait à Zogbodomey, le 02 novembre 2023

Le Président

KAKPO Rachid

Le Rapporteur

GBESSEMEHLAN D. F. Xavier

Les membres

AZAÏNON Carmen

DONOU-AGBI Abibou

GBAFFONOU Alexis

SOMANDOGANHOU Francis

MAIRIE DE BOUKOMBÉ
REPUBLIQUE DU BENIN

COMMUNE DE BOUKOMBE

BP : 11 Boukombé
Tel (00229) 23 83 01 02
Email : mairieboukombe@yahoo.fr
IFU N°6201200776700

MAIRIE DE BOUKOMBE

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
Avis d'appel d'offres N°21/017/MB/SE/PRMP/CCMP/RST/S-PRMP/ du 25 /09/2023

Objet : Travaux de construction de trois (03) blocs de latrines à quatre (04) cabines chacun dans chacune des EPP de Manta B ; Koukointiégou et Koubègou et construction d'un module de deux salles de classes plus bureau et magasin avec équipement à l'EM de Dipokor-Fontri ; construction de deux modules de trois salles de classes plus bureau et magasin avec équipement dans chacune des EPP de Kouhanrigou et Kpérinkpé ; construction de deux modules de trois salles de classes plus équipement dans les EPP de : Koutayagou et Takotchienta ; Construction d'un module de trois salles de classes plus Bureau et Magasin et équipement (75 tables et bancs ; 3 bureaux + 6 chaises pour maîtres et visiteurs ; 1 bureau + chaise bourrée pour le directeur) à l'EPP de Anima et deux blocs de latrines à 4 cabines dans l'EPP de : Anima et à l'EM de Kounadogou.

Source de financement : FADeC AFFECTE MEMP 2022
FADeC NON AFFECTE 2022 et FADeC NON AFFECTE 2023
Gestion : 2023
Imputation budgétaire : 2313
Accord de prêt : NA
Commencé le 16 octobre 2023
Achevé le 17 novembre 2023

Novembre 2023

Scanné avec CamScanner

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot N° 1	**Intitulé :** - Construction de trois (03) blocs de latrines à quatre (04) cabines chacun dans chacune des EPP de Manta B ; Koukointiégou et Koubègou et construction d'un module de deux salles de classes plus bureau et magasin avec équipement à l'EM de Dipokor-Fontri ;
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/013/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **PRIDE BENIN** - **BETSALEEL BTP ET SERVICES** - **GARMEL BTP** - **OLOUWACHEY** - **RNTG** - **SCHALLUM** - **ITINERAIRE BIS**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
PRIDE BENIN	L'offre de **PRIDE BENIN** est éliminée à l'étape de recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission. En effet, dans la lettre de soumission produite par le soumissionnaire, il est mentionné lot 2 en lieu et place du lot 1.
BETSALEEL BTP ET SERVICES	L'offre de **BETSALEEL BTP ET SERVICES** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission et de la lettre de déclaration de garantie. En effet, la lettre de soumission et la lettre de déclaration de garantie fournies par le soumissionnaire dans son offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO. Au point f de la lettre de soumission, le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC, au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC). Aussi, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.

Scanné avec CamScanner

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel d'offres N°21/017/MB/SE/PRMP/CCMP/RST/S-PRMP/ du 25 /09/2023 relatif à Travaux de construction de trois (03) blocs de latrines à quatre (04) cabines chacun dans chacune des EPP de Manta B ; Koukointiégou et Koubègou et construction d'un module de deux salles de classes plus bureau et magasin avec équipement à l'EM de Dipokor-Fontri ; construction de deux modules de trois salles de classes plus bureau et magasin avec équipement dans chacune des EPP de Kouhanrigou et Kpérinkpé ; construction de deux modules de trois salles de classes plus équipement dans les EPP de : Koutayagou et Takotchienta ; Construction d'un module de trois salles de classes plus Bureau et Magasin et équipement (75 tables et bancs ; 3 bureaux + 6 chaises pour maîtres et visiteurs ; 1 bureau + chaise bourée pour le directeur) à l'EPP de Anima et deux blocs de latrines à 4 cabines dans l'EPP de : Anima et à l'EM de Kounadogou.

Mode de passation : Appel d'offre ouvert national

L'an deux mil vingt-trois et le 17 novembre à 14 heures 00 munite, dans la salle de conférence de la Mairie de Boukombé, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service : Année 2023 n°21/040/MB-SE/PRMP-SA du 12 octobre 2023 :

- **Président :** AHOUANSOU F. Marcelline, PRMP ;
- **Rapporteur :** HOUNDANON Houmènou Habib, RST ;
- **Membres :**

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie de Boukombé	AMADOU-BAH M. Fayçal	SP-PRMP	Voix délibérative
	AGOUNGNON S William	Représentant de la RAAF	Voix délibérative
	DOUTE N. Jean	CA Dipoli	Voix délibérative
	N'DA Natta	CA Koussoucoingou	Voix délibérative

GARMEL BTP	L'offre du soumissionnaire **GARMEL BTP** a subi une correction de + 5 842 794 soit une correction de + 20,59 %. Selon les dispositions de la clause 31.3 des IC qui stipule que « **Le montant figurant dans la soumission est ajusté par l'Autorité contractante conformément à la procédure décrite ci-dessus afin de corriger les erreurs ; et le montant corrigé devra être accepté par celui-ci. En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10 % en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée** » l'offre du soumissionnaire **GARMEL BTP** est donc écartée pour le fait que le montant lu à l'ouverture a subi une correction de plus de 10 %.
RNTG	L'offre du soumissionnaire **RNTG** est éliminée à l'étape de la conformité technique pour n'avoir pas fourni le Programme de mobilisation et de construction et l'organisation des travaux sur site.
SCHALLUM	L'offre de **SHALLOM** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission et de la lettre de déclaration de garantie. En effet, la lettre de soumission du soumissionnaire et la lettre de déclaration de garantie fournies par le soumissionnaire dans son offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO. Au point f de la lettre de soumission, le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC, au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC). Aussi, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.
ITINERAIRE BIS	L'offre du soumissionnaire **ITINERAIRE BIS** est éliminée à l'étape de la conformité technique pour cause de non production de l'organisation des travaux sur site et la non-conformité de la liste du personnel affecté aux travaux. En effet, le soumissionnaire n'a pas fourni dans son offre l'organisation des travaux sur site.
Attributaire	
Nom	**OLOUWACHEY**
Montant proposé	**30 845 465 Francs CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**33 771 037 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 1** : Construction de trois (03) blocs de latrines à quatre (04) cabines chacun dans chacune des EPP de Manta B ; Koukointiégou et Koubègou et construction d'un module de deux salles de classes plus bureau et magasin avec équipement à l'EM de Dipokor-Fontri ;

Prix	**33 771 037 Francs CFA TTC**	
Délai d'exécution	**Quatre (04) mois**	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**	
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**	
Autres	**Néant**	

Lot N° 2	**Intitulé :** Construction de deux modules de trois salles de classes plus bureau et magasin avec équipement dans chacune des EPP de Kouhanrigou et Kpérinkpé ;
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/013/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **PRIDE BENIN** - **DGT BTP** - **CHARIS CONCEPTION** - **BH** - **LA MONTAGNE D'HEBRON** - **KOBAYE INTERNATIONAL** - **JEC SERVICES** - **RNTG**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
PRIDE BENIN	L'offre de **PRIDE BENIN** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission. En effet, dans la lettre de soumission produite par le soumissionnaire, il est mentionné lot 1 en lieu et place du lot 2.
DGT BTP	Classé deuxième à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **50 000 034 TTC,** le soumissionnaire n'a pas fourni l'offre économiquement la plus avantageuse.

CHARIS CONCEPTION	Classé troisième à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **52 700 632 TTC,** le soumissionnaire n'a pas fourni l'offre économiquement la plus avantageuse
BH	Le soumissionnaire **BH** est éliminée à l'étape de la conformité technique pour cause de non-conformité du Programme de mobilisation et de construction et le Calendrier de mobilisation. En effet, le soumissionnaire a fourni en lieu et place du Programme de mobilisation et de construction, le planning d'exécution et le planning de mobilisation. Ce planning de mobilisation prend uniquement en compte le planning de déploiement des personnels intervenant dans la réalisation des travaux.
KOBAYE INTERNATIONALE	Le soumissionnaire **KOBAYE INTERNATIONAL** est éliminée à l'étape de la conformité technique pour cause de non-conformité de Programme de mobilisation et de construction, Calendrier de mobilisation et du Calendrier de construction. En effet, le soumissionnaire a fourni dans son offre, le planning d'exécution des travaux en lieu et place du programme de mobilisation et de construction. Il a fourni aussi le planning d'approvisionnement en matériaux en lieu et place du calendrier de mobilisation. En ce qui concerne le calendrier de construction, le soumissionnaire a fourni le planning de mobilisation du personnel et le planning du matériel. Par ailleurs, aucun des documents contenus dans l'offre du soumissionnaire n'abordent pas le volet programme de mobilisation et de construction.
JEC SERVICES	L'offre de **JEC SERVICES** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission, de la lettre de déclaration de garantie et l'engagement du soumissionnaire. En effet la lettre de soumission, la lettre de déclaration de garantie et l'engagement du soumissionnaire fournies par le soumissionnaire dans son offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC ,au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC) ; au niveau de l'engagement du soumissionnaire (au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et pour finir, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics et au point 3, le soumissionnaire a mentionné un délai de 28 jours au lieu de 30 jours dans le DAO.

	l'engagement du soumissionnaire. En effet , la lettre de soumission, la lettre de déclaration de garantie et l'engagement du soumissionnaire fournies par le soumissionnaire dans son offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC ,au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC) ; au niveau de l'engagement du soumissionnaire (au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et pour finir, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.
CERAMO GC	Classé deuxième à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **43 839 202 TTC,** le soumissionnaire n'a pas fourni l'offre économiquement la plus avantageuse
Attributaire	
Nom	**PRIDE BENIN SARL**
Montant proposé	**39 943 565 Francs CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**43 237 263 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 3 :** Construction de deux modules de trois salles de classes plus équipements dans les EPP de : Koutayagou et Takotchienta
Prix	**43 237 263 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Quatre (04) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Lot N° 4	**Intitulé :** Construction d'un module de trois salles de classes plus Bureau et Magasin et équipements (75 tables et bancs ; 3 bureaux + 6 chaises pour maîtres et visiteurs ; 1 bureau + chaise bourrée pour le directeur) à l'EPP de Anima et de deux blocs de latrines à 4 cabines dans l'EPP de : Anima et à l'EM de Kounadogou.

Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/013/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **GARMEL-BTP** - **OLOUWACHEY** - **NATI-CHIC** - **PRIMARK SARL** - **CERAMO GC**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
GARMEL-BTP	L'offre du soumissionnaire **GARMEL BTP** a subi une correction de + 7 124 593 soit une correction de + 25,60 %. Selon les dispositions de la clause 31.3 des IC qui stipule que « **Le montant figurant dans la soumission est ajusté par l'Autorité contractante conformément à la procédure décrite ci-dessus afin de corriger les erreurs ; et le montant corrigé devra être accepté par celui-ci. En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10 % en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée** »
OLOUWACHEY	L'offre du soumissionnaire **OLOUWACHEY** a subi une correction de + 4 277 736 soit une correction de + 13,72 %. Selon les dispositions de la clause 31.3 des IC qui stipule que « **Le montant figurant dans la soumission est ajusté par l'Autorité contractante conformément à la procédure décrite ci-dessus afin de corriger les erreurs ; et le montant corrigé devra être accepté par celui-ci. En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10 % en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée** »
NATI-CHIC	Le soumissionnaire NATI-CHIC est éliminée à l'étape de conformité technique pour cause de non-conformité du Programme de mobilisation et de construction et l'Organisation des travaux sur site. En effet, le soumissionnaire a fourni le calendrier de mobilisation en lieu et place du Programme de mobilisation et de construction et l'Organisation des travaux sur site. Vu l'ensemble des documents fournis, on constate que le soumissionnaire n'a donc pas fourni le programme de mobilisation et

RNTG	L'offre du soumissionnaire **RNTG** est éliminée à l'étape de la conformité technique pour n'avoir pas fourni le programme de mobilisation et de construction et l'organisation des travaux sur site.
Attributaire	
Nom	**LA MONTAGNE D'HEBRON**
Montant proposé	**48 700 766 Francs CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**48 700 766 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 2 :** Construction de deux modules de trois salles de classes plus bureau et magasin avec équipements dans chacune des EPP de Kouhanrigou et Kpérinkpé
Prix	**48 700 766 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Quatre (04) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Lot N° 3	**Intitulé :** Construction de deux modules de trois salles de classes plus équipement dans les EPP de : Koutayagou et Takotchienta
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/013/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **PRIDE BENIN** - **DGT BTP** - **GARMEL BTP** - **CANAL CONCEPT SARL** - **LA MONTAGNE D'HEBRON** - **KOBAYE INTERNATIONAL** - **JEC SERVICES**	

- **CERAMO GC**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
DGT BTP	Classé quatrième à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **46 000 085 TTC,** le soumissionnaire n'a pas fourni l'offre économiquement la plus avantageuse.
GARMEL BTP	L'offre du soumissionnaire **GARMEL BTP** a subi une correction de + 6 085 236 soit une correction de + 15,62 %. Selon les dispositions de la clause 31.3 des IC qui stipule que « **Le montant figurant dans la soumission est ajusté par l'Autorité contractante conformément à la procédure décrite ci-dessus afin de corriger les erreurs ; et le montant corrigé devra être accepté par celui-ci. En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10 % en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée** »
CANAL CONCEPT SARL	Classé troisième à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **45 742 983 TTC,** le soumissionnaire n'a pas fourni l'offre économiquement la plus avantageuse
LA MONTAGNE D'HEBRON	L'offre du soumissionnaire **LA MONTAGNE D'HEBRON** a subi une correction de - 5 707 065 soit une correction de - 11,72 %. Selon les dispositions de la clause 31.3 des IC qui stipule que « Le **montant figurant dans la soumission est ajusté par l'Autorité contractante conformément à la procédure décrite ci-dessus afin de corriger les erreurs ; et le montant corrigé devra être accepté par celui-ci. En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10 % en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée** »
KOBAYE INTERNATIONAL	Le soumissionnaire **KOBAYE INTERNATIONAL** est éliminée à l'étape de la conformité technique pour cause de non-conformité de Programme de mobilisation et de construction, Calendrier de mobilisation et du Calendrier de construction. En effet, le soumissionnaire a fourni dans son offre, le planning d'exécution des travaux en lieu et place du programme de mobilisation et de construction. Il a fourni aussi le planning d'approvisionnement en matériaux en lieu et place du calendrier de mobilisation. En ce qui concerne le calendrier de construction, le soumissionnaire a fourni le planning de mobilisation du personnel et le planning du matériel. Par ailleurs, aucun des documents contenus dans l'offre du soumissionnaire n'abordent pas le volet programme de mobilisation et de construction.
JEC SERVICES	L'offre de **JEC SERVICES** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission, de la lettre de déclaration de garantie et de

	de construction et de l'organisation des travaux sur site, mais a fourni le calendrier de mobilisation
PRIMARK SARL	L'offre du soumissionnaire **PRIMARK SARL** a subi une correction de + 4 574 718 soit une correction de + 15,08 %. Selon les dispositions de la clause 31.3 des IC qui stipule que « **Le montant figurant dans la soumission est ajusté par l'Autorité contractante conformément à la procédure décrite ci-dessus afin de corriger les erreurs ; et le montant corrigé devra être accepté par celui-ci. En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10 % en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée** »
Attributaire	
Nom	**CERAMO GC**
Montant proposé	**33 348 258 Francs CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**35 800 818 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 4 :** Construction d'un module de trois salles de classes plus Bureau et Magasin et équipement (75 tables et bancs ; 3 bureaux + 6 chaises pour maîtres et visiteurs ; 1 bureau + chaise bourrée pour le directeur) à l'EPP de Anima et de deux blocs de latrines à 4 cabines dans l'EPP de : Anima et à l'EM de Kounadogou.
Prix	**35 800 818 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Quatre (04) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1	**OLOUWACHEY**	**33 771 037 Francs CFA TTC**
Lot 2	**LA MONTAGNE D'HEBRON**	**48 700 766 Francs CFA TTC**

Lot 3	**PRIDE BENIN**	**43 237 263 Francs CFA TTC**
Lot 4	**CERAMO GC**	**35 800 818 Francs CFA TTC**
TOTAL		**161 509 884 Francs CFA TTC**

Le Président a clôturé la séance à 19H 43mn.

Fait à Boukombé, le 17 Novembre 2023.

Le Président

AHOUANSOU F. Marcelline

Le Rapporteur

HOUNDANON H Habib

Les membres

AMADOU-BAH M. Fayçal

AGOUNGNON S. William

DOUTE N. Jean

N'DA Natta

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n°*010/SNH-BENIN/PRMP/SP-PRMP* relatif à l'assurances hélicoptère AW139 (accord cadre par marche subséquent 2ans)

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offre (DAO) Ouvert National

L'an deux mil vingt-trois le lundi 27 novembre à 14 heures 25 minute, dans la salle de réunion de la SNH BENIN, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°008/SNH-B/PRMP/A-DG du 15 novembre 2023 :

- Président : Latifou DO-REGO
- Rapporteur : Abdou Rachid BOUKARI
- Membres : ALYKO Pulchérie, ESSOU K. Moréas, FANOU-ATA David

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
SNH-BENIN	DO-REGO Latifou	PRMP	RAS
SNH-BENIN	BOUKARI Abdou Rachid	DAF	RAS
SNH-BENIN	ALYKO Pulchérie	A-DG	RAS
SCA	ESSOU K. Moréas	C/DT	RAS
SCA	FANOU-ATA David	Consultant	RAS

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** ASSURANCES HELICOPTERE AW139 (ACCORD CADRE PAR MARCHE SUBSEQUENT 2 ANS)
Procédures	
Mode de passation	**Dossier d'Appel d'Offre (DAO) Ouvert National**
Justification	**NEANT**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**DNCMP**
Soumissionnaire(s)	
- SANLAM ASSURANCES - GAB - AFRICAINE DES ASSURANCES - NOBILA ASSURANCES - ATLANTIQUE ASSURANCES - SUNU ASSURANCES	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SANLAM ASSURANCES	Montant élevé
GAB	Non production des prestations similaires (expérience de la société)
NOBILA ASSURANCES	Montant élevé
ATLANTIQUE ASSURANCES	Non production des prestations similaires (expérience de la société)
SUNU ASSURANCES	Non conformités d'attestation de bonne fin d'exécution
Attributaire	
Nom	AFRICAINE DES ASSURANCES
Montant TTC proposé (2 ANS)	371 938 332
Montant évalué (corrigé) (2 ANS)	371 938 332
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	ASSURANCES HELICOPTERE AW139 (ACCORD CADRE PAR MARCHE SUBSEQUENT 2 ANS)
Prix TTC (2 ANS)	371 938 332
Délai d'exécution	24 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant TTC
ASSURANCES HELICOPTERE AW139 (ACCORD CADRE PAR MARCHE SUBSEQUENT 2 ANS)	AFRICAINE DES ASSURANCES	371 938 332
TOTAL		371 938 332

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 15 minutes.

Fait à Cotonou, le 27 novembre 2023

Le Président — **DO-REGO Latifou**

Le Rapporteur — **BOUKARI Abdou Rachid**

Les membres

FANOU-ATA David — **Pulchérie ALYKO** — **ESSOU K. Moréas**

2 3 4

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Avis d'appel d'offres national ouvert N°009/2023/PAC/DG/DPRMP/DPMP/SAP du 02/11/2023 relatif à l'acquisition d'un camion incendie double cabine au profit du Port Autonome de Cotonou
Mode de passation : Appel d'offres national ouvert.

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 19 décembre à 09 heures 30 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres a procédé à l'attribution provisoire du marché relatif à l'avis cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N° 063/2023/PAC/DG/DPRMP/SP-PRMP/DPMP/SAP du 02 novembre 2023..** Les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : Félix Dieudonné ADAHE VIGBE PRMP/PAC
- **Rapporteur** : Sorhibou AVLESSI, Spécialiste en Passation des Marchés Publics, Coll/PRMP
- **Membres** :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
DI	DAZOGBO Lucien	C/SGEM	**Avec voix délibérative**
DI	DOSSOU-TOGBE Cyr	Coll C/SGEM	**Sans voix délibérative**

Les résultats d'analyses détaillées des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

Lot Unique	**Intitulé :** Acquisition d'un camion incendie double cabine au profit du Port Autonome de Cotonou.
Procédures	
Mode de passation	Avis d'appel d'offres national ouvert
Justification	-

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
MIG MOTORS **SONAEC**	
Soumissionnaire écarté :	
Soumissionnaires	**Motifs**
MIG MOTORS	**Offre technique non conforme** : La puissance du moteur est inférieur à celle demandée au DAO. * l'absence d'information sur la force de freinage ; * et le système de freinage ABS proposé en lieu et place du système ABS/ASR/ESC dans la description technique du camion Le soumissionnaire MIG MOTOR a proposé une citerne à eau de capacité supérieur à 2500 litres. Mais l'absence de précision sur la pression de remplissage rend l'offre technique de MIG MOTOR essentiellement non conforme. Le soumissionnaire MIG MOTORS n'a pas fournis tous les documents techniques et commerciaux, relatifs à l'utilisation (manuel d'utilisation) et à la maintenance (manuel d'entretien et de réparation) du camion. .
Attributaire	
Nom	**SONAEC**
Montant proposé TTC	**370 000 000 TTC**
Montant évalué (corrigé) TTC	**370 000 000 TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition d'un camion incendie double cabine au profit du Port Autonome de Cotonou.
Prix	F CFA
Délai d'exécution	Trois (03) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant TTC
Acquisition d'un camion incendie double cabine au profit du Port Autonome de Cotonou.	**SONAEC Adresse :**	**370 000 000 TTC**

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou, le 19 décembre 2023

Le Président — **Félix Dieudonné ADAHE VIGBE** — DMP/PAC

Ont signé:

Rapporteur — **Sorhibou AVLESSI** — SPM Coll/DMP

Les membres

Cyr DOSSOU TOGBE — Coll C/SGEM

Lucien DAZOGBO — C/SGEM

2 3 4

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Demande de propositions 61-3/DP-2023/09/MCN/SE/PRMP-DADE-DAAF/SPRMP **du 06/11/2023 relative à l'Etude d'urbanisation et de morcellement de certains quartiers de ville de Natitingou (en 2 lots).**

- lot n°1 : Morcellement de 50 ha à DIDAPOUMBOR pour le relogement des personnes affectées par le projet de construction de la cité administrative.
- lot n°2 : étude pour la restructuration de certains quartiers de la ville de Natitingou

Méthode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et coût (SFQC)

L'an deux mil vingt-trois et le lundi onze décembre à quinze Heures trente minutes, dans la salle de réunion de réunion des marchés publics, le Comité d'évaluation des offres (COE) a procédé à l'ouverture des propositions financières relatives au marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service/décision N° 61-3/94/MCN-SE-PRMP du 17 octobre 2023 :

- Président : YEHOUME Ulrich R, PRMP
- Rapporteur : MIGNONDJE Ghislin, DADE
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie	SEGOUN Jules	DAAF	Avec voix délibérative
Mairie	LANTONKPODE Stanislas	DST	Avec voix délibérative
Mairie	CHABI N. Constant	Conseiller Communal	Avec voix délibérative
Mairie	ADAMOU Abdou Kadri	Conseiller Communal	Avec voix délibérative

Après l'analyse des propositions financières conformément aux clauses contenues dans la demande de propositions et suite aux négociations, la proposition du soumissionnaire[1] **TOPO-STAR a été retenue pour un montant TTC de VINGT CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ONZE MILLE HUIT CENT (25.971.800) FRANCS FCFA et un délai d'exécution de TROIS (03) MOIS pour le lot 1** et la proposition du soumissionnaire[2] **GROUPEMENT ESPACE-PLANS NOUVEL ELAN a été retenue pour un montant TTC de NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE HUIT MILLE (9.558.000) FRANCS FCFA et un délai d'exécution de TROIS (03) MOIS pour le lot 2.**

Sous réserve de la validation de l'organe de contrôle compétent, il est déclaré attributaire provisoire et sera invité pour l'établissement du marché[3].

Les motifs du rejet des offres des autres soumissionnaires sont consignés dans le tableau ci-après :

- lot n°1 : Morcellement de 50 ha à DIDAPOUMBOR pour le relogement des personnes affectées par le projet de construction de la cité administrative.

Numéro d'ordre	Soumissionnaires évincés	Montant de l'offre	Motif du rejet	Observations
1	KOBERSIDE INTERNATIONAL SARL	NON OUVERTE	Organisation du cabinet/firme signée : Cacheté sans signature Approche technique et méthodologie signée FNC (ni cachetée, ni signée) Plan de travail signé FNC (ni cachetée, ni signée) Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres (personnel clé) FNC (ni cachetée, ni signée) Agrément d'exercice de l'activité NF	
2	SETI-C BTP	NON OUVERTE	Organisation du cabinet/firme signée FNC (ni cachetée , ni signée) Plan de travail signé NF	

- lot n°2 : étude pour la restructuration de certains quartiers de la ville de Natitingou

Numéro d'ordre	Soumissionnaires évincés	Montant de l'offre	Motif du rejet	Observations
1	TOPO STAR	NON OUVERTE	Présentation de la proposition technique : clé USB de l'offre technique non fournie Preuves de la détention ou de la disponibilité du matériel signées : Non légalisés Agrément d'exercice de l'activité : FNC (pour le chef de mission non fourni)	
2	GOLDEN STONE	NON OUVERTE	Organisation du cabinet/firme signée : FNC (ni cachetée , ni signée) Plan de travail signé : non fourni Matériel nécessaire à l'exécution des prestations : FNC (modèle non respecté) Preuves de la détention ou de la disponibilité du matériel signées Non Fourni	

Le Président a clôturé la séance à 18h 03 heures.

Fait à Natitingou, le 07 décembre 23

Le Président (PRMP)

Le Rapporteur Ghislin MIGNONDJE (DADE)

Les membres

Le CA-3 A.K. ADAMOU

Stanislas LANTONKPODE DST

Le DAAF Jules SEGOUN

CHABI N Constant

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n°12C/023/MCB/PRMP-CCMP-DST/2023 du 06/10/23 relatif à la Réalisation de la clôture de l'arrondissement de Lissèzoun (FP) (Lot 1); Réalisation de toilettes à la gare et dans le marché de Avogbanna (FP) (Lot 2); Réhabilitation de la maternité de LISSEZOUN (Lot 3) , Réhabilitation du dispensaire de PASSAGON (Lot 4) ; Travaux de rénovation de la salle du conseil communal + la petite salle attente (Lot 5); Travaux de réfection du bâtiment du dispensaire et du bâtiment de la maternité de BOHICON 1, réaménagement de la salle d'hospitalisation et de l'accueil du centre de santé de GNIDJAZOUN et reprise des fenêtres métalliques du nouveau bâtiment de la maternité de BOHICON 2 en baies vitrées (Lot 6)

Mode de passation : AAO

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi seize novembre [préciser l'année, dans la salle de réunion de la mairie de Bohicon, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°12C/481/MCB/SE/PRMP/SP-PRMP du 31 octobre 2023:

- Président : BIAOU Isaac Dimon Labitin, PRMP, avec voix délibérative ;
- Rapporteur : SETONDJI Marius, DST, avec voix délibérative;
- Membres : Eric AHOMLANTO de la DAAF, avec voix délibérative ;
  -KPALIKA Florent, Juriste, avec voix délibérative ;
  -AGOI Marcos, représentant la CCMP, Sans voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 1	Intitulé : Réalisation de la clôture de l'arrondissement de Lissèzoun (FP)	
Procédures		
Mode de passation	AAO	
Justification	(si requise)	
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N°062/2023/MCB/CCMP du 05 octobre 2023.	
Soumissionnaire(s) (*soumissionnaires en liste*)		
- WIL I'AM BENIN SARL - CEFAP LOUIS PASTEUR - ECBG - ECKSON BTP - DFS INNOVATION		
Soumissionnaires écartés		
Soumissionnaires	Motifs	
- WIL I'AM BENIN SARL	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 3 eme rang dans le classement des soumissionnaires.	
- CEFAP LOUIS PASTEUR	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 2 eme rang dans le classement des soumissionnaires.	
- ECBG	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de Programme de mobilisation et de construction signée, Calendrier de mobilisation, liste du personnel affecté aux travaux signée signé, liste des matériels affectés aux travaux signée et Description technique datée signée et cachetée.	
- ECKSON BTP	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de Programme de mobilisation et de construction signé, Organisation des travaux sur site signée et Description technique datée signée et cachetée	
Attributaire		
Nom	DFS INNOVATION	
Montant proposé	**9 649 747 TTC**	
Montant évalué (corrigé)	**8 388 847 TTC**	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Réalisation de la clôture de l'arrondissement de Lissèzoun (FP) (Lot 1)	
Prix	**8 388 847 TTC**	
Délai d'exécution	**2 mois**	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Pas de sous-traitante	
Variante pris en compte (cas échéant)	Pas de variante	
Autres		

Lot N° 2	Intitulé : Réalisation de toilettes à la gare et dans le marché de Avogbanna (FP)
Procédures	
Mode de passation	AAO
Justification	(si requise)
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N°062/2023/MCB/CCMP du 05 octobre 2023.
Soumissionnaire(s) (*soumissionnaires en liste*)	
- ETS COMA KBJ SERVICES - ETS ROM VIT - ECBG	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
- ETS COMA KBJ SERVICES	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 2 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- ECBG	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de Clé USB contenant la version électronique de l'offre originale scannée sous format PDF accessible
Attributaire	
Nom	ETS ROM VIT
Montant proposé	8 348 703 TTC
Montant évalué (corrigé)	8 348 703 TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Réalisation de toilettes à la gare et dans le marché de Avogbanna (FP) (Lot 2)
Prix	8 388 847 TTC
Délai d'exécution	40 JOURS
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Pas de sous-traitante
Variante pris en compte (cas échéant)	Pas de variante
Autres	

	occupant le 7 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- WILL I'M BENIN SARL	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 9 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- CFAP LOUIS PASTEUR	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de liste des matériels affectés aux travaux non fournie
- E/SE DANIEL ET FILS	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 2 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- ECBG	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de Clé USB contenant la version électronique de l'offre originale scannée sous format PDF accessible
- DFS INNOVATION	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 4 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- STE ALINO	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 8 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- ETRACO	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de l'organisation des travaux sur site non fournie
Attributaire	
Nom	STE E JC SARL
Montant proposé	32 877 759 TTC
Montant évalué (corrigé)	30 576 813 TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Réhabilitation de la maternité de LISSEZOUN (Lot 3)
Prix	30 576 813 TTC
Délai d'exécution	3 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Pas de sous-traitante
Variante pris en compte (cas échéant)	Pas de variante
Autres	

	originale scannée sous format PDF accessible
- STE NORAS SARL	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut l'Organisation des travaux sur site signée
Attributaire	
Nom	STE E JC SARL
Montant proposé	35 400 000 TTC
Montant évalué (corrigé)	32 922 086 TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Réhabilitation du dispensaire de PASSAGON (Lot 4)
Prix	32 922 086 TTC
Délai d'exécution	3 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Pas de sous-traitante
Variante pris en compte (cas échéant)	Pas de variante
Autres	

Lot N° 3	Intitulé : Réhabilitation de la maternité de LISSEZOUN (Lot 3)
Procédures	
Mode de passation	AAO
Justification	(si requise)
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N°062/2023/MCB/CCMP du 05 octobre 2023.
Soumissionnaire(s) (*soumissionnaires en liste*)	
- Ets CHRIST'S GLORY - STE ABEH SARL - STE MELIA SEDJRO - ADEJOS BULDING SERVICES - WILL I'M BENIN SARL - CFAP LOUIS PASTEUR - STE E JC SARL - E/SE DANIEL ET FILS - ECBG - DFS INNOVATION - STE ALINO - ETRACO	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
- Ets CHRIST'S GLORY	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 3 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- STE ABEH SARL	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 5 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- STE MELIA SEDJRO	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 6 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- ADEJOS BULDING SERVICES	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en

Lot N° 4	Intitulé : Réhabilitation du dispensaire de PASSAGON (Lot 4)
Procédures	
Mode de passation	AAO
Justification	(si requise)
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N°062/2023/MCB/CCMP du 05 octobre 2023.
Soumissionnaire(s) (*soumissionnaires en liste*)	
- Ets CHRIST'S GLORY - STE ABABORI MEFO SARL - STE MELIA SEDJRO - WILL I'M BENIN SARL - CFAP LOUIS PASTEUR - STE E JC SARL - ECBG - STE NORAS SARL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
- Ets CHRIST'S GLORY	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut d'attestation de capacité financière non fournie
- STE ABABORI MEFO SARL	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 5 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- STE MELIA SEDJRO	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 3 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- WILL I'M BENIN SARL	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 4 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- CFAP LOUIS PASTEUR	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de liste des matériels affectés aux travaux non fournie
- ECBG	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de Clé USB contenant la version électronique de l'offre

Lot N° 5	Intitulé : Travaux de rénovation de la salle du conseil communal + la petite salle attente (Lot 5)
Procédures	
Mode de passation	AAO
Justification	(si requise)
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N°062/2023/MCB/CCMP du 05 octobre 2023.
Soumissionnaire(s) (*soumissionnaires en liste*)	
- Ets CHRIST'S GLORY - STE MELIA SEDJRO - ECBG - MON DESIR - DFS INNOVATION - STE ALINO SARL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
- Ets CHRIST'S GLORY	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut d'attestation de capacité financière non fournie
- STE MELIA SEDJRO	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 3 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
- ECBG	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de Clé USB contenant la version électronique de l'offre originale scannée sous format PDF accessible
- MON DESIR	Offre jugée techniquement non conforme pour défaut de Clé USB contenant la version électronique de l'offre originale scannée sous format PDF accessible
- STE ALINO SARL	Offre jugée techniquement et économiquement conforme mais non avantageuse pour l'Autorité Contractante en occupant le 4 eme rang dans le classement des soumissionnaires.
Attributaire	
Nom	DFS INNOVATION
Montant proposé	18 171 018 TTC
Montant évalué (corrigé)	18 171 018 TTC

	absence matérielle de « Programme de mobilisation », « Organisation des travaux sur site », « Méthode d'exécution ou de réalisation » et de construction ».	
Attributaire		
Nom	**STE E JC SARL**	
Montant proposé	**14 766 575 TTC**	
Montant évalué (corrigé)	**14 800 339 TTC**	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	**Travaux de réfection du bâtiment du dispensaire et du bâtiment de la maternité de BOHICON 1, réaménagement de la salle d'hospitalisation et de l'accueil du centre de santé de GNIDJAZOUN et reprise des fenêtres métalliques du nouveau bâtiment de la maternité de BOHICON 2 en baies vitrées (Lot 6)**	
Prix	**14 800 339 TTC**	
Délai d'exécution	**3 mois**	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Pas de sous-traitante	
Variante pris en compte (cas échéant)	Pas de variante	
Autres		

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Réalisation de la clôture de l'arrondissement de Lissèzoun (FP) (Lot 1)	DFS INNOVATIONS	8 388 847 TTC
Réalisation de toilettes à la gare et dans le marché de Avogbanna (FP) (Lot 2)	ETS ROM VIT	8 348 703 TTC
Réhabilitation de la maternité de LISSEZOUN (Lot 3)	STE E JC SARL	30 576 813 TTC
Réhabilitation du dispensaire de PASSAGON (Lot 4)	STE E JC SARL	32 922 086 TTC
Travaux de rénovation de la salle du conseil communal + la petite salle attente (Lot 5)	DFS INNOVATION	18 171 018 TTC
Travaux de réfection du bâtiment du dispensaire et du bâtiment de la maternité de BOHICON 1, réaménagement de la salle d'hospitalisation et de l'accueil du centre de santé de GNIDJAZOUN et reprise des fenêtres métalliques du nouveau bâtiment de la maternité de BOHICON 2 en baies vitrées (Lot 6)	STE E JC SARL	14 800 339 TTC
TOTAL		113 207 806 TTC

Le Président a clôturé la séance à 19 heures 45'

Fait à Bohicon, le 16/11/2023

Le Président

BIAOU Isaac Dimon Labitin

Le Rapporteur

KPATENON Paulin
pour le DST

Les membres

Rpt DAAF

AHOMLANTO Eric

Juriste

KPALIKA Florent

PROCES–VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : **Dossier d'appel à concurrence** n° N°121/MAEP/PRMP/PRODEFILAV-PEL/SPM DU 28/09/2023 relatif au recrutement de fournisseur pour l'acquisition de matériels roulants (Véhicules et motos) pour l'UGP.

Mode de passation : AOO

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 9 novembre à 10 heures, dans au bureau du Spécialiste en Passation des Marchés du projet, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°229/C-PRODEFILAV-PEL/ATDA-AS-BN-2KP/MAEP/RAF/SPM/SD du 28/09/2023. :

- Président : FAROU KOTO Lafia Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA2.
- Rapporteur : SINA OUNEGUI Orou Gbéro SPM PRODEFILAV-PEL;

- Membres :

Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
SIDI DRAMANE Inoussa	Comptable, représentant du Responsable Administratif et Financier du projet	Avec voix délibérante
YASSINGUEZO Hyaceinte	Assistant du Spécialiste en Passation des Marchés	Avec voix délibérante

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 1	Intitulé : Acquisition de deux (02) véhicules 4X4 Tout terrain 3500 CC
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	**(si requise)**

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N°21-09/DNCMP/DDCMP-A/2023**	
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]		
CFAO Motors		
Soumissionnaires écartés : Néant		
Attributaire		
Nom	CFAO Motors	
Montant proposé	63.500.000	
Montant évalué (corrigé)	Néant	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	: Acquisition de deux (02) véhicules 4X4 Tout terrain 3500 CC	
Prix	63.500.000	
Délai d'exécution		
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Sans objet	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Lot N° 2	Intitulé : Acquisition de trois (03) véhicules 4X4 Double cabine
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°25-09/DNCMP/DDCMP-A/2023
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]	
- Les Bagnoles Motors - CFAO Motors	
Soumissionnaires écartés :	
Soumissionnaires	**Motifs**
CFAO Motors	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
Attributaire	
Nom	Les Bagnoles Motors

Montant proposé	67.050.000
Montant évalué (corrigé)	Néant
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	: Acquisition de trois (03) véhicules 4X4 Double cabine
Prix	67.050.000
Délai d'exécution	30 jours
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Sans objet
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Lot N° 3	**Intitulé :** Acquisitions de dix (10) Motos TT.
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N°21-09/DNCMP/DDCMP-A/2023**
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]	
CFAO Motors	
Soumissionnaires écartés : Néant	
Attributaire	
Nom	CFAO Motors
Montant proposé	21.000.000
Montant évalué (corrigé)	Néant
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	: Recrutement de fournisseur pour l'acquisition de matériels roulants (Véhicules et motos) pour l'UGP
Prix	21.000.000
Délai d'exécution	30 jours
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Sans objet
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1	CFAO Motors	63.500.000
Lot 2	Les Bagnoles Motors	67.050.000
Lot 3	CFAO Motors	21.000.000
	TOTAL	**151.550.000**

Le Président a clôturé la séance à 12 heures 10.

Fait à Kandi, le 13 novembre 2023

Le Président

Lafia FAROU KOTO
PRMP ATDA 2

Le Rapporteur

Orou Gbéro SINA OUNEGUI
SPM PRODEFILAV -PEL

Membre

Inoussa SIDI DRAMANE
Comptable /Représentant RAF

Hyaceinte YASSINGUEZO
Assistant SPM PRODEFILAV PEL

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : DP No 28-DAON/PI_DOP_79039/CONTRELEC/CCMP/PRMP/SP-PRMP du 16/10/2023 relative au Recrutement d'un Cabinet pour contrôle et suivi des travaux de sécurisation des installations électriques des prisons civiles de Cotonou, d'Akpro-Missérété et de mise aux normes des installations électriques du Centre Hospitalier Universitaire Départemental Borgou Alibori (CHUD-BA) et du Centre Hospitalier de la Mère et de l'enfant (CH-MEL) de Cotonou et pour la mise en place de Système de Sécurité-incendie

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 11 décembre à 15 heures, dans la salle de Conférence de CONTRELEC lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimé sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP 8300, 2ème étage du bâtiment, bureau 201, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des propositions (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°2023/126/MEEM/DG-CONTRELEC/PRMP/SA du 21 juin 2023 :

- Président : **AGOSSOU V. Adolphe**, Personne Responsable des Marchés publics ;
- Rapporteur : **KONKOEN Claudel**, Représentant du Coordonnateur de PSEBA ;
- Membres :
  - **KANGNI Epiphania**, Représentante du Directeur de l'Administration et de la Gestion Stratégique ;
  - **YEHOUESSI Florence S.**, Représentante du Directeur Financier.

Après l'analyse des propositions financières conformément aux clauses contenues dans la demande de propositions et suite aux négociations, la proposition du soumissionnaire **RISE FOR SUCESS** a été retenue pour un montant TTC de **Cent un millions huit cent vingt-huit mille cent (101 828 100) Francs CFA** et un délai d'exécution de **Trois (03) mois et dix (10) jours**.

Sous réserve de la validation de l'organe de contrôle compétent, il est déclaré attributaire provisoire et sera invité pour l'établissement du marché.

Les motifs du rejet des offres des autres soumissionnaires sont consignés dans le tableau ci-après : Néant.

Le Président a clôturé la séance à 16 heures 35 minutes.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2023.

Ont signé

Le Président

AGOSSOU V. Adolphe

Le Rapporteur

KONKOEN Claudel

Membres

YEHOUESSI Florence S.

KANGNI Epiphania

PROCES-VERBAL DE CONSTITUTION DE LISTE RESTREINTE DANS LE CADRE DE LA PRESELECTION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA FORMATION DE 250 ELECTRICIENS-INSTALLATEURS SPECIALISES A LA REALISATION D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR (IGH) ET DE 250 SAPEURS-POMPIERS SUR LES INCENDIES D'ORIGINE ELECTRIQUE.

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 29 septembre à 14h 30mn, dans la salle de réunion de CONTRELEC- lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimé sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP 8300, 2ème étage du bâtiment, bureau 201, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a procédé à la constitution de la liste restreinte dans le cadre de la présélection d'un cabinet pour la mission ci-dessus indiquée.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N N°2023/249/MEEM/DG-CONTRELEC/PRMP/SA du 21 septembre 2023 :

- ✓ AGOSSOU Adolphe V. : PRMP, Président ;
- ✓ Christian O. AKPO : Rpte Coordonnateur PSEBA, Rapporteur ;
- ✓ Gildas AMOUSSOU : Rpt DAGES, Membre ;
- ✓ S. Florence YEHOUESSI : Rpte DF, Membre.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Pour le lot 1 :

1. Candidats présélectionnés
   - i) **SICOTECH SARL,** avec une note de 100/100;
   - ii) **ISMAST ENERGY SARL,** avec une note de 97/100;
   - iii) **GROUPEMENT NIMADEN L. EXPERTISES. SARL /INGENIX SARL,** avec une note de 96/100;
   - iv) **AFRIQUE EQUIPEMENTS,** avec une note de 95/100;
   - v) **ESMER ACADEMY,** avec une note de 87/100;
   - vi) **SEEPEG,** avec une note de 75/100;
   - vii) **M.MIM,** avec une note de 75/100.
2. Candidats non présélectionnés :
   - i) RISE FOR SUCESS, avec une note de 25/100;
   - ii) S.I.M.T, avec une note de 21/100.

Pour le lot 2 :

1. Candidats présélectionnés
   - i) **ISMAST ENERGY SARL,** avec une note de 100/100;
   - ii) **GROUPEMENT NIMADEN L. EXPERTISES. SARL /INGENIX SARL,** avec une note de 100/100;
   - iii) **SICOTECH SARL,** avec une note de 100/100;
   - iv) **AFRIQUE EQUIPEMENTS,** avec une note de 95/100;
   - v) **M.MIM,** avec une note de 82/100.
2. Candidats non présélectionnés :
   - i) S.I.M.T, avec une note de 25/100;
   - ii) MEGA ENERGIES, avec une note de 22/100;
   - iii) RISE FOR SUCESS, avec une note de 18/100.

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté à l'unanimité, la constitution de la liste restreinte ainsi qu'il suit :

LOT 1 : formation de 250 électriciens-installateurs spécialisés à la réalisation d'installations électriques sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH)

1. SICOTECH SARL;
2. ISMAST ENERGY SARL;
3. GROUPEMENT NIMADEN L. EXPERTISES. SARL /INGENIX SARL;
4. AFRIQUE EQUIPEMENTS;
5. ESMER ACADEMY;
6. SEEPEG;
7. M.MIM.

LOT 2 : Formation de 250 sapeurs-pompiers sur les incendies d'origine électrique

1. ISMAST ENERGY SARL;
2. GROUPEMENT NIMADEN L. EXPERTISES. SARL /INGENIX SARL;
3. SICOTECH SARL;
4. AFRIQUE EQUIPEMENTS;
5. M.MIM.

Le Président a clôturé la séance à 15 heures 35 minutes.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2023.

Ont signé

Président

Adolphe V. AGOSSOU
PRMP/CONTRELEC

Rapporteur

Christian O. AKPO
Rpt/Coordonnateur PSEBA

Membres

Gildas AMOUSSOU
Rpte DAGES/CONTRELEC

S. Florence YEHOUESSI
Rpte DF/CONTRELEC

Procès-verbal d'attribution provisoire
COMMUNE DE TOFFO

DAO N°3/01/C-TOF/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 20/06/2023 de l'accord Cadre relatif à l'entretien des bureaux de la mairie, des arrondissements, de leurs alentours immédiats plus fourniture de produits d'entretien (A Bon de Commande sur 3 ans)
Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offre (DAO)
L'an 2023 et le lundi 17 juillet à 10heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la mairie de Toffo, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°3/41/C-TOF/PRMP/SP-PRMP du 06/2023 :
- Président : CHABI IRANIN Abdel Nasser ; Personne Responsables des Marchés Publics / RAAF
- Rapporteur : ADJANONHOUN Amaud ; Secrétaire Permanent de la Personne Responsables des Marchés Publics/ Juriste
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Mairie TOFFO	OGOUDJE Honoré	Responsable Services Techniques	Avec voix délibérative
Mairie TOFFO	ADJA Fabrice	Conseiller communal	Avec voix délibérative
Mairie TOFFO	AGBOTA sylvestre	Conseiller communal	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Accord Cadre relatif à l'entretien des bureaux de la mairie, des arrondissements, de leurs alentours immédiats plus fourniture de produits d'entretien (A Bon de Commande sur 3 ans)
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Justification	29 202 663 HT
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N°001/C-TOF/SE/CCMP/2023 du 02/06/2023
Soumissionnaire(s)	
• DIHDI - TOUCH • SOLEIL INTER SARL	• ADEJOS BULDING SERVICE • JHT BTP BENIN
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SOLEIL INTER SARL	Offre économiquement la moins avantageuse
ADEJOS BULDING SERVICE	La description technique fournie n'est pas signée et cachetée. -offre économiquement la moins avantageuse
JHT BTP BENIN	N'a pas fourni le programme d'activités et la description technique des services datée, signée et cachetée ; les listes du matériel et du personnel fournies sont incomplètes.
Attributaire	
Nom	DIHDI - TOUCH
Montant proposé	27 119 232
Montant évalué (corrigé)	27 119 232
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Accord Cadre relatif à l'entretien des bureaux de la mairie, des arrondissements, de leurs alentours immédiats plus fourniture de produits d'entretien (A Bon de Commande sur 3 ans)
Prix	FCFA 27 119 232
Délai d'exécution	Ans Trois (03)
Part de sous-traitance (le cas échéant)	FCFA 0
Variante pris en compte (cas échéant)	FCFA 0
Autres	- -

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot	Attributaire	Montant TTC en FCFA
Accord Cadre relatif à l'entretien des bureaux de la mairie, des arrondissements, de leurs alentours immédiats plus fourniture de produits d'entretien (A Bon de Commande sur 3 ans)	**STE DIHDI TOUCH** Adresse : Ilot : 62, quartier 62, Quartier Agbocodji, Abomey calavi, Tél +229 98 91 30 30	27 119 232
TOTAL		27 119 232

Le Président a clôturé la séance à 17heures 45 minutes

Fait à Toffo, le 17 Juillet 2023

La PRMP,

Abdel Nasser CHABI IRANIN

Procès-verbal d'attribution provisoire
Objet : DAO N°3/02/C-TOF/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 20/06/2023 relatif aux travaux de Construction de modules de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines dans deux arrondissements de la commune (EPP Anako et EPP Zimbénou)
Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offre (DAO)

L'an 2023 et le jeudi 27 juillet à 10heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la mairie de Toffo, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution des marchés cité en objet.

Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication dans les locaux de la Mairie, de la Préfecture de l'Atlantique, de la CCIB et au journal des Marché Publics le 19 juin 2023 ; sur le SIGMAP et au journal la Nation le 20 juin 2023. La date limite de remise des offres était fixée au 10 juillet 2023 à 10 heures précises. Le dossier d'appel à concurrence a été validé par la Cellule de Contrôle des Marchés Publics, suivant le procès-verbal N°001/C-TOF/SE/CCMP/2023 du 02/06/2023.Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°3/41/C-TOF/PRMP/SP-PRMP du 06/2023 :
- Président : CHABI IRANIN Abdel Nasser ; Personne Responsables des Marchés Publics / RAAF
- Rapporteur : ADJANONHOUN Amaud ; Secrétaire Permanent de la Personne Responsables des Marchés Publics/ Juriste
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Mairie TOFFO	OGOUDJE Honoré	Responsable Services Techniques	Avec voix délibérative
Mairie TOFFO	Armand GNIMADI	Membre de Chef Cellule de Contrôle des Marchés Publics	Sans voix délibérative
Mairie TOFFO	ADJA Fabrice	Conseiller communal	Avec voix délibérative
Mairie TOFFO	AGBOTA sylvestre	Conseiller communal	Avec voix délibérative

Les travaux sont répartis en deux (02) lots.Les résultats analyses des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Pour le lot 1

Lot (1)	**Intitulé : lot 1 :** Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Anako
Procédures	
Mode de passation	**Dossier d'appel d'offres ouvert**
Justification	**Montant prévisionnel supérieur à 35 000 000 HT**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°001/C-TOF/SE/CCMP/2023 du 02/06/2023
Soumissionnaire(s)	
ETS HERO AFRIQUE CONSTRUCTION SODJINOU MAHOUNAN ET FILS ZOSSOU SENAN SERVICES SARL GOD AND PEACE CONSULTING ACMAR FAGAM MULTI SERVICE	EGB ETS ADIGNON AFRIC GBPA ETS PAX ET FILS JTH BTP BENIN SGT BTP ETS WEKEDEME
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ETS HERO AFRIQUE CONSTRUCTION	- absence du maçon, du ferrailleur, du coffreur et du peintre sur la liste du personnel, -modèle du cadre du devis d'entretien du bâtiment utilisé est différent du formulaire du DAC.
SODJINOU MAHOUNAN ET FILS	- absence du Directeur Technique sur la liste du personnel ; -non fourniture du devis du coût de l'entretien de bâtiment (correction de la toiture, fissures et la peinture) après dix (10) ans de vie
ZOSSOU SENAN SERVICES SARL	Offre économiquement la moins avantageuse
GOD AND PEACE CONSULTING	- Non-respect des prescriptions de l'avis et de la sous-section C (page 79 point 6 matériel) et absence de petits outillages de ferraillage;
ACMAR	Offre économiquement la moins avantageuse
FAGAM MULTI SERVICE	- absence du conducteur des travaux sur la liste du personnel
EGB	- absence des petits outillages de coffrage et de ferraillage sur la liste du matériel
ETS ADIGNON AFRIC	Offre plus disante
GBPA	- Le devis du coût de l'entretien de bâtiment (correction de la toiture, fissures et la peinture) après dix (10) ans de vie n'est pas fourni ;
ETS PAX ET FILS	Offre économiquement la moins avantageuse
JTH BTP BENIN	Offre économiquement la moins avantageuse
SGT BTP	Offre économiquement la moins avantageuse
Attributaire	
Nom	ETS WEKEDEME ET FILS
Montant proposé	23 910 111 TTC FCFA
Montant évalué (corrigé)	22 750 359 TTC FCFA
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Intitulé : lot 1 :** Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Anako
Prix	FCFA TTC 22 750 359
Délai d'exécution	Mois Quatre (04)
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant Néant
Autres	Néant Néant

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot 1	Attributaire	Montant FCFA TTC
Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Anako	ETS WEKEDEME ET FILS	22 750,359

Pour le lot 2

Lot (2)	**Intitulé : lot 2 :** Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Zimbénou
Procédures	
Mode de passation	**Dossier d'appel d'offres ouvert**
Justification	**Montant prévisionnel supérieur à 35 000 000 HT**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°001/C-TOF/SE/CCMP/2023 du 02/06/2023
Soumissionnaire(s)	
ETS BERCA BENIN SODJINOU MAHOUNAN ET FILS ZOSSOU SENAN SERVICES SARL GOD AND PEACE CONSULTING ACMAR	HIGH BUILDING EGB ETS ADIGNON AFRIC JTH BTP BENIN SGT BTP ETS WEKEDEME
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ETS BERCA BENIN	Non ouverture du fichier portant la version électronique de l'offre
SODJINOU MAHOUNAN ET FILS	- absence du Directeur Technique sur la liste du personnel -non fourniture du devis du coût de l'entretien de bâtiment (correction de la toiture, fissures et la peinture) après dix (10) ans de vie
ZOSSOU SENAN SERVICES SARL	Offre économiquement la moins avantageuse
GOD AND PEACE CONSULTING	- Non-respect des prescriptions de l'avis et de la sous-section C (page 79 point 6 matériel) et absence de petits outillages de ferraillage;
HIGH BUILDING	- Non-respect des prescriptions de la sous-section B IC31.2 et de l'annexe A-1-2 - Au niveau du DQE du module de salle de classe, il est remarqué une contradiction entre le montant en lettre et en chiffre du poste 600 ligne 605 : il a inscrit 135 000 en chiffre et cent trente-cinq en lettre. Aussi, pour le poste 700 ligne 701, il a mis 200 en chiffre et deux cent cinquante mille en lettre. De même, il a complété au poste 600 une ligne non prévue dans le cadre du devis estimatif et quantitatif. Le pourcentage de l'erreur est de 1001,73% ; ce qui est largement supérieur à 15 %.
EGB	- absence des petits outillages de coffrage et de ferraillage sur la liste du matériel
ETS ADIGNON AFRIC	Offre économiquement la moins avantageuse
JTH BTP BENIN	Offre économiquement la moins avantageuse
SGT BTP	Offre économiquement la moins avantageuse
ETS WEKEDEME ET FILS	Offre économiquement la moins avantageuse
Attributaire	
Nom	ETS WEKEDEME ET FILS
Montant proposé	22 697 123 TTC FCFA
Montant évalué (corrigé)	22 517 763 TTC FCFA
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Intitulé : lot 2 :** Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Zimbénou
Prix	FCFA TTC 22 517 763
Délai d'exécution	Mois Quatre (04)
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant Néant
Autres	Néant Néant

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot 2	Attributaire	Montant FCFA TTC
Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Zimbénou	ETS ACMAR	22 517 763

Récapitulatif du lot 1 et lot 2

Désignation des deux lots	Attributaire	Montant FCFA TTC
Lot 1: Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Anako	ETS WEKEDEME ET FILS	22 750 359
LOT 2: Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Zimbénou	ETS ACMAR	22 517 763
TOTAL		66 858 729

VERIFICATION DES PIECES NECESSAIRES POUR LA SIGNATURE DU MARCHE ET RECOMMANDATIONS POUR LE LOT1

Lot 1: Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Anako
- Vérification

ETS WEKEDEME ET FILS a fourni dans son offre la copie légalisée au tribunal du registre de commerce, de l'attestation IFU, de l'attestation de non faillite délivrée le 1er/02/2023, l'original de l'attestation des impôts valable du 18/04/2023 au 10/07/2023, la copie scannée l'attestation de la CNSS valable jusqu'au 15/07/2023, de la copie simple du RIB, de l'attestation de non exclusion de la commande publique.

- Recommandation

Au terme de la vérification, il est recommandé au Président de demander à l'ETS WEKEDEME ET FILS de fournir à l'administration communale toutes les pièces administratives en cours de validité, après la validation du présent rapport par la CCMP.

POUR LE LOT 2

Lot 2: Travaux de Construction d'un module de 03 salles de classe + bureau-magasin et un bloc de latrines à 04 cabines à l'EPP Zimbénou
- Vérification

ETS ACMAR a fourni dans son offre la copie légalisée au tribunal du registre de commerce, la copie scannée de l'attestation IFU, l'attestation des impôts valable du 10/05/2023 au 10/11/2023, de la copie scannée l'attestation de la CNSS valable jusqu'au 15/07/2023, de l'attestation de non exclusion de la commande publique, la copie scannée légalisée de l'attestation de non faillite délivrée le 12/05/2023, de la copie simple du RIB.

- Recommandation

Au terme de la vérification, il est recommandé au Président de demander à l'ETS ACMAR de fournir à l'administration communale toutes les pièces administratives en cours de validité, en cours de validité dans un délai de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de notification provisoire du marché, après la validation du présent rapport par la CCMP.
Le Président a clôturé la séance à 18 heures 15 minutes Fait à Toffo le 28 juillet 2023

La PRMP,

CHABI IRANIN Abdel Nasser

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n°003/MTFP/PRMP/S-PRMP du 09 novembre 2023 relatif à l'accord-cadre pour l'acquisition de mobiliers de bureau, de matériels et d'équipements au profit des structures du Ministère (3 lots)

Mode de passation : Appel d'offre ouvert

L'an deux mil vingt-trois et le lundi trente octobre à 10 heures 30 minutes, dans la salle de conférence du 3ième étage de l'immeuble YESSOUFOU Mouftaou abritant les services de la PRMP/MTFP, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° :
- Président : Sanny LAOUROU
- Rapporteur : Franck A. TOBOSSI

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
PRMP	Georges LANTONKPODE	Mbre/S-PRMP	*avec voix délibérative*
PRMP	Kassim MAMA	Mbre/S-PRMP	*avec voix délibérative*
PRMP	Janvier SEVO	Mbre/S-PRMP	*avec voix délibérative*
DPAF	Noël LANTONKPODE	Représentant	*avec voix délibérative*
DGFP	Bernadette LOGBO TOBADE	Représentant	*avec voix délibérative*
DGRCE	Charles GUEZO MEVO	Représentant	*avec voix délibérative*
DGT	Dimon BANOUKPE	Représentant	*avec voix délibérative*
IGSEP	VISSOH AHISSIN G. Mahoutondji Frédy	Représentant	*avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot n° 1 :	**Intitulé :** Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la DPAF et de l'IGSEP
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**(si requise)**
Soumissionnaire(s)	

Montant proposé	25 686 000 FCFA	
Montant évalué (corrigé)	25 686 000 FCFA	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	**Acquisition de matériels et d'équipements au profit du PRC et PAMGRHE**	
Prix	25 686 000 FCFA	
Délai d'exécution	10 jours	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres		

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1 : Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la DPAF et de l'IGSEP	ETS DIEMNSION	42 893 000 FCFA
Lot 2 : Acquisition d'équipements au profit du système d'administration du travail	NAÏM MOBILIERS AND SERVICES	26 998 512 FCFA
Lot 3 : Acquisition de matériels et d'équipements au profit du PRC et du PAMGRHE	ETS DELALIE PE	25 686 000 FCFA
TOTAL		**95 577 512 F CFA**

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 32.

Fait à Cotonou, le 16 novembre 2023

Le Président — **Le Rapporteur**

Sanny LAOUROU — Franck A. TOBOSSI

Les membres

Janvier C. SEVO — Représentante DGFP — Bernadette LOGBO TOBADE

Kassim MAMA

RPT/DPAF

Dimon BANOUKPE

Chef f. Grp Mvo — Rpst DGRCE

Frédy G. Mahoutondji VISSOH AHISSIN (Représentant de l'IGSEP)

Georges LANTONKPODE

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n°02/MTFP/PRMP/S-PRMP du 09 octobre 2023 relatif à l'accord-cadre pour l'acquisition de matériels informatiques et accessoires informatiques au profit des structures du Ministère (04 lots)

Mode de passation : Appel d'offre ouvert

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 22 novembre à 10 heures, dans la salle de conférence du 3ième étage de l'immeuble YESSOUFOU Mouftaou abritant les services de la PRMP/MTFP, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé au réexamen de l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° 010/MTFP/PRMP/S-PRMP du 30/10/2023.

- Président : Sanny LAOUROU
- Rapporteur : Franck A. TOBOSSI

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
PRMP	Georges LANTONKPODE	Mbre/S-PRMP	avec voix délibérative
PRMP	Kassim MAMA	Mbre/S-PRMP	avec voix délibérative
PRMP	Janvier SEVO	Mbre/S-PRMP	avec voix délibérative
DPAF	Noël LANTONKPODE	Rpstant/DPAF	avec voix délibérative
SGM	Parfait NAHUM	Rpstant/SGM	avec voix délibérative
DGFP	Bernadette LOGBO TOBADE	Rpstant/DGFP	avec voix délibérative
DSI	Yessoufou LADJOHOUNLOU	Rpstant/DSI	avec voix délibérative
PARMFP	Victorien KOKOYE	Rpstant/PARMFP	avec voix délibérative
DGRCE	Charles MEVO GUEZO	Rpstant/DGRCE	avec voix délibérative
DGT	Dimon BANOUKPE	Rpstant/DGT	avec voix délibérative
IGSEP	VISSOH AHISSIN G. Mahoutondji Frédy	Rpstant/IGSEP	avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

	l'éthique professionnelle et tous autres actes similaires prévus au .....
Sté SGGC SARL	Absence des prospectus et fiches techniques des articles 999, 1002 et 1052
ETS EFRATE	Lettre de soumission adressée à la PRMP du MASM au lieu de MTFP.
PROMPTEL GROUP	Offre évaluée économiquement moins avantageuse pour l'autorité contr actante
REALITY MARIN COMPANY	Offre évaluée économiquement moins avantageuse pour l'autorité contractante
Attributaire	
Nom	**Sté PHIDELIASS SARL**
Montant proposé	**25 186 392 FCFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**25 186 392 FCFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Acquisition de matériels informatiques au profit des projets du Ministère**
Prix	**25 186 392 FCFA TTC**
Délai d'exécution	10 jours
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1 : Acquisition de matériels informatiques au profit de la DPAF et autres structures du Ministère	PROMPTEL GROUP	36 628 852 FCFA TTC
Lot 2 : Acquisition de matériels informatiques au profit de la DGT	Sté QUADRI SERVICE SARL	33 357 420 FCFA TTC
Lot 3 : Acquisition de matériels informatiques au profit de la DGFP et de	ETS DIMENSION	28 347 140 FCFA TTC

la DGRCE		
LOT 4 : Acquisition de matériels informatiques au profit des projets du Ministère	Sté PHIDELIASS SARL	25 186 392 FCFA TTC
Montant Total		123 519 804 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 11 heures.

Fait à Cotonou, le 22 novembre 2023

Le Président — **Sanny LAOUROU**

Le Rapporteur — **Franck A. TOBOSSI**

Les membres

MAIRIE DE BOUKOMBÉ
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 11 Boukombé
Tel (00229) 23 83 01 02
Email : mairieboukombe@yahoo.fr
IFU N°6201200776700

MAIRIE DE BOUKOMBE

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
Avis d'appel d'offres N°21/016/MB/SE/PRMP/CCMP/RST/S-PRMP/ du 25 /09/2023

Objet : Travaux de réfection de sept (07) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin dans les EPP de ; Manta B ; Dikouténi ; Dissapoli ; Koutchatié; Kougnagou; Koubègou dans la commune de Boukombé; Réhabilitation et équipement de la maison des jeunes de Tabota ; Réfection de quatre (04) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin dans les EPP de : Koukouatougou (Tabota) ; Boukombé centre B ; Tantancaconta (Tabota) et Tadowonta (Korontière); Réfection de la salle PEV du centre de santé de Boukombé; Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du centre de santé de Boukombé

Source de financement : FADeC AFFECTE MEMP 2022
FADeC NON AFFECTE 2022 et FADeC NON AFFECTE 2023
Gestion : 2023
Imputation budgétaire : 2313
Accord de prêt : NA

Commencé le 16 octobre 2023
Achevé le 17 novembre 2023

Novembre 2023

Scanné avec CamScanner

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot N° 1	**Intitulé :** Réfection de sept (07) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin dans les EPP de ; Manta B ; Dikouténi ; Dissapoli ; Koutchatié; Kougnagou; Koubègou dans la commune de Boukombé;
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/012/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **JEC SERVICE** - **KCM BTP**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
JEC SERVICES	L'offre de **JEC SERVICES** est éliminée à l'étape de recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission, de la lettre de déclaration de garantie et de l'engagement du soumissionnaire. En effet , la lettre de soumission, la lettre de déclaration de garantie et l'engagement du soumissionnaire fournies par le soumissionnaire dans son offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC ,au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC) ; au niveau de l'engagement du soumissionnaire (au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et pour finir, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics et au point 3, le soumissionnaire a mentionné un délai de 28 jours au lieu de 30 jours dans le DAO
KCM BTP	L'offre de **KCM BTP** est éliminée à l'étape de la conformité technique des offres pour cause de non-conformité du calendrier de construction. En effet, le soumissionnaire a fourni un calendrier de construction qui ne mentionne pas distinctement le calendrier de construction de chacun des modules de salles de classe à réfectionner).
Attributaire	
Nom	**PAS D'ATTRIBUTION**

Scanné avec

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel d'offres N°21/016/MB/SE/PRMP/CCMP/RST/S-PRMP/ du 25 /09/2023 relatif à Travaux de réfection de sept (07) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin dans les EPP de ; Manta B ; Dikouténi ; Dissapoli ; Koutchatié; Kougnagou; Koubègou dans la commune de Boukombé; Réhabilitation et équipement de la maison des jeunes de Tabota ; Réfection de quatre (04) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin dans les EPP de : Koukouatougou (Tabota) ; Boukombé centre B ; Tantancaconta (Tabota) et Tadowonta (Korontière); Réfection de la salle PEV du centre de santé de Boukombé; Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du centre de santé de Boukombé

Mode de passation : Appel d'offre ouvert national

L'an deux mil vingt-trois et le 24 novembre à 14 heures 00 munite, dans la salle de conférence de la Mairie de Boukombé, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service : Année 2023 n°21/039/MB-SE/PRMP-SA du 12 octobre 2023 :

- **Président :** AHOUANSOU F. Marcelline, PRMP ;
- **Rapporteur :** HOUNDANON Houmènou Habib, RST ;
- **Membres :**

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie de Boukombé	AMADOU-BAH M. Fayçal	SP-PRMP	Voix délibérative
	AGOUNGNON S William	Représentant de la RAAF	Voix délibérative
	DOUTE N. Jean	CA Dipoli	Voix délibérative
	N'DA Natta	CA Koussoucoingou	Voix délibérative

Montant proposé	**Néant**
Montant évalué (corrigé)	**Néant**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 1** : Réfection de sept (07) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin dans les EPP de ; Manta B ; Dikouténi ; Dissapoli ; Koutchatié; Kougnagou; Koubègou dans la commune de Boukombé;
Prix	**Néant**
Délai d'exécution	**Quatre (04) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Lot N° 2	**Intitulé :** Réhabilitation et équipement de la maison des jeunes de Tabota
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/012/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **CABAS** - **OLOUWACHEY** - **NATI-CHIC** - **Groupement YELLA et AGS Inter** - **PRIMARK SARL** - **MEGA SERVICE** - **JEC SERVICE** - **AS SERVICE** - **ITINERAIRE BIS**	
Soumissionnaires écartés	

Soumissionnaires	Motifs
CABAS	L'offre de **CABAS** est éliminée à l'étape de la conformité technique des offres pour n'avoir pas fourni le Programme de mobilisation et de construction. En conséquence, l'offre de CABAS n'est pas retenue pour cause de non fourniture du Programme de mobilisation et de construction
NATI-CHIC	L'offre de NATI-CHIC est éliminée à l'étape de la conformité technique des offres pour cause de non-conformité du Programme de mobilisation et de construction et l'Organisation des travaux sur site. En effet, le soumissionnaire a fourni le calendrier de mobilisation en lieu et place du Programme de mobilisation et de construction et l'Organisation des travaux sur site. Par ailleurs, aucun des documents contenus dans l'offre du soumissionnaire n'abordent pas le volet programme de mobilisation et de construction et celui de l'Organisation des travaux sur site
Groupement YELLA et AGS Inter	L'offre du groupement d'entreprise **YELLA et AGS Inter** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de l'engagement du soumissionnaire et de la lettre de déclaration de garantie de l'offre. En effet, au niveau de l'engagement du soumissionnaire (au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics et au point 3
PRIMARK SARL	Classé premier à l'issue de l'évaluation financière, le soumissionnaire est aussi classé premier sur le lot 5. L'écart entre son montant et le suivant immédiat sur le lot 2 est inferieure à celui de son suivant immédiat sur le lot 5. Or « **Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots, on lui attribuera le lot ou les lots sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est le plus élevé pour un montant proposé** »
MEGA SERVICE	L'offre de **MEGA SERVICE** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission, de la lettre de déclaration de garantie et de l'engagement du soumissionnaire. En effet , la lettre de soumission, la lettre de déclaration de garantie et l'engagement du soumissionnaire fournies par le soumissionnaire dans son

65

	soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC)
ITINERAIRE BIS	L'offre de l'entreprise ITINERAIRE BIS est rejetée pour non-conformité de la lettre de déclaration de garantie. En effet, la lettre de déclaration de garantie n'est pas conforme au modèle type contenu dans le DAO (dans la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics et à mentionner un délai d'expiration de 28 jours au lieu de 30 jours comme stipuler dans le DAO)
Attributaire	
Nom	**OLUWACHEY**
Montant proposé	**27.312.258 Francs CFA TTC**
Montant évalué(corrigé)	**27 548 258 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot2** : Réhabilitation et équipement de la maison des jeunes de Tabota
Prix	**27 548 258 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Quatre (04) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Lot N° 3	**Intitulé :** Réfection de quatre (04) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin dans les EPP de : Koukouatougou (Tabota) ; Boukombé centre B ; Tantancaconta (Tabota) et Tadowonta (Korontière).
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/012/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **Groupement TINA-L'EXEMPLE et OTD** - **Groupement YELLA et AGS Inter** - **COWACO SERVICES**	

67

	offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC ,au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC) ; au niveau de l'engagement du soumissionnaire (au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et pour finir, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.
JEC SERVICES	L'offre de **JEC SERVICES** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission, de la lettre de déclaration de garantie et de l'engagement du soumissionnaire. En effet , la lettre de soumission, la lettre de déclaration de garantie et l'engagement du soumissionnaire fournies par le soumissionnaire dans son offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC ,au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC) ; au niveau de l'engagement du soumissionnaire (au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et pour finir, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.
AS SERVICE	L'offre de l'entreprise **AS SERVICE** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission.En effet , la lettre de soumission, fournies par le soumissionnaire dans son offre n'est pas sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC ,au point i) de la lettre de

66

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
Groupement TINA-L'EXEMPLE et OTD	Le soumissionnaire Groupement **TINA-L'EXEMPLE et OTD** est éliminée à l'étape de la conformité technique des offres pour n'avoir pas fourni le Programme de mobilisation et de construction.
COWACO SERVICES	Le soumissionnaire **COWACO SERVICES** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de déclaration de garantie et de l'engagement du soumissionnaire. En effet, la lettre de déclaration de garantie et l'engagement du soumissionnaire fournies par le soumissionnaire dans son offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO (au niveau de l'engagement du soumissionnaire au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et pour finir, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.
Attributaire	
Nom	**Groupement YELLA et AGS Inter**
Montant proposé	**20.414.000 Francs CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**20 033 654 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 3** : Réfection de quatre (04) modules de trois salles de classes plus bureau et magasin dans les EPP de : Koukouatougou (Tabota) ; Boukombé-centre B ; Tantancaconta (Tabota) ,et Tadowonta (Korontière).
Prix	**20 033 654 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Trois (03) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Lot N° 4	**Intitulé :** Réfection de la salle PEV du centre de santé de Boukombé

68

Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/012/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **CABAS** - **AS SERVICE**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
AS SERVICE	Le soumissionnaire **AS SERVICE** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission. En effet , la lettre du soumissionnaire n'est pas conforme au modèle type contenu dans le DAO (le soumissionnaire n'a pas inscrit au point 3 de la lettre de soumission le montant de HT de sa soumission conformément au modèle du DAO)
Attributaire	
Nom	**CABAS**
Montant proposé	**5.666.715 Francs CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**5 843 360 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 4** : Réfection de la salle PEV du centre de santé de Boukombé
Prix	**5 843 360 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Deux (02) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Lot N° 5	**Intitulé :** Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du centre de santé de Boukombé centre
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offre ouvert national

69

	de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC) ; au niveau de l'engagement du soumissionnaire (au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et pour finir, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics, il a aussi indiqué le délai d'expiration de la garantie à 28 jour au lieu de 30 comme indiqué le DAO
LA MONTAGNE D'HEBRON	L'offre de l'entreprise **LA MONTAGNE D'HEBRON** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de déclaration de garantie. En effet, la lettre de déclaration de garantie n'est pas conforme au modèle type contenu dans le DAO (il a mentionné au point c) de la lettre de garantie de soumission les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics)
DODODJI Group SARL	L'offre de **DODODJI Group SARL** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission, de la lettre de déclaration de garantie et de l'engagement du soumissionnaire. En effet , la lettre de soumission, la lettre de déclaration de garantie et l'engagement du soumissionnaire fournies par le soumissionnaire dans son offre ne sont pas conformes au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC ,au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC) ; au niveau de l'engagement du soumissionnaire (au dernier paragraphe, le soumissionnaire à évoquer les articles 122 et 123 du code des marchés publics au lieu de l'article 123 seule dudit code) et pour finir, au niveau de la lettre de garantie de soumission, il a mentionné au point c) les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.
Attributaire	
Nom	**PRIMARK SARL**
Montant proposé	**76.015.231 Francs CFA TTC**
Montant évalué(corrigé)	**81 524 633 Francs CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	

71

Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 21/012/MB-SE-CCMP du 04 septembre 2023
Soumissionnaire (s)	
- **DGT BTP** - **CANAL CONCEPT** - **DBR CHELLENGE** - **DSG Services BTP** - **LA MONTAGNE D'HEBRON** - **PRIMARK SARL** - **DODODJI Group SARL**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
DGT BTP	Classé deuxième à l'issue de l'évaluation financière pour un montant proposé de **82 000 303TTC,** le soumissionnaire n'a pas fourni l'offre économiquement la plus avantageuse
CANAL CONCEPT	L'offre du soumissionnaire **CANAL CONCEPT** est éliminée à l'étape de la conformité technique des offres pour non-conformité du calendrier de construction. En effet, le soumissionnaire a fourni un calendrier de construction qui ne mentionne pas distinctement le calendrier de construction pour la réhabilitation du dispensaire et le calendrier de construction pour la maternité
DBR CHELLENGE	L'offre du soumissionnaire **DBR CHALLENGE** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission. En effet, la lettre de soumission, n'est pas conforme au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point i) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 4.4 b) des IC au lieu de la clause 4. 4 des IC
DSG Services BTP	L'offre de l'entreprise **DSG Services BTP** est éliminée à l'étape de la recevabilité de l'offre pour non-conformité de la lettre de soumission, la déclaration de garantie et de l'engagement du soumissionnaire. En effet, la lettre de soumission, la déclaration de garantie et de l'engagement du soumissionnaire ne sont pas conforment au modèle type contenu dans le DAO (au point f de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné la clause 43 des IC au lieu de la clause 42 des IC, au point g) de la lettre de soumission le soumissionnaire a mentionné les clauses 3.1 et 4.3 des IC au lieu des clause 3.2 et 4 .3 des IC ,au point i) de la lettre

70

Objet du marché	**Lot5** : Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du centre de santé de Boukombé centre
Prix	**81 524 633 Francs CFA TTC**
Délai d'exécution	**Cinq (05) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	**Néant**
Variante pris en compte (cas échéant)	**Néant**
Autres	**Néant**

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1	**Néant (infructueux)**	**Néant**
Lot 2	**OLOUWACHEY**	**27 548 258 Francs CFA TTC**
Lot 3	**Groupement YELLA-TP AGS INTER**	**20 033 654 Francs CFA TTC**
Lot 4	**CABAS**	**5 843 360 Francs CFA TTC**
Lot 5	**PRIMARK SARL**	**81 524 633 Francs CFA TTC**
TOTAL		**134 949 905 Francs CFA TTC**

Le Président a clôturé la séance à 19H 43mn.

Fait à Boukombé, le 24 Novembre 2023.

Le Président
AHOUANSOU F. Marcelline

Le Rapporteur
HOUNDANON H Habib

Les membres
AMADOU-BAH M. Fayçal
AGOUNGNON S. William
DOUTE N. Jean
N'DA Natta

72

Equipe de rédaction

Directrice de Publication
Chérifatou ALI YERIMA

Rédacteur en Chef
Arsène Dossou DAGA

Rédacteurs
Donatien JOHNSON
Albert YAKPE
Hadi BABA

Le chargé de Publication
Lionel SOHOUDJI

Abonnement & Publicité
Service de l'Information et des Statistiques

Tiré sur les presses de l'ONIP

Exemplaires téléchargeables
www.marches-publics.bj

GRILLE DES TARIFS ABONNEMENT

OFFRE SPECIAL LANCEMENT
1 AN 16 000 F CFA au lieu de 24 000 F soit 25% de réduction
6 mois 10 200 F CFA au lieu de 12 000 F soit 15% de réduction
3 mois 5 400 F CFA au lieu de 6 000 F soit 10% de réduction

Recevez Le journal des Marchés Publics chez vous :
◊ à la Maison
◊ dans votre Boîte Postale
◊ dans votre Boutique
◊ partout où vous le souhaitez.

Le journal des Marchés Publics,
le journal qu'il vous faut,

Abonnez-vous
Au
Journal des Marchés Publics

1 an = 48 numéros
6 mois = 24 numéros
3 mois = 12 numéros

Vous bénéficierez
Des tarifs promotionnels :
10 à 25%

CONDITIONS DE PUBLICATION

Transmettre à la DNCMP :

1- La version signée des avis à publier;

2- La version électronique en word des avis à publier;

3- La copie de la quittance de versement des frais de publication (50.000F CFA par avis).

Compte Journal Marché Public (Trésor Public)
N° de compte : 000000109417

POINT DE VENTE

Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
et les Directions Départementales de Contrôle des Marchés Publics.